



3 1761 06354024 9

LAMARTINE

“ HOMME SOCIAL ”

SON ACTION DÉPARTEMENTALE

PAUL BERT

LAMARTINE

“ HOMME SOCIAL ”

SON ACTION DÉPARTEMENTALE



PARIS

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, rue Racine, 15

1
2
3



LAMARTINE “ HOMME SOCIAL ”

SON ACTION DÉPARTEMENTALE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS POLITIQUES

C'est entre les années 1828 et 1830 que Lamartine prend conscience de sa vocation politique.

Jeune chargé d'affaires près la Cour de Toscane, dans les loisirs d'une vie facile et brillante dont il ne retrouvera jamais l'insouciant douceur, il écrit ses *Harmonies*, s'occupant de poésie, dit-il, « comme respiration de l'âme », pensant encore plus de vers qu'il n'en écrit, sans dessein d'imprimer avant longtemps. Et voilà que soudain le goût et le besoin de l'action naissent en lui : « J'ai l'instinct des masses, note-t-il dans une lettre à Virieu, voilà ma seule politique. Je sens ce qu'elles sentent et ce qu'elles vont faire, même quand elles se taisent. » (10 avril 1828.)

Quand un homme de volonté forte se fait cette réflexion, le démon de la politique est bien

près d'avoir gagné le siège de son esprit. L'intrus s'entendra à corrompre toutes les joies intellectuelles où il n'aura pas sa part. Il est si envahissant, si exclusif, le génie de l'action. D'abord, le poète se regimbera et rougira parfois comme d'une déchéance de sa passion nouvelle, puis il lui cédera et l'heure viendra où elle emplira sa vie.

« Je ne fais plus ni prose ni vers; le temps en est-il passé? Je me sens bien plus apte à l'action et à la parole et je m'en méprise (1). » C'est Lamartine qui parle ainsi, quelques mois après sa lettre précédente, Lamartine qui a quitté Florence et l'Italie sans esprit de retour, fonctionnaire en disponibilité, installé dans sa famille à Mâcon.

PREMIERS CONTACTS AVEC LES ÉLECTEURS

Dès ce moment, en dépit d'une répugnance feinte, le génie de l'action lui a mis en tête de représenter ses concitoyens au sein des assemblées publiques.

En cette occurrence, un poète qui n'est pas un maladroit se comporte comme l'ordinaire des candidats. Les procédés de la tactique électorale se sont peu renouvelés à travers l'histoire et ils ont de tout temps astreint les hom-

1. 27 février 1829. Se référer 1^{re} édition de la *Correspondance de Lamartine*, publiée par Mme V. de Lamartine, 1873-1875, 6 vol. in-8.

mes qui ambitionnent les suffrages de leurs semblables à recourir aux mêmes ménagements. Le postulant doit d'abord s'astreindre à cette difficile discipline de mécontenter le moins de gens, avant d'en satisfaire le plus grand nombre possible. La prudence est la qualité première du candidat. « Je ne cause à fond ici avec personne, écrit Lamartine, mais je suis bien vu de tous. On s'occupe beaucoup de mon élection future. J'aurai un fort parti si cela dure. »

Les choses semblent donc bien s'arranger. Et, pour montrer son aptitude à traiter des sujets sérieux, le poète aborde une des questions qui passionne entre toutes sa future clientèle de viticulteurs. Il rédige une « Pétition pour les vins » (1).

La réussite de ses premiers essais fait qu'il se pique au jeu. La poésie lui semble maintenant « un enfantillage au-dessous d'un homme de trente-huit ans ». « On me parle *universelle-ment* », dit-il, et il souligne l'adverbe pour marquer l'unanimité qui se fait sur son nom. « On « me parle *universellement* de me nommer député. Ce moment décidera de mon immortalité s'il en est (raillez poète ! vous devez « bien cette complaisance à la muse). Je ne « refuserai pas, mais je fais des vœux secrets « pour être renvoyé à mes vers (2). »

En réalité, il s'attend à être jeté à brève

1. Lettre à Virieu, 27 janvier 1839.

2. Lettre à Virieu, 16 mars 1829.

échéance dans l'arène et il ne doute pas du succès.

« Nous serons toi et moi sur la brèche avant
« qu'un an soit écoulé, confie-t-il à Virieu. J'ai
« déjà griffonné hier mon manifeste électoral
« pour temps et lieu. Je ne l'imprimerai pas
« sans te l'avoir communiqué et soumis quant
« aux paroles. Pour le sens, j'ai la consolation
« d'avoir une conviction politique et par con-
« séquent une conscience. Qui peut en dire au-
« tant sans se réjouir ? (1). »

A peine arrivé au pouvoir, le prince de Polignac s'avise que ce jeune provincial, pris de la soudaine ambition des affaires et dont le Gouvernement n'a pas jusqu'alors suffisamment utilisé le talent, pourrait lui rendre de signalés services. Il le prie de se rendre sur-le-champ à Paris, demandant son aide dans la réorganisation du ministère des Affaires étrangères. Il s'engage à le placer par la suite dans une ambassade de choix.

L'offre est flatteuse. Avant d'y répondre, Lamartine tâte discrètement l'opinion de ses amis politiques. Le prince avait cru trouver en lui un légitimiste fervent. Or, Lamartine a déjà rompu en doctrine avec le parti légitimiste.

Les tendances du nouveau Cabinet « ultra » le contraindraient à mentir à son opinion. Il sent d'ailleurs la combinaison peu solide, sans avenir, et il lui répugne « d'endosser gratuitement l'impopularité qui va s'attacher à tous les

1. Lettre à Virieu, 16 août 1829.

faiseurs de ce mouvement ». Il préfère rester intact pour le moment qu'il sent prochain où ses idées auront à se montrer. Il expose à Virieu les raisons qui l'ont incité à décliner la proposition et il termine sa lettre par cette sage réflexion : « Il ne faut jamais compromettre l'avenir quand il peut y en avoir dans notre destinée, surtout contre sa vérité politique (1). »

Cette vérité, ajoutons-le à sa louange, il la conçoit dans l'ardeur et la sincérité de la jeunesse comme un principe « tout nu », n'impliquant aucune concession aux partis, au moment, à la faveur électorale.

Dans ces dispositions, on n'adhère, sans réserve, à aucun groupe. On hésite même à se lier par les formules trop rigides d'un programme, car tout programme implique une mutilation ou tout au moins un rétrécissement de la vérité politique. On condamne plus que l'on n'approuve; on mêle à l'action un esprit critique qui risque de ne satisfaire personne, sinon de mécontenter tout le monde. C'est ce que Lamartine ne se dissimule pas et l'isolement l'attire. N'y a-t-il pas dans cette inspiration de fierté un mauvais tour de la muse au génie de l'action dont elle a tant à se plaindre ?

« Maintenant pour des sacrifices autres que
« de convenances aux royalistes, je n'en ferai
« pas. Je ne puis me mentir à moi-même. Je
« suis convaincu qu'ils ont librement, gaiement
« et volontairement perdu la France et l'Eu-

« rope et que, le bon Dieu la leur remit-il dix
« fois dans la main, dix fois et mille fois ils la
« reperdront...

« Je suis décidé à n'être plus d'aucun parti
« et à vivre seul. Il est impossible de conser-
« ver bon sens ou vertu si l'on y trempe. Les
« partis, blancs, rouges ou bleus ne sont que
« des passions, souviens-toi de ce mot et des
« passions haineuses et honteuses et féroces ex-
« ploitant en riant quelques sentiments géné-
« reux et nobles (1). »

Les réflexions d'une année devaient l'amener à corriger ce que cette déclaration avait de trop juvénilement candide. Comme celle de tous les hommes, même politiques, la pensée de Lamartine se prend parfois à hésiter, à flotter.

« J'écrirais cent volumes in-folio, écrit-il en
« février 1831, contre la neutralité dans les pé-
« riodes de Révolution. Il y a toujours un parti
« meilleur ou moins mauvais que l'autre et
« l'homme social, intéressé et obligé à soutenir
« l'ordre social, est dans l'obligation de faire son
« choix, ou il manque à la société et à lui-
« même (2). »

Sage réflexion, dont il ne devait d'ailleurs tenir aucun compte dans la pratique.

« Je dois, pour chercher mon point d'appui,
« hors des partis existants, dans la conscience du
« pays, dira-t-il, commencer par blesser tous les
« partis en leur échappant. » Position singulière-

1. A Virieu, 19 novembre 1830.

1. A Virieu, 7 février 1831.

ment difficile qui fut cause des deux échecs qui l'attendaient au début de sa carrière de candidat. Car le succès lui vint moins tôt que ne l'escomptait son optimisme.

« Il y a grande apparence, écrivait-il de Hondschoote à son ami Virieu, le 15 mai 1831, que je serai nommé par les arrondissements de Dunkerque et de Bergues, département du Nord. Si même je le voulais bien, j'en serais sûr, mais cela m'ennuie aussi en perspective. J'abandonne à la chance même du destin la destinée politique. »

Comme au fond cela l'ennuie beaucoup moins qu'il ne cherche à se le persuader et à le faire croire, il prend ses dispositions pour que la grande presse fasse quelque bruit autour de son nom. « Vous pourriez me rendre le service, « écrit-il à un autre ami, de faire parler deux « ou trois fois de moi dans le *Journal des Débats*. Parlez-en, je vous prie, à M. Bertin, « toujours si bon pour moi... Voici en substance « ce qu'il faudrait dire en cinq ou six lignes « tous les huit jours, répétées en mots différents « et sous forme récrépie. « M. de Lamartine est, « dit-on, porté par plusieurs arrondissements « électoraux. On espère enlever à la poésie et « reporter à l'éloquence un talent qui, etc., etc. » « Nous ne connaissons pas la nuance précise « des opinions de M. de Lamartine, mais nous « savons qu'un esprit aussi distingué, une âme « aussi indépendante, un homme qui a, pendant « dix ans, remué quelques affaires humaines et « représenté si honorablement la France, ne

« peut monter à la tribune nationale sans honneur pour le pays qui l'aura choisi. »

Et néanmoins il fut battu; il fut battu parce qu'il refusa d'insérer dans son programme une phrase de flétrissure à l'égard des Bourbons dont les libéraux avaient pris soin de rédiger eux-mêmes les termes. Ainsi, apprenait-il à ses dépens que l'électeur n'estime pas à son prix l'indépendance du caractère. Deux mois plus tard, ses compatriotes de Mâcon lui infligeaient à leur tour un échec.

Mais rien ne pouvait désormais le détourner de sa résolution. Sans renoncer à son indépendance, il était décidé à contraindre la fortune.

« La politique, disait-il à Virieu, a besoin de toi et de moi et de nous tous, jeunes et hors des préventions des trois sales époques du passé. »

La muse ne sera plus pour lui qu'une amie docile et discrète, compagne des heures de loisirs, inspiratrice encore chérie et écoutée entre deux discours, mais qui devra céder le pas à l'éloquence.

Le poète se mue en homme politique dans la plus moderne acception du terme. Il ne se contentera pas d'un mandat parlementaire. Un souci très respectable de popularité le portera à rechercher tous les titres que peut lui conférer le suffrage de ses concitoyens. Député, conseiller général, conseiller municipal de son village et par surcroît colonel élu de la Garde nationale de Mâcon, il ne refusa ni ne négligea aucune manifestation de la confiance populaire,

Comme beaucoup de nos contemporains émi-

nents, ministres, voire même présidents du Conseil, il aura hâte de quitter la tribune de la Chambre pour se précipiter vers sa province où l'attend l'ouverture d'une session du Conseil général. Il lui faudra apaiser les querelles de ses amis, régler les affaires de sa commune et présider les passionnants débats engagés autour d'un budget départemental.

Il n'est pas indifférent de suivre le grand homme loin de cette scène parisienne sur laquelle la postérité comme ses contemporains ont pris l'habitude de le camper. Observé au milieu de ses électeurs et de ses amis, il ne perdra rien de sa dignité, car il est de taille à relever les emplois ingrats, mais nous aurons parfois l'impression de pénétrer dans un recoin plus intime de sa personnalité, en même temps que se révéleront à nous des formes moins connues de son talent.

L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

En novembre 1833, le *Journal de Saône-et-Loire* posait la candidature de Lamartine au Conseil général, dans un article inspiré, qui nous fait penser à ceux dont le poète traçait lui-même le schéma lorsqu'il préparait son élection dans le Nord.

« Il nous semble, disait le rédacteur, que le
« temps est venu pour les habitants de cette
« ville, de réparer l'espèce d'injustice dont ils

« sont coupables envers l'homme de génie que
 « tant d'autres cités seraient fières d'avoir vu
 « naître. C'est une consolation, en même temps
 « qu'une réparation, qu'ils lui doivent; ce té-
 « moignage éclatant de l'estime et de l'affec-
 « tion de ses compatriotes fera diversion, pen-
 « dant quelques instants peut-être, à sa vive
 « douleur (1). » Allusion à la mort de Julie.

Sous le régime censitaire institué par la loi du 28 mai 1833, les élections au Conseil général n'intéressaient qu'un collège électoral infiniment restreint.

Il ne paraît pourtant pas que les titres de Lamartine, surtout littéraires, à cette date, en aient beaucoup imposé aux 150 électeurs inscrits sur les listes du canton nord de Mâcon. Sur 101 votants — le suffrage restreint avait aussi ses défaillants — 56 seulement lui accordèrent leurs voix.

C'était lui ménager une entrée modeste à l'Assemblée départementale.

Mais peut-être se demandera-t-on : Qu'est-ce donc qui pouvait attirer Lamartine au Conseil général ? Les non-initiés prennent peu au sérieux les travaux de ces respectables assemblées que le commun des citoyens ignore. Les intérêts qui s'y défendent semblent trop limités pour que l'opinion publique prête grande attention aux débats qu'ils soulèvent. Les séances se déroulent dans cette indifférence qui entoure les institutions peu bruyantes.

Convenons d'ailleurs qu'on ne perçoit pas dès l'abord l'attrait que des questions de vicinalité, de navigation fluviale, de location, de construction, de ventes ou d'achats de biens meubles et immeubles, de subventions à diverses collectivités ou d'indemnités à des fonctionnaires, pouvait offrir à l'imagination d'un poète. On se prend à douter qu'il ait consenti à descendre dans le détail de ces menues discussions, à fixer son esprit sur l'aridité des chiffres, et que lui, si médiocre ordonnateur de sa propre fortune, ait su donner de sages avis sur la meilleure utilisation des deniers départementaux.

En réalité, Lamartine, en se portant au Conseil, faisait d'abord le calcul que font en y entrant la plupart de nos politiciens. Le Conseil général est l'antichambre politique. Les hommes en place viennent s'y délasser, s'y expliquer, rétracter, mettre au point, voir, entendre, recueillir ces mille pauvres petites rumeurs qui troublent ou délectent les plus grands. Les débutants s'y font connaître, remarquer, s'exercent au maniement des affaires, y montrent leurs aptitudes, en un mot, asseoient leur popularité parmi les électeurs les plus influents d'un département.

Ne soyons pas surpris que Lamartine, tout poète qu'il était, eût le sentiment de ces réalités électorales et s'en inspirât.

Lorsqu'il se présenta au Conseil général, il était depuis un an député de Bergues. Il avait pu constater en 1832 que le fort parti sur lequel il comptait dans sa ville natale groupait

tout au plus une soixantaine d'électeurs. Il lui fallait donc progresser et gagner du terrain pour obtenir l'honneur de représenter au Parlement sa circonscription d'origine. Le Conseil général lui parut comme à tant d'autres un bon champ de manœuvres électoral. Il en est à cette période où le candidat fait ses calculs, pointe ses voix, se concilie toutes les chances, manie avec ingénuité ou scepticisme les petits leviers de la politique et ce n'est certes pas rabaisser un homme éminent que de le montrer occupé à ces menues besognes dans la pratique desquelles il nous paraît assez semblable au commun des mortels.

Lamartine a ses grands électeurs, bourgeois bien rentés ou grands propriétaires terriens dont les conseils font autorité auprès de leurs pairs. Ils s'appellent Ronot, Dubois, Gacon, Charmon, Perruchot, etc... Ce sont eux qui prépareront les élections du poète, qui lui feront offrir les mandats, qui agiront près de la presse, qui sembleront contraindre les résistances de sa modeste. Ils sauront jouer avec tact et adresse leur rôle d'intermédiaires et éviter à leur patron ce qu'il y a si souvent de nos jours de mesquin, de pénible et quelquefois même de répugnant dans les tractations de cet ordre.

Ronot, officier de la Garde nationale, sait que ce corps composé de bourgeois censitaires apportera un appoint très appréciable à son candidat. Il juge habile de faire conférer à Lamartine le grade de colonel de la Garde. Mais, objectera-t-on, le poète n'a aucune qualité d'un

chef militaire. Ronot ne s'embarrasse pas pour si peu. Il suffit, quand le siège des principaux officiers sera fait, de piquer leur zèle en leur adressant une belle lettre où l'on se donnera l'air de décliner leur offre tout en l'acceptant, ou, sans dire oui, on ne dira pas formellement non, et dont les termes, loin de décourager l'insistance, l'appelleront en quelque sorte et l'inviteront à se faire plus pressante.

Ces lettres, destinées à la publicité des cercles et des salons, combien de candidats ne se sont-ils pas appliqués à en empeser et à en arrondir les périodes et n'ont-ils pas souri intérieurement à en moduler les savoureuses sonorités. Celle de Lamartine est un modèle du genre et j'imagine qu'il a pris un ironique plaisir à la composer et à la relire.

N'oublions pas qu'il groupait alors les éléments de ce qui devait devenir plus tard son parti.

« Mâcon, 28 avril 1832.

« Mon cher Ronot,

« Après l'approbation de ma conscience, je
« ne connais pas de sentiment de plus haut prix
« que l'estime et la confiance de nos conci-
« toyens. C'est vous dire combien je suis fier et
« heureux des dispositions que vous m'annoncez
« parmi quelques officiers et délégués de la
« Garde nationale. Mais, plus je suis glorieux
« de les reconnaître, plus je serais coupable de

« les tromper. Soyez donc assez bon pour pré-
« senter de ma part à ceux qui prononceraient
« mon nom devant vous les considérations toutes
« personnelles qu'il est de mon devoir de leur
« faire envisager avant d'accepter leurs hono-
« rables suffrages. »

Suivent ces considérations. Lamartine allègue qu'il ne possède pas l'instruction militaire suffisante pour commander, organiser et administrer le Service. On s'en doutait à coup sûr. Mais après tout, cette objection tire peu à conséquence. Il allègue aussi sa qualité de membre de l'Institut et ses études littéraires qui l'obligent à s'absenter fréquemment. Il prétexte enfin d'un voyage qu'il projette en Orient. Puis il feint de conclure :

« Voilà les principaux motifs qui doivent
« selon moi neutraliser en cette circonstance les
« bienveillantes dispositions dont quelques offi-
« ciers de la Garde m'ont fait part. Ils doivent
« considérer avant tout le bien du service et je
« ne dois pas moi-même leur laisser supposer
« par mon silence une aptitude au rang que
« leurs suffrages me destineraient parce que
« cette aptitude n'a de réalité que dans leur pré-
« vention trop favorable.

« J'espère donc que, tout en me conservant
« l'estime et la confiance dont leurs votes m'eus-
« sent été un si éclatant et si précieux témoi-
« gnage, ils auront égard aux motifs que je vous
« explique sincèrement ici et reporteront leurs
« suffrages sur d'autres, parmi nos concitoyens
« qui unissent au même zèle pour le bien pu-

« blic, plus de capacité et plus de convenances
« locales. »

MM. les officiers de la Garde ne pourraient, après avoir lu ces belles phrases, douter que M. de Lamartine n'ait profondément ressenti le grand honneur qu'ils se proposent de lui faire et leur vanité ne trouvera pas mauvais que le grand écrivain s'en reconnaisse indigne.

Enfin, la vraie pensée se fait jour : « ... Que
« s'il en était autrement, et si, après cet exposé
« de toute mon insuffisance, ils persistaient à
« m'honorer d'une candidature que je n'aurais
« point affectée moi-même, la responsabilité de
« leur suffrage ne retomberait pas sur moi, mais
« sur eux... J'accepterais donc, en ce cas, car
« nul, selon moi, ne peut refuser une part du
« fardeau public quand elle nous est décernée
« par ce qu'il y a de plus impératif au monde,
« la confiance de nos concitoyens. Leurs suf-
« frages ne sont pas seulement un honneur, ils
« sont aussi un devoir pour celui qui les reçoit. »

Par delà Messieurs de la Garde, cette dernière déclaration instruira les électeurs sur les sentiments qu'inspire à Lamartine le suffrage de ses concitoyens.

Ils eurent le bon esprit de ne retenir de cette longue épître que ce qui devait en être retenu : la conclusion, et ils conférèrent au poète le grade de colonel.

Lamartine fut très sensible à ce succès. Il le considéra comme le premier sourire de sa fortune politique à Mâcon.

Notons à cette occasion combien notre amour,

propre nous dispose à manquer de sincérité avec nous-mêmes et avec quelle candeur nous transposons parfois la vérité ! Lamartine fait part à Virieu, son plus intime confident, de l'honneur qui vient de lui échoir et comme il tient à tirer de l'événement une prévision heureuse, il corse un peu les choses.

« Tu peux t'imaginer, lui dit-il, ce que moi, « démissionnaire (de la Carrière) pour les « Bourbons, écrivain religieux, royaliste, homme « d'antipathie par une certaine élévation sociale aux masses des boutiques, des comp- « toirs et des cafés et des études d'avoués (pau- « vre Ronot, comme il relègue à l'arrière-plan, « pour les besoins de la cause, son dévouement « et son amitié) etc..., aux officiers de Mâ- « con, etc..., tu peux t'imaginer ce que je dois « être aux yeux de cette classe ardente, agitable, « non intelligente en général ! Eh bien ! sans « leur avoir dit un mot, en ayant, au contraire, « fortement repoussé leurs avances, malgré moi, « avec la certitude que je ne resterais pas trois « mois avec eux, ils me nomment colonel de la « Garde nationale de Mâcon, envers et contre « tous et ne nomment avec moi que des indivi- « dus à qui ils ont fait jurer de ne pas accep- « ter (1) ! »

Prenez garde, poète, je vous surprends à préparer le roman de votre élection. Ne reniez pas vos humbles amis de la basoche ou de la boutique. Votre ami Virieu sait parfaitement

qu'il ne suffit pas pour être porté au Parlement de compter parmi les grands écrivains ou les vigoureux penseurs de son pays. Le suffrage, restreint ou universel, a toujours tenu ces hautes qualités pour négligeables. Bien plus, le talent, suspect à l'électeur égalitaire, doit chercher ses cautions, de préférence, parmi les hommes moyens qui en imposent aux foules par leur prestance, leur verbe ou leur estomac. Et ces hommes-là, vous savez bien que vous ne les négligez pas. Vous les recevez à votre table, vous les honorez de vos visites, vous entretenez avec eux une correspondance cordiale et assidue. Vous avez raison puisque, votre réputation aidant, ils vous feront, le 20 juin 1834, élire député de Mâcon par 170 voix sur 192 votants.

UN GRAND ÉLECTEUR

Ces amis politiques de Lamartine, ces grands électeurs du régime censitaire à Mâcon, nous en connaissons quelques-uns.

Le plus original est ce Ronot qui fit offrir au poète le grade de colonel de la Garde nationale. Ce personnage qui allia tant de petits ridicules à des côtés aimables, mérite que nous le considérions pendant quelques instants, comme une figure divertissante de la bourgeoisie d'autrefois. Il fut un des familiers de Montceau et de Saint-Point. Lamartine ne le prit jamais au sérieux, mais se servit de lui pour sa petite

besogne électorale et, quelquefois aussi, dans des conjonctures plus graves. Ronot se montra toujours pour le Maître affectueux et loyal; à certaines heures, sans doute, susceptible et exigeant quand l'ambition vint se mêler à l'amitié. Mais même alors il suffira d'un sourire ou d'un mot pour dissiper la bouderie et faire *resurgir* le vieux fonds de dévouement.

Dans la troupe des fidèles, Ronot était un de ceux auxquels un rôle plaisant fut dévolu. Cet homme de loi, ce procédurier, ce basochien, avait un péché mignon. Il était poète, comme Lamartine. Par un étrange caprice, la poésie, une poésie replète, lourde, terre à terre, cherchait à prendre son vol parmi les dossiers au milieu desquels s'écoulaient ses jours.

Je n'affirmerai pas que sa clientèle eut spécialement à se louer de ce penchant pour la muse. L'estimable avoué lui dut sans doute bien des distractions dont souffrirent ses affaires. Mais cette disposition ajoutait un imprévu charmant à sa correspondance, car Ronot la rédigeait souvent en vers. La difficulté de lui répondre sur le même tour jetait dans l'embarras ses clients. Une dame lui en fait un jour l'aveu :

« Deux de vos amis ici m'ont bien offert leur talent comme vérificateurs pour remplacer ma faible prose, mais se parer du mérite des autres n'est pas bien... » et comme la richesse de l'imagination est un don gratuit, inégalement réparti entre les hommes, la correspondante se contente d'assurer prosaïquement Ronot de l'es-

time où elle tient son esprit et de la confiance qu'il lui inspire pour la conduite de ses intérêts. Heureux Ronot ! les poètes n'éveillent que rarement une confiance de cette sorte (1).

En 1837, encore loin de la mort et fort attaché à la vie, il s'avise de rédiger son testament et il l'écrit en vers ! Entendez bien que le testament de Maître Ronot, avoué à Mâcon, n'était pas un exercice d'imagination, un badinage de lettrés, c'était un acte sérieux et réfléchi aux termes duquel cet homme prévoyant partageait ses biens entre sa femme et ses enfants. Il y fixe ses dernières volontés dans la forme même où elles devront apparaître à ses héritiers lorsque son âme d'honnête bourgeois aura pris son vol vers le paisible séjour d'où est bannie la procédure.

Il soulève d'abord la question de l'irrégularité de la forme.

Un testament, ami, est une triste chose
 Faut-il le formuler en vers ou bien en prose
 Est-il nul par la forme et les hommes de loi
 N'iront-ils pas soudain, par esprit de chicane,
 Juger sans le savoir et la chose et les vers
 Et décider tout de travers
 Que le texte pur me condamne
 Jeunes docteurs, glosez, les vers sont mon erreur
 Je veux être poète et non pas Procureur.

1. Tout ce qui a trait aux rapports de Lamartine et de Ronot est tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Mâcon portant le n° 107. *Correspondance de Lamartine et de Ronot* en partie inédit.

Tel est le préambule à la suite duquel il dispose de son avoir. Mais d'ordinaire son inspiration est moins funèbre.

Pour faire sa cour à Lamartine, il comblait d'attentions poétiques les deux nièces de son éminent ami, Mmes de Pierreclos et Valentine de Cessiat.

Dans ces occasions, le sage juriste laisse jaillir de son cœur des effusions sentimentales qui font songer à celles d'une demoiselle. J'imagine que Mme Bovary n'eût pas résisté aux élans de son âme champêtre. Elle se fut promenée avec délice dans le troublant décor de ces « Nocturnes » qu'une lune conventionnelle éclaire de ses reflets, qu'embaume le parfum des acacias et des jasmins et où chantent les grillons et les cigales.

La plus jeune et la plus enthousiaste des deux nièces, Mme de Pierreclos, prenait goût à ce badinage littéraire. Tout en s'amusant un peu du bon avoué, elle répondait sur le même ton d'idylle à celui qu'elle appelait familièrement son « cher vieux aux cheveux blancs, au cœur de vingt ans ». Elle lui dédiait elle aussi ses « Nocturnes » et lui confiait les chagrins et les tristesses de son cœur romantique.

Il existe, dans un cabinet du château de Saint-Point, un portrait de Ronot. C'est un petit dessin de touche légère. L'auteur a répandu une douceur romantique sur le visage large, plein, épanoui, qu'illumine le sourire des yeux égrillards, de la bouche gourmande et du nez épanoui. L'homme nous apparaît là tel que nous

le devinions à travers sa correspondance, alerte, bon vivant et cœur excellent. Il n'est pas jusqu'à sa manie, sa manie de poète que le crayon n'ait cherché à rendre par la disposition toute byronienne des cheveux dont les boucles folles s'envolent capricieusement sur un front inspiré. Ce sympathique ensemble de traits qui bannit toute mélancolie attesterait à lui seul combien un tel homme a dû contraindre sa nature pour écrire des Nocturnes.

Valentine de Cessiat, moins élégiaque, répond avec plus de réserve aux vers de Ronot. Mais elle ne lui cache pas qu'elle les apprécie et parfois même elle se joue de son faible. Un jour — il était alors devenu juge de paix à la suite d'incidents que je me propose de raconter — cet homme scrupuleux éprouve un doute. Il réfléchit qu'après tout, la poésie ne convient peut-être plus à la gravité de sa nouvelle fonction et il s'ouvre à sa belle correspondante de son intention d'y renoncer. Valentine s'amuse. Elle réprimande doucement le juge-poète. « Ce serait bien mal, s'écrie-t-elle, de laisser muette une muse aussi bien inspirée. Malgré vos graves et très utiles occupations, vous pourrez encore parler cette langue divine des poètes qui trouve si peu de dignes interprètes. Les gens privilégiés sont bien rares et le devoir de ceux qui le sont est de faire jouir les simples mortels de leurs dons pour les dédommager de n'avoir pas été si bien pourvus qu'eux (1). » La spirituelle jeune femme pro-

menait parfois de la sorte l'encens de son ironie sous les narines du bon Ronot qui, comme la plupart des hommes, respirait avec délices le parfum de la flatterie. Combien elle le troublait, il n'y paraît que trop à sa réponse, dont la déconcertante platitude donne une mesure du talent de cet émule de Lamartine :

A M^{lle} VALENTINE DE CESSIAT

Si j'étais un élu du dieu de l'harmonie
Aussi jeune aussi grand dans son vaste génie
Que le grand Lamartine en ses ardents transports
d'éloquence et de poésie

Je pourrais obéir. Obéir sans efforts
Et fils prédestiné, les accents de ma lyre
Mélodieux et doux ainsi que votre empire
Purs comme vos attraits seraient de purs accords.

Je pourrais suivre Alphonse au sein de la tribune
Aux sables du désert, au forum mâconnais.
Graver sur le granit sa gloire et ses succès.
Il ne faut point chanter quand la voix est commune.

Hélas, je vous refuse et j'en ai du regret
Exigez tout de moi, demandez Valentine,
Mais demander des vers, quand l'oncle est Lamartine,
Vous m'en voulez donc bien, que vous ai-je donc fait (1)?

L'avoué avait heureusement d'autres titres à l'amitié de Lamartine que son culte pour la poésie.

1. Poésies de M. Ronot père. Bibliothèque municipale de Mâcon. M. 35.178.

Il s'était fait courtier politique du grand homme. Sa clientèle était la petite bourgeoisie, ce « prolétariat » électoral du régime, comme il l'appelle lui-même. Dans ses rangs se recrutait l'élément avancé du parti libéral chez lequel les circonstances obligeront Lamartine à chercher ses soutiens, lorsque lui apparaîtra l'impossibilité de réaliser son programme social avec l'appui des hommes du centre.

En 1832, il aspire surtout à unir dans un même camp la haute bourgeoisie et la noblesse ralliée. Mais loin de se désintéresser de l'opinion des minorités, il veut n'exclure de son parti, aux assises très larges, que les extrémistes ou irréductibles.

Ronot, qu'un témoignage du temps nous présente comme « ami d'une liberté sage, du progrès des idées, ennemi du fanatisme et de l'intolérance (1) », lui gagne des adeptes parmi les libéraux.

L'avoué est à l'affût des rumeurs et des commérages. Il tient son candidat au courant des bruits qui l'intéressent. Grand lecteur de journaux, il en extrait tout ce qui a trait à Lamartine et il excelle à commenter un article élogieux dans les cercles où se fait l'opinion. Lamartine veut-il publier une information dans le *Journal de Saône-et-Loire* sans qu'on en connaisse l'origine, il s'adresse à Ronot. Chaque fois qu'une intervention aura du retentissement parmi les libéraux, Ronot presse Lamartine de

1. Cf. mss, n° 107.

la tenter. Il se fait son distributeur de secours auprès des pauvres gens. Une inondation de la Saône cause des dégâts dans les boutiques des quais et réduit quelques familles à la misère, bien vite Ronot écrit à Lamartine. Quelques jours après, il est fier de montrer la réponse qu'il vient de recevoir. Lamartine le charge de répartir deux mille francs entre les sinistrés les plus éprouvés. Il lui annonce par le même courrier qu'il a obtenu 200.000 francs sur la caisse du Roi et qu'à son instigation, la Chambre va voter un secours de 6 millions (1). Comment les bénédictions du peuple ne monteraient-elles pas vers ce bienfaiteur qui s'appelle M. de Lamartine.

Ronot, en « ami du progrès des idées », est parmi ceux qui engagent Lamartine à poursuivre la création d'un collège à Mâcon. Le député a arraché la promesse du ministre, mais il reste à vaincre la résistance de la municipalité qui hésite à voter les crédits. Ronot est chargé de négocier l'affaire avec le Conseil : « J'ai obtenu le collège, lui dit Lamartine, le « lendemain même de la formation du cabinet. « Le maire me mande que le Conseil n'en veut « pas dans ce moment. Mais voyez donc les « membres du Conseil et dites-leur que le col- « lège est considéré, par le ministre et par moi, « comme une immense indemnité, un bienfait « permanent de cent mille francs consommés « et de quarante mille francs donnés à la ville

« par an. Engagez-les à voter tout ce que l'on
« demande, pour la forme, à cet égard (i) »

Ronot fut à la hauteur de sa mission et parvint à persuader les opposants.

Mais voici bien une autre affaire. Un jour, grand émoi à Mâcon, ville de paisibles bons vivants. Les débardeurs du port sont en grève. Les tonneliers, un peu pressés ce jour-là, contrairement à l'habitude du pays, prétendent charger eux-mêmes les chalands de la Saône. Collision. La troupe mandée pour rétablir l'ordre est assaillie par les manifestants et contrainte de battre en retraite. Serrée de trop près, elle fait feu de ses armes. Deux morts, plusieurs blessés, vingt manœuvres arrêtés, tel est le bilan de la journée. Ronot veille. Les Mâconnais ont bon cœur. Leur frayeur dissipée, ils ne cachent pas la commisération que leur inspirent les pauvres gens menacés par la rigueur de la justice. Ronot saisit l'occasion. Sur ses conseils, les prévenus font appel au grand cœur et à l'éloquence de Lamartine pour plaider leur cause devant l'opinion et devant les pouvoirs publics. Le député de Mâcon rédige et fait tenir à Ronot le texte d'un placet qu'ils devront adresser au Roi. Et le doux homme au reçu du précieux document de trotter aussitôt par la ville. Il entre dans les boutiques amies. On l'entoure, on le presse. Il déploie la page et la lit à ses auditeurs avec l'emphase qui convient. Tandis que la noble

et généreuse image de M. de Lamartine plane sur une scène d'attendrissement, Ronot module les périodes harmonieuses : « Ils se sont dit : « soumettons-nous à la justice qui nous punit « avec sévérité. Mais il y a derrière la justice « et dans une sphère plus élevée que la sienne, « une prérogative de bonté, tout un code d'in- « dulgence, de commisération et de pardon au- « quel nous ferons appel. C'est le droit de grâce « qui repose entre les mains du roi. C'est à ce « seul tribunal que nous interjetons nos prières. « Notre confiance ne sera pas trompée. Et si « le roi nous écoute, nous ne tromperons pas « non plus sa clémence. Nous obéirons à sa loi « et nous aimerons le Prince qui sait l'adoucir « en faveur des pauvres et des ignorants (1). »

Et nous aussi nous avons plaisir à écouter ce plaidoyer. Qu'importe si l'incident qui lui a donné naissance se réduit à un médiocre épisode des conflits sociaux. Il nous rappelle que dans les grandes comme dans les petites rencontres le grand cœur d'où il a jailli n'est jamais resté indifférent devant une misère humaine et s'est ouvert à toutes les formes de la pitié.

LE DUEL RONOT-PERRUCHOT

Et pourtant, ô fragilité des affections humaines, le culte de Ronot pour son dieu faillit succomber à l'épreuve de l'ambition déçue où sombrent tant d'amitiés politiques. Rassurez-vous, il résista : peut-être parce que l'ambition

1. Le texte de ce placet se trouve dans le mss. 107.

de l'avoué sortit triomphante de l'affaire. Je n'ose dire ce qui fut advenu si un sacrifice absolu lui avait été demandé.

Arrivé à un âge assez avancé, ce doux homme qui avait occupé sa vie à attaquer au à défendre ses semblables en justice s'avisa que le moment était venu pour lui de les juger. Il confia à Lamartine son désir de coiffer la toque de juge. Son illustre ami ne fut pas sans s'émouvoir de la confiance. Pourtant, comme il ne savait rien refuser à ses familiers, il pressa le Garde des Sceaux d'accueillir la requête de Ronot. Refus catégorique du ministre. On ne consentira pas à nommer un avoué juge de paix. D'ailleurs, le libéralisme de Ronot le rend suspect en haut lieu. A la différence de nos modernes gardes des Sceaux, les ministres de Louis-Philippe n'aimaient pas les esprits avancés. Lamartine rend compte du résultat de ses démarches et l'avoué s'incline. Comme il déplait au grand homme de ne pouvoir obliger un ami, il se rappelle fort à propos qu'il est président du Conseil général. Il offre à l'avoué poète une « Direction départementale des bibliothèques, arts et monuments ». Je ne suis pas très sûr que le poste existât, mais après tout Ronot valait bien qu'on le créât pour lui. Lamartine, si peu ménager de ses propres deniers, n'était pas beaucoup plus économe de ceux du département.

Or, voici que soudain les choses se gâtèrent. A quelque temps de là mourut un des juges de paix de Mâcon.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué com-

bien il est difficile à un homme politique d'obliger un ami sans en contrarier un autre.

Lamartine se crut-il libre du côté de Ronot ou bien le jeu de la politique comporte-t-il, même pour les plus nobles esprits, une part d'inconsciente duplicité qui excuse le défaut de sincérité envers autrui et envers soi-même ? Eut-il raison de se défendre d'avoir jamais rien fait dont Ronot pût prendre ombrage ? C'est là un des petits secrets du grand homme. Convenons qu'en l'occurrence il se donna l'apparence de manœuvrer comme un politicien de canton.

Ronot, à peine la vacance lui était-elle connue, apprenait que Lamartine patronnait un autre de ses électeurs nommé Perruchot. Ce Perruchot était apparenté aux familles notables de la bourgeoisie. Il figurait à l'aile droite de la clientèle de Lamartine. C'en était déjà assez pour que Ronot l'eût en aversion. Qu'un tel compétiteur l'emportât dans les préférences du Maître, c'en était trop. Sa colère éclata.

Il reçut une réponse empreinte de douceur et de ménagements :

« M. Perruchot m'a parlé il y a quelques
 « mois de son désir d'être juge de paix à Mâ-
 « con... Je lui ai répondu qu'il pouvait compter
 « sur moi, sauf au cas où mon ami Ronot, qui
 « m'avait autrefois parlé d'un désir pareil, ré-
 « clamerait mon concours pour lui-même, mais
 « je croyais que M. Ronot pensait à autre chose
 « de plus convenable et de moins pénible pour
 « lui et que je m'assurerais en tout cas avant
 « de rien faire dans la circonstance donnée...

« J'ai su depuis qu'on avait agi pour M. Perruchot. Pour ce qui me concerne, je n'ai ni prononcé un mot, ni écrit une lettre encore ici.

« Voyez entre nous ce que vous voulez faire. J'ai des raisons de penser que Perruchot a chances sérieuses pour la première place. Je crois que l'autre ne va pas tarder à vaquer et que vous pourrez utilement vous mettre sur les rangs. » (Mai 1839) (1).

Mais Ronot n'est pas homme à se contenter des deuxièmes places. Il le dit tout net à son ami. L'embarras de Lamartine commence alors, car Perruchot ne se montre pas moins intraitable ni moins impatient que Ronot. Il faut équilibrer les plateaux de la balance entre les deux hommes.

« Si je suis consulté sur Perruchot, je ne puis donner que de bons renseignements, mais en insistant surtout et spécialement sur vous. »

Cette assurance ne suffit pas à Ronot. La passion grandit en lui. L'idée fixe le rend irritable, défiant. Il en vient à douter de son ami. Il est persuadé que Lamartine le sacrifiera, qu'il a réduit l'opération à un calcul d'influences et qu'il accorde plus de crédit aux amis de Perruchot. Grave soupçon. Le député lui répond cette fois avec quelque vivacité.

« Il n'y a de vrai que le contraire de ce que vous pensez. J'ai sacrifié complètement toutes les raisons sociales ou politiques qui pouvaient me faire appuyer Perruchot...

« M. Perruchot est venu s'expliquer lui-même

« avec moi hier et a désavoué tous ces propos
 « de trahison en sa faveur. C'est par trop ab-
 « surde. Si je l'avais servi pendant que je vous
 « servais aussi, aurait-il été dans une telle irri-
 « tation contre moi ?

« C'est un tissu de calomnies. Mais les per-
 « sonnes qui veulent vous exaspérer ne veulent
 « pas de convictions sur preuves. Restez donc
 « tant que vous voudrez dans votre erreur.

« J'ai à mon tour le droit d'être vivement et
 « profondément blessé de suppositions aussi
 « fausses que déshonorantes. Je ne veux pas
 « devoir de ménagements à de froids égards et
 « peu m'importe de compter parmi mes enne-
 « mis un homme qui ne veut plus compter
 « parmi mes amis. »

Ronot s'aperçoit qu'il est allé trop loin. Vite il bat en retraite. Mais comment se faire pardonner ? Sa muse seule est capable de ce tour de force. Elle saura bien, elle, intercéder auprès d'un poète. Alors il compose une petite pièce de vers très humble, très soumise, très plate. Le dieu qui fronce parfois les sourcils a des trésors d'indulgence pour ses adorateurs. Il sourit et tend la main.

Hélas les éclaircies, dans ces périodes d'attente, sont de courte durée. Perruchot se vante de l'emporter dans cette lutte où l'amour-propre de deux hommes s'exaspère. Il a la certitude du succès. Une simple formalité reste à remplir : la signature de l'ordonnance royale. Il indique la date. C'en est trop. Ronot n'y tient plus. Il part pour Paris.

Un voyage à Paris en 1839 n'a rien d'une confortable promenade. On remonte la Saône en barque. On prend la diligence à Chalon. Sans doute il y a bien de la poésie dans une nature d'hiver. Mais Ronot est-il en humeur de la goûter ! Il arrive à Paris, fatigué, le reproche aux lèvres. Le grand homme l'accueille avec un large sourire, et d'encourageantes promesses. Comment résister à cette voix, à ces paroles, à la séduction du dieu qui veut plaire. L'avoué fait ce que vous eussiez fait à sa place, il tombe dans les bras qui s'ouvrent à lui.

Mais le cœur troublé par le désir ne saurait jouir d'un bonheur sans mélange. A Paris même de méchantes gens se font un jeu de raviver ses doutes. On lui affirme que « toutes les forces de M. de Lamartine se concentrent sur Perruchot. » Il repart pour Mâcon, le cœur navré, écrira-t-il plus tard, et voilà qu'en arrivant chez lui les « mêmes soupçons se confirment, les preuves s'accroissent ». « Je suis encore réduit à l'affreuse nécessité de repousser les accusations portées contre vous. »

Lamartine, excédé par ces plaintes sans cesse renaissantes, que renforcent les lamentations de Perruchot, renvoie les deux compétiteurs dos à dos. « On ferait un poème municipal « et burlesque de l'affaire du juge de paix... Il « m'est évident que ni vous, ni Perruchot ne « serez nommé. On ne peut nommer qu'un can- « didat que je ne veuille pas. Mon crédit est ce « que je vous ai dit : négatif. L'affaire est « odieuse et ennuyeuse. Je n'y puis rien que ce

« que j'y fait et ce que j'y ai fait est conforme à
« ma promesse et à mon devoir d'amitié an-
« cienne envers vous.

« Perruchot est aussi outré contre moi que si
« je ne l'appuyais pas. A cet égard, j'ai fait
« pieusement pour l'un et pour l'autre ce que
« l'amitié et l'honneur me commandaient. Au
« diable le reste ! » (Août 1839) (1).

L'infortuné Ronot apprenait en effet peu de jours après, que Perruchot et lui étaient évincés. Un tiers était désigné à la justice de paix de Mâcon.

Le ressentiment de Perruchot éclata sans retenue. Il allait dans les salons amis accablant Lamartine d'invectives.

Par un savant contraste, Ronot retrouve soudain son calme. La partie est jouée. Il lui reste à sauver sa dignité qui a été plusieurs fois compromise. Son affliction revêt un air de fierté détachée.

« Il est des événements que ne peuvent pré-
« voir ni la sagacité du jugement, ni les senti-
« ments du cœur. Ces événements se sont placés
« entre nous. »

... Tel est le préambule de la lettre où il dégage la morale de l'affaire avec une mélancolique sagesse.

« Oui, mon cher Alphonse, oui, votre conduite
« envers moi fut au moins équivoque. Ce vieux
« ami Ronot devait être sacrifié à l'électeur
« Perruchot. Ce sacrifice fut fait et pour récom-

« pense Perruchot vous a perdu. Servez donc
« les imbéciles ! Un fatal aveuglement vous pous-
« sait incessamment à mon adversaire, non pas,
« peut-être par oubli pour moi, mais pour les
« exigences de la « Société », mais pour les
« électeurs Perruchot. Servez donc les imbé-
« ciles !

« A l'avenir, moi, je ne vous demanderai
« rien. Moi je ne vous fatiguerai plus de mes
« plaintes (il se rappelle que le second poste ne
« tardera pas à vaquer). Mais aussi, sachez-le
« bien, je ne partagerai jamais la haine de vos
« ennemis. Ils seront toujours les miens. »

C'est par ce trait final de générosité que Ronot cherche à s'assurer le beau rôle dans le petit drame d'amitié que nous venons de conter. A ceux qui voudraient en connaître la fin, j'apprendrai que la pièce traîna encore quelque temps, puis se déroula au mieux des intérêts de Ronot.

Lamartine gardait rancune au ministre qui lui avait attiré tant de tracas. Le 3 février 1840, il écrivait à Ronot avec qui il s'était réconcilié :
« Oui, je combats seul et ferme notre ennemi le
« garde des sceaux. Il a dit qu'il se retirerait
« devant mon discours si la Chambre ne lui
« faisait pas réparation. Or, c'est demain que
« nous vidons face à face le différend devant la
« Commission des crédits supplémentaires. Je
« parlerai plus haut encore. L'amitié m'inspire.
« Adieu. *Je n'ai pu le servir, je voudrais le
« venger.* »

Petite cause qui va produire de grands effets.

Le sort d'un cabinet suspendu au cas Ronot. Après tout, le fait n'est peut-être pas unique dans l'histoire parlementaire.

Quelques jours plus tard, Lamartine déclarait à un de ses correspondants: « Le ministère tombera, je crois. Cependant, tant que nul parti « n'est prêt à saisir le pouvoir nous ne poussons « pas à sa chute. Je veux pour ma part faire « tomber seulement M. Teste. » M. Teste était ce garde des sceaux assez mal inspiré pour s'être aliéné Ronot.

Le 20 février, s'effondrait en effet le détestable ministère. Ronot dût goûter ce jour-là un régal de vengeance. N'était-il pas un peu l'artisan de cette chute et ne pouvait-il, en son for intérieur, se considérer comme un homme avec lequel les gouvernements devaient compter ?

Son illustre ami ne tardait pas à lui apprendre que les hommes du ministère Guizot recherchaient son « patronage ».

La nouvelle vacance de juge de paix depuis longtemps escomptée survint fort à propos en décembre 1840. Ronot fut nommé sans difficultés.

Rien, dès lors, ne troubla plus la sérénité de son culte pour Lamartine. Il nous apparaît dans les dernières années de sa vie comme un de ces humbles intimes des grands hommes, qui se contentent de la place effacée que le « maître » leur accorde dans son entourage. Relégués dans une situation mal définie entre le serviteur et l'ami, ils jouent avec un enjouement

et une bonne humeur inépuisables le rôle ingrat d'« utilités ». Satisfaits des miettes d'affection qu'ils recueillent, ils se considèrent comme payés de leur dévouement par les services mêmes qu'ils ont la joie de rendre. Celui qu'ils obligent sans qu'il ait le plus souvent l'air d'y prendre garde, ne s'aperçoit de la place qu'ils ont docilement conquise dans son cœur que lorsqu'ils viennent à disparaître.

N'est-ce point au fond l'aveu que contient sous la plume de Lamartine cette oraison funèbre de Ronot ?

« Je suis dans la douleur de la perte de mon
« vieil ami Ronot. Il y a des affections qui
« paraissent des plaisanteries parce qu'elles ba-
« dinent toujours et qui sont au fond de sé-
« rieuses tendresses lorsque l'objet en est éva-
« noui. Tels étaient pour moi Circaud et Ronot.
« Ils m'ont fait autant gémir après leur perte
« que sourire pendant leur vie (1) ».

Ils étaient là pour le divertir sans doute, mais aussi, tourmenté comme il le fut à partir de 1835 par d'âpres soucis matériels qui devaient peu à peu corrompre toutes ses joies, les trouva-t-il, aux heures d'abattement, plus serviables dans leur moyenne humanité et plus fertiles en ressources que l'élite de ses frères intellectuels.

On sait à quel point ce noble esprit s'embarassa dans l'administration de sa fortune et combien lui, si fier d'avoir approfondi la science

alors nouvelle de l'économie politique, fut sevré du sens de l'économie domestique. Le plus modeste bourgeois eût pu lui en remontrer sur ce point.

Il jette son premier cri d'alarme dans une lettre à Virieu, en juillet 1835. « Je suis fort
« tracassé d'affaires : les miennes, si belles jus-
« qu'ici, vont mal ; j'ai perdu tous mes capi-
« taux disponibles dans des banqueroules, des
« entreprises mal exécutées en Amérique et dans
« une grêle qui vient de ravager entièrement
« mes propriétés où j'avais mis des avances
« énormes. Je dois beaucoup et je ne puis
« rien vendre (1). » Les inquiétudes qui percent dans cette lettre iront s'accroissant à mesure que s'aggraverait le désastre de sa fortune. Il vit comme un débiteur aux abois dans la crainte des échéances toujours trop rapprochées. « Les
« intérêts des dettes reviennent chaque mois,
« il faut être prêt à faire face de tous côtés...
« Je ne puis vendre des terres parce qu'elles
« sont toutes engagées... Le quart d'heure est
« difficile... Je trouve difficilement ou point à
« emprunter... » (2). Tel devient son souci pressant, trouver de l'argent. La littérature lui servira souvent d'expédient financier. Il songe tantôt à réaliser ses biens, à renoncer à la politique et à se retirer sur ses terres comme un gentilhomme ruiné, tantôt même à l'issue extrême :
« Je n'ai pas pu réaliser en entier l'emprunt
« nécessaire au rétablissement de mes affaires,

1. 2 juillet 1835.

2. 29 sept. 1839.

« écrit-il un jour à Emile de Girardin. Je n'ai
« trouvé que peu et mal. Cependant, j'essayerai
« d'aller encore à la Chambre un an, si la né-
« vralgie s'atténue. A présent, je ne serais capa-
« ble de rien, pas même d'assister aux débats.

« Adieu et merci de votre bon intérêt, j'ai
« voulu répondre moi-même pour vous rassurer.
« Cependant si vous apprenez que je suis mort,
« un jour, ne soyez pas trop surpris et surtout,
« ne vous affligez pas pour moi: la vie est trop
« bête pour des hommes de sens » (30 novembre
1839).

C'est le moment où il songe à solliciter de M. de Rothschild un prêt de 200.000 francs pour sept ans, à 5 0/0, en lui proposant de prendre hypothèque « sur une terre de 600.000 francs qui a seulement 235.000 francs d'hypothèques. »
« ques. »

Dans cette recherche des prêteurs, Ronot est là pour l'aider. Lorsque la situation devient trop difficile, il s'en remet à lui. Il griffonne alors en hâte, d'une main nerveuse, un billet comme celui-ci : « Au nom de notre amitié,
« tâchez donc vite de trouver non 5.000 francs
« mais 4.000 francs pour avant le 16 août. Avec
« cela, il me suffit, je suis prêt à tout, et j'ai
« quatre ans pour arranger toutes mes affaires.
« Vite, vite, occupez-vous-en, je serai ici après
« demain midi (1). » Ronot achevait à peine cette lecture, qu'il recevait un autre billet, d'une écriture petite, fine, pressée, bien connue de

lui. La nièce écrivait à l'insu de l'oncle et pour le même motif. Elle aussi, accourait vers Ronot et une fois de plus elle livrait sa confiance au cœur du bon vieillard : « que c'est triste
 « de le voir ce noble et grand génie, empêché
 « par des embarras matériels, tourmenté et in-
 « quiet. Que je voudrais donc avoir ce million
 « que nous rêvons de lui donner. Il est préoc-
 « cupé et soucieux depuis quelques jours, mais
 « que ceci reste éternellement entre nous. Il lui
 « faut cinq mille francs de suite. Vu l'état de
 « ses affaires le prudent Mâconnais ne voudrait
 « peut-être pas risquer cette somme, quoi qu'il
 « n'y ait rien au monde à risquer. Trouvez-les
 « donc comme pour moi. Pardon de la peine,
 « mais il n'y a pas d'indiscrétion quand c'est
 « pour lui, n'est-ce pas, mon vieux ! » (1).

Et le vieux de se mettre en route aussitôt, sans hésiter, alerte, plein d'entrain, content de lui, du même pas rapide que lorsqu'il allait de maison en maison, réciter de beaux vers de M. de Lamartine, lire son dernier discours paru au *Moniteur* ou quelque article élogieux d'un journal de Paris, consacré au grand homme.

Quittons-le, en regardant sa silhouette plus droite et plus fière à la pensée de la bonne action qu'il va accomplir, s'éloigner et disparaître au coin d'une rue du vieux Mâcon.

1. Cf. mss, n° 107.

LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA FORMATION ORATOIRE

Nous savions, ne fut-ce que par le remarquable ouvrage de M. Barthou, quelle part revint au travail, à la volonté, à l'application, dans la formation oratoire de Lamartine. On nous l'a montré, dans les premières années de sa vie parlementaire, assidu aux séances de la Chambre, impatient d'y prendre la parole, désolé lorsque, « par une de ces nombreuses tactiques de la Chambre que le public ne comprend pas au dehors et qui sont toutes puissantes au dedans » (1), il ne peut produire à la tribune quelque superbe discours qu'il a dans l'esprit; fier, jusqu'à la vanité, des applaudissements de ses collègues, mais en même temps persuadé, il en fait l'aveu à Virieu, que « comme orateur il a besoin de former le talent et l'homme physique ». Il va s'appliquer à faire de son éloquence, un peu compassée et froide au début, un instrument assez étendu, assez varié, assez précis pour projeter la plus vive lumière, non seulement sur les questions de la politique pure mais même sur les sujets les plus humbles et les plus arides dont l'Assemblée eut à discuter.

Dans la voie nouvelle où il s'est engagé, sa renommée poétique le gêne. Les louanges qu'elle lui attire l'exaspèrent parfois comme un rappel

1. A Virieu, 27 janv. 1835.

à l'ordre de ses aptitudes. Les esprits malveillants s'emparent de la gloire qu'il s'est acquise pour définir les limites de son génie. « Poète » : le mot, l'éloge même, impliquent une sorte de restriction des facultés, au regard de politiciens et d'hommes d'affaires habitués à ne tenir pour vraies que les réalités du monde matériel où ils se meuvent. Le poète leur apparaît comme l'être d'imagination, de fantaisie, fruit d'une distraction de la nature qui s'oublie à créer le superflu en même temps que l'utile ou suivant l'expression même de Lamartine, comme « un rêveur en dehors de tout fait ». Il peut émouvoir, forcer un instant l'adhésion de la sensibilité : on l'applaudit, mais il ne fait pas de doute que son inspiration est pernicieuse. Elle est le travestissement dont se sert le cœur pour duper la raison.

Chaque fois que le retentissement d'un discours de Lamartine leur portera ombrage, ses adversaires n'auront qu'à louer le poète dans l'orateur. Aussitôt tombera le sortilège qu'il avait pu exercer sur les hommes d'entendement. Lamartine savait combien il était vulnérable à cet endroit et s'il ne renonça pas à écrire des vers, ce qui lui eût été impossible, il aborda, chaque fois que l'occasion lui en fut offerte, avec autant de gravité, de sagacité, de technicité et de pénétration que le plus objectif des financiers ou des industriels, des sujets tels que la conversion des rentes, les caisses d'Épargne, les droits d'octroi, les chemins de fer, ou la suppression de la fabrication des sucres indigènes.

Mais en dépit de ses efforts la légende subsista. Notre instinct de classification répugne à reconnaître au même homme des mérites éminents dans des genres différents. La postérité jugea un peu comme les contemporains et refusa à Lamartine le titre de penseur politique qu'il envia entre tous et celui de fondateur de notre démocratie, au moins par l'expression qu'il sut donner à certaines de ses aspirations. Il ne négligea pourtant rien pour s'assurer cette gloire.

L'auteur des *Méditations* fut le moins sceptique des hommes. S'il entra au Conseil Général de Saône-et-Loire ce ne fut point pour promener dans cette Assemblée un dilettantisme amusé d'homme de lettres égaré parmi des philistins. On éprouve même quelque surprise à voir le sérieux et la conscience avec lesquels il aborde des travaux d'un genre si peu littéraire.

Il en parle à Virieu sur un ton enthousiaste. Il voudrait que son ami suivit son exemple : « As-tu pensé à t'en faire nommer ? C'est admirable. Je te le conseille. Une fois que tu y auras mis les pieds, tu voudras toujours en être. C'est la Chambre des Députés naïve et sincère (1). »

Cette scène provinciale, réduction de la scène parisienne sur laquelle se font les réputations d'orateur et d'homme d'Etat, lui fut un terrain d'observations, d'expériences et d'entraînement.

A la Chambre, il se heurte à des préventions inintelligentes. Ses collègues ne le comprennent pas, le considèrent avec défiance, cherchent une arrière-pensée sous chacune de ses opinions ou de ses paroles. A Mâcon, l'Assemblée départementale plus calme, plus réfléchie, l'écoute avec sympathie lors même qu'elle ne l'approuve pas. Il s'y trouve dans le milieu le plus favorable pour essayer ses idées et ses procédés, pour s'abandonner dans une sorte d'intimité bienveillante à ces jeux d'improvisation qui vivifient l'éloquence, la font plus familière, plus vraie, plus émouvante et plus persuasive, voilà aussi le champ clos où les idées s'éprouvent et se corrigent, se mettent au point en petit comité, où l'on apprend à manœuvrer les hommes, à évoluer entre les partis. La salle du Conseil est alors condamnée aux oreilles et aux regards du public. Un faux pas entre ses quatre murs n'est jamais très dangereux. Lamartine y travaille avec ardeur et il constate que son travail porte ses fruits. Il le reconnaît dans sa correspondance avec cette spontanéité et cette charmante absence de modestie qui sont le trait dominant de ses confidences à ses amis. Les succès qu'il recueille au Conseil lui causent autant de joie intime que les rumeurs flatteuses du Parlement.

« Nous sommes en plein Conseil, écrit-il à Virieu le 25 septembre 1835, impossible de bouger, toute l'opposition et toute la raison roulent sur moi seul. Je parle six fois par jour. J'ai conquis mes éperons oratoires hier

« et ce matin. S'il y avait journaux et publicité
« tu entendrais un beau bruit. J'ai fait pleurer
« tout le Conseil animé contre moi, trois fois de
« suite, en un discours et trois répliques. Je vois
« se réaliser ce que j'avais toujours senti, que
« l'éloquence était en moi plus que la poésie qui
« n'est qu'une de ses formes et qu'elle finirait
« par se faire jour s'il n'était pas trop tard.
« Dieu m'assiste ! J'ai du mal à fonder notre
« religion nouvelle. Je les ai sinon convaincus,
« au moins réduits à l'enthousiasme. C'était sur
« la barbarie administrative des expositions d'en-
« fants trouvés... Que n'étais-tu là. Je donnerais
« mille écus de t'avoir eu seulement pour audi-
« teur. Je lâcherai de trouver dans ma mémoire
« et dans la mémoire des autres des lambeaux
« de mes répliques et de les écrire... »

Dès cette année 1835, la seconde de son mandat, Lamartine se réjouit de ses progrès en dépit de la dépense physique qu'ils lui coûtent :

« Je suis accablé de la tête et de la gorge,
« mais bien content parce que enfin, comme tu
« le disais pour la poésie, je possède mon ins-
« trument, l'improvisation la plus spontanée et
« la réplique la plus nette, la plus abondante et
« souvent foudroyante. *Nunc dimittis*... Arrivent
« les affaires et un poste derrière moi et je puis
« affronter qui que ce soit à la tribune. Je ne
« le croyais pas. Il m'a fallu deux ans (1). »

Il aime à revenir sur cette agréable consta-

tation au risque de se répéter, ce que Virieu d'ailleurs lui pardonne :

« J'improvise (au Conseil) autant et comme
 « toute affaire le comporte. J'ai confondu d'é-
 « tonnement les avocats, députés et pairs avec
 « qui j'ai eu à lutter. Cela m'amuse comme un
 « écolier qui apprend une langue. Il s'aperçoit
 « tout à coup qu'il la sait à peu près, après
 « avoir longtemps cru que ses progrès étaient
 « nuls. Tu devrais faire cette étude tout seul
 « pour le moment à venir. En trois ans (la
 « lettre est de 1836) moi, distrait par les vers,
 « je suis parvenu à pouvoir parfaitement être
 « ministre... »

Sur ce même thème d'ailleurs, il lui advient de se railler lorsqu'il badinera avec une femme de goût comme Mme de Girardin. Il tourne ses exercices en dérision, mais ne prenons pas ces plaisanteries trop au sérieux : « J'ai fait
 « d'immenses progrès en *avocasserie*. J'ai im-
 « provisé une soixantaine de harangues aux con-
 « seils généraux et aux électeurs, vraiment dignes
 « par le pathos sonore et le vide plein de mots,
 « des orateurs avocats qui nous illustrent à la
 « Chambre » (7 novembre 1837).

Lamartine ne se contente pas de ravir son auditoire par son talent. Il lui en impose et le séduit par son affable distinction de gentilhomme qui veut et sait plaire. Il fait son apprentissage des hommes non moins que de l'éloquence.

En 1836, il est parvenu à se faire élire président du Conseil général. Ce n'a pas été chose

facile. Il y a eu lutte. Finalement, il ne l'a emporté qu'à deux voix.

A Mâcon comme à Paris, sa politique semble trop dégagée de l'esprit de parti et déconcerte tour à tour chaque clan parce qu'au gré de ce qui lui semble la vérité, Lamartine oscille de l'un à l'autre. Aussi cette politique inspire-t-elle moins de sympathie que sa personne. Le siège de président lui sera plusieurs fois retiré pour être donné à des compétiteurs moins brillants sans doute, mais dont l'effacement même s'harmonisera avec le ton de l'Assemblée. Quant à lui, il présida avec un relief et un éclat tels que dans les courtes périodes où il dût le céder, le fauteuil parut inoccupé.

Pendant les quinze jours que durait la session, dîners et fêtes se succédaient à Montceau et à Saint-Point. Le bourguignon raffole des réjouissances gastronomiques. Lamartine flat-tait fastueusement sa passion favorite.

Célébrité oblige. Ceux qui s'imposent à lui sont souvent plus nombreux que les amis de choix qu'il invite. Sa maison est de celles dont le maître n'ouvre plus l'accès selon ses goûts et n'a d'autre ressource que la fuite pour se défaire des importuns. « Je tiens auberge à Mont-
« ceau. C'est insupportable. J'y suis trop voisin
« de la ville. Je m'en vais à Saint-Point mardi »
(13 octobre 1836, Virieu).

Mauvais calcul, la troupe importune émigre avec lui. Elle prend possession de Saint-Point comme elle s'était emparée de Montceau. Comment se ressaisir, comment travailler au milieu

du désarroi, de l'agitation et du vacarme que fait tout ce monde ? Le poète ne dispose plus que de ses nuits. « J'ai du monde plein ma maison. « Je prends sur mes nuits. Il est cinq heures, « j'ai déjà écrit quatre pages. Je suis obligé « de dîner avant le jour, car on dîne alors mes « soleils » (Virieu, 20 octobre 1836), ou encore : « J'écris quelques rimes à quatre heures du « matin, au ronflement mélancolique d'un tuyau « de poêle et du vent de Saint-Point dans ma « tour... Ma maison est pleine et ce n'est pas ce « qui m'amuse?... » (Virieu, 30 octobre 1836). « Mon temps n'est plus à moi, il est à la tourbe « des affaires ou des ennuyeux... » Telle est la plainte que lui arrachent les obligations de sa nouvelle situation.

Magnifique par tempérament, il l'est aussi par politique. Rien ne pique l'imagination du peuple comme la générosité et Lamartine compte désormais avec l'idole populaire. Le bilan des sacrifices qu'il lui a faits, il l'évalue ainsi dans une lettre à Virieu : 40.000 francs de routes construites à ses frais, 1.000 francs donnés au choléra, 25.000 francs de livres à la bibliothèque de Mâcon et, par-dessus tout, les frais d'un séjour à Paris qui le ruine, bien qu'il se promette chaque jour, sans y parvenir, de réduire son train de vie.

Tantôt ce sont les Mâconnais qui viennent à Montceau lui offrir des sérénades en reconnaissance de ce qu'il a fait décider le maintien de la Préfecture dans leur ville. Lamartine les accueille royalement. D'autres fois, ce sont des

fêtes de nuit à Saint-Point. L'une d'elles attira un soir d'octobre trois mille personnes dans le parc. Des guirlandes de lumières couraient entre les vénérables arbres. Dans le château somptueusement décoré fut offert un dîner de trois cents couverts. Gens en habit ou en veston allaient et venaient par groupes et foudraient au murmure d'une lointaine musique ces allées où il avait si longtemps promené ses rêves solitaires. Trois fanfares militaires venues de Mâcon se reprenaient à tour de rôle.

Ces dispendieuses réjouissances ne le divertissaient pas lui-même. « O ennui et gastralgie. » écrira-t-il à l'issue de ces dîners politiques. « Ma vie est pleine, mais creuse et triste, rien de personnel ne la remplit. » (28 décembre 1837.)

J'imagine que ces soirs-là, blotties à l'ombre des chênes où ne parvenait pas l'offensante lumière, les muses du lieu, ces délaissées, jetaient un regard d'effroi sur la horde des visiteurs. Les cris, les rires, les lourds propos de ces profanes et les applaudissements mêmes qu'ils donnaient à leur poète, tout ce spectacle de vulgarité bruyante, les froissait au plus intime de leur être. Les béotiens auxquels leur poète avait donné son cœur venaient maintenant profaner leur retraite. La brise leur apportait quelques bribes du toast dont le maître de céans gratifiait ses invités. Elles écoutaient, surprises, ces lambeaux de phrases qui les consternaient comme une humiliation du génie devant l'idole populaire : « Il y a bien peu de

« jours, bien peu d'heures, je luttai au milieu
 « du tumulte des assemblées délibérantes, tom-
 « bant ou me relevant tour à tour, tantôt aux
 « murmures, tantôt aux applaudissements de la
 « foule comme dans une mêlée et aujourd'hui,
 « me voilà à cent lieues de cette poussière
 « d'opinions qui s'élève et qui s'abat si vite,
 « au milieu du pays que j'aime le plus, sous le
 « toit de mes pères, à table avec mes amis et
 « surpris tout à coup dans cette décente d'esprit
 « et de cœur, par une musique inattendue qui
 « vient de si loin étonner le silence de ces vieux
 « arbres et me dire, en notes sympathiques, que
 « mon pays est content de moi... »

Les modestes sœurs eussent préféré qu'il ne parlât pas ainsi et qu'il eût continué à dire plus simplement comme autrefois :

Nonchalamment couché près du lit des fontaines,
 Je suis l'ombre qui tourne autour du tronc des chênes,
 Ou je grave un vain nom sur l'écorce des bois,
 Ou je parle à l'écho qui répond à ma voix,
 Ou dans le vague azur contemplant les nuages,
 Je laisse errer comme eux mes flottantes images.
 La nuit tombe et le Temps de son doigt redouté
 Me marque un jour de plus que je n'ai pas compté.

Puis interrogeant l'avenir, qu'y lisaient-elles, sinon la vanité et le mensonge de ces démonstrations populaires ? Pourquoi donc le poète oubliait-il la sagesse des vers qu'il écrivait jadis :

De mes jours sans regret que l'hiver vous remporte
 Avec le chaume vide, avec la feuille morte,
 Avec la renommée, écho vide et moqueur !

Ces herbes du sentier sont des plantes divines
Qui parfument les pieds, oui, mais dont les racines
Ne s'enfoncent pas dans le cœur,

Guirlandes du festin que pour un soir on cueille
Que la haine empoisonne ou que l'envie effeuille,
Dont vingt fois sous les mains la couronne se rompt,
Qui donnent à la vie un moment de vertige,
Mais dont la fleur d'emprunt ne tient pas à la tige
Et qui sèche en tombant du front.

Hélas, ces guirlandes, il ne les méprisait qu'en rhétorique et du bout des lèvres ! Nul n'en subit plus intensément l'attrait et nul ne devait d'ailleurs payer plus chèrement les courtes joies de l'adulation populaire. Jamais idéaliste n'éprouva plus prompt et plus brutal démenti de la réalité.

Une République répudiée dès sa naissance, une démocratie empressée de remettre entre les mains d'un autocrate la liberté qui vient de lui être acquise, le dénigrement et l'oubli suivant de très près le triomphe, la ruine de sa fortune, le martyre de la misère traîné jusqu'au jour où la mort l'en délivrera, voilà ce que la politique allait lui offrir.

CHAPITRE II

LES IDÉES SOCIALES

UN TROP HARDI PROGRAMME DE DROITE

Quelques mois avant de poser la candidature de Lamarline au Conseil général, le *Journal de Saône-et-Loire* reproduisait un article du *Journal du Commerce* sur « Le Parti social » dont l'auteur de *La Politique rationnelle* passait pour le représentant le plus éminent.

La langue de la politique se rénove si peu à travers les âges que les vieilles polémiques gardent perpétuellement leur saveur d'actualité. A suivre les débats qui occupèrent l'opinion il y a près d'un siècle, nous avons perpétuellement l'illusion de ne pas sortir de notre époque. Les doctes assertions du *Journal de Commerce* ne nous surprendraient pas sous la plume de quelque rédacteur du *Temps* ou des *Débats* en l'an 1924.

L'auteur de l'article commence par signaler « un grand dégoût des vieilles querelles politiques », formule aussi ancienne que ces querelles et dénonçant une lassitude dont l'humanité ne guérira jamais. D'accord avec nos modernes évangélistes de la production à outrance,

il professe que « les plus épineuses questions
« de l'ordre social actuel n'ont de solution que
« par un large développement de notre puis-
« sance industrielle et une rapide multiplication
« de nos capitaux ». Il affecte, il est vrai, un
libéralisme qui doit sembler quelque peu démodé
à nos contemporains. « A ceux qui trouvent que
« les choses vont bien comme elles sont et qui
« ne savent, disent-ils, quel bien-être plus grand
« espérer pour le pays, le parti social répond
« que la grande promesse de 89, l'égalité de
« tous devant la loi, n'est point encore accom-
« plie, puisque la répartition de l'impôt n'est
« point faite encore en raison de la fortune et
« surtout du travail de chaque citoyen, puisque
« l'oisiveté paie encore le tribut le plus léger,
« puisque l'éducation est encore un privilège,
« puisque l'industrie n'a point encore, comme la
« guerre, ses caisses de vétérance et ses glo-
« rieuses invalides...

« En face de l'avenir, le « parti social » de-
« mande pour le présent l'affranchissement de
« l'industrie, la chute des entraves qui la gar-
« rottent, la destruction des privilèges qui l'ékra-
« sent, la faveur pour l'organisation qu'elle ré-
« clame...

« Le premier rang en gloire et en puissance
« au peuple le plus laborieux, le plus actif, le
« plus riche par sa force productrice, le prin-
« cipe de haine et de jalousie : Voilà ses bases.
« Le peuple infatigable et cosmopolite des in-
« dustriels, peuple qui parle toutes les langues,
« pratique tous les cultes, porte toutes les cou-

« leurs et, partant, n'a que deux intérêts et deux
 « volontés : produire et consommer, voilà les
 « missionnaires de la propagande nouvelle. Les
 « chemins de fer, les routes, les canaux, les télé-
 « graphes qui doivent un jour porter, avec nos
 « richesses et nos produits, nos sentiments et
 « nos idées jusqu'au cœur des nations les plus
 « engourdis et jusqu'aux trônes les plus abso-
 « lus : voilà ses moyens d'action (1). »

Acte de foi dans la vertu régénératrice de l'industrie qui ouvre pour l'humanité une ère d'incalculables bienfaits, apologie de la production organisée, éloge du principe d'association substitué au principe de haine et de jalousie, autant de thèmes que chaque jour développe dans des brochures et dans les colonnes de son journal, *le Producteur*, un autre parti naissant, le Saint-Simonisme.

LAMARTINE ET LES DOCTRINES SOCIALISTES

On est frappé des nombreux traits de ressemblance qui rapprochent le « parti social » du Saint-Simonisme. Même idéalisme humanitaire, même souci de perfectionnement moral, même tour de prédication laïque, même division de l'histoire en cycles se correspondant à peu de nuances près, même hiérarchisation des classes sociales, érigeant au premier rang, le producteur, l'industriel, le créateur de ces richesses dont

1. *Journal de Saône-et-Loire*, 9 juillet 1834.

l'humanité doit attendre son bonheur matériel : accord complet dans la partie critique, accord partiel dans la partie constructive, qui aboutissent en fin de compte à l'abîme qui sépare une conception révolutionnaire d'une conception conservatrice.

Lamartine est d'accord avec Saint-Simon sur ce point initial que la question des prolétaires, « la dernière, peut-être, celle qui reparait au « fond de toutes et qui les résume toutes, est « celle qui nous presse aujourd'hui. Nous nous « le dissimulons en vain, nous l'écartons en vain « de nos pensées comme un nuage sur notre « horizon politique; en vain nous cherchons « à nous rassurer par de mauvaises raisons, « par des atermoiements qui ne sont pas sincères; en vain vous murmurez contre ceux « qui veulent la toucher et vous les accusez d'une « perturbation qu'ils signalent et qu'ils n'ont « pas faite. Je le dis pour ma part avec une « douloureuse, mais entière conviction, je le dis « non pas pour envenimer, mais pour guérir, « la question des prolétaires est celle qui fera « l'explosion la plus terrible dans la société « actuelle, si la société, si les gouvernements « se refusent à la sonder et à la résoudre » (Discours sur les caisses d'épargne, 3 février 1835) (1).

Comment donc propose-t-il de la résoudre ? Avant d'entrer dans le détail des mesures qu'il suggère, demandons-lui de quel principe elles

1. *La France Parlementaire.*

découlent. Son curieux opuscule *Sur la Politique rationnelle* répond à cette question.

« La forme rationnelle ou du droit de tous, « y lisons-nous, ne peut être autre chose que la « liberté, où chacun est juge et gardien de son « propre droit, donc. l'époque moderne ne peut « être que l'époque de la liberté; sa mission est « d'organiser le droit et l'action de tous ou la « liberté, d'une manière vitale et durable (1)... »

Le principe de liberté est donc la norme d'après laquelle l'auteur de la *Politique rationnelle* jugera la valeur d'une institution. Mais surtout qu'on ne se méprenne pas sur le sens qu'il entend donner au mot liberté, lequel peut aussi bien couvrir tous les abus de l'égoïsme. Il précise ainsi l'orientation que désire inspirer à la politique un parti qui considère chaque cycle de l'histoire comme en préparant un autre.

« Il nous est peut-être déjà donné d'entrevoir « au moins l'époque qui succèdera à la nôtre, « après les cinq ou six siècles qu'aura duré « l'âge de liberté. Nous passerons à l'âge de « vertu et de religion pures, aux promesses accomplies du législateur divin, à l'époque de « charité, mille fois supérieure encore à l'époque de liberté, comme la charité, amour des « autres, sentiment divin émané de Dieu, est au-dessus de la liberté, sentiment humain, émané « de l'homme (2). »

Cet « âge de vertu et de religion pures »,

1. *P. R.*, p. 35.

2. *P. R.*, p. 36.

Saint-Simon et ses disciples en annoncent aussi l'avènement futur aux hommes, mais ils l'entendent tout autrement que Lamartine. Sans doute, celui-ci convient que la *charité sociale* n'est autre chose au fond que le socialisme, mais en penseur chrétien qu'il veut rester, il n'admet d'autre socialisme que celui de l'évangile. Le reproche qu'il adresse au Saint-Simonisme, c'est de tracer une route parallèle à celle qu'il indique, mais « sur les nuages ». « C'est une religion, déclare-t-il, moins un Dieu, c'est le christianisme moins la foi qui en est la vie, c'est l'évangile moins la raison et la connaissance de l'homme. Tout ce qu'il y a en lui de sincère, d'élevé, d'aspiration à un ordre terrestre plus parfait et plus divin, s'apercevra bientôt qu'il ne peut marcher sans base, qu'il faut toucher au ciel par ses désirs, mais à la réalité humaine par les faits, et reviendra au principe qui donne à la fois la vérité spéculative et la force pratique, l'espérance indéfinie du perfectionnement des sociétés civiles et la règle, la morale et la mesure qui peuvent seules les y diriger, ce principe, d'où nous émanons tous, croyants ou sceptiques, amis ou ennemis, c'est le christianisme (1). »

Partisan de la liberté contre la réglementation, socialiste chrétien, en opposition avec le socialisme athée, défenseur enfin de la propriété, tels sont les traits qui distinguent le Parti Social du Saint-Simonisme.

1. P. R., p. 110.

Lamartine, dont l'esprit ne s'embarrasse d'aucun préjugé, admet volontiers que l'humanité puisse découvrir un jour un autre principe social que le droit de propriété, car, à cet égard, dit-il, « on ne peut rien nier, rien affirmer de l'inconnu. L'horizon de l'humanité recule et se renouvelle à proportion des pas qu'elle fait, le Verbe divin sait seul où il veut nous conduire; l'évangile est plein de promesses sociales et encore obscures, il se déroule avec les temps, mais il ne lui découvre à chaque époque que la partie de la route qu'elle doit attendre (1). »

Or, jusqu'au terme de sa carrière politique, il considère n'être encore qu'à cette partie de la route où le progrès se doit poursuivre « sur la réforme et non sur la destruction de la seule base que Dieu ait donné jusqu'ici à la famille et à la société : la propriété (1) ».

Il lui adviendra de proclamer avec les Saint-Simoniens le « Droit au travail » contre le « laissez faire » de l'école anglaise. Les conditions d'existence faites au prolétariat de son temps soulèvent sa réprobation de chrétien et nul n'a flétri avec plus de virulence certains abus du régime capitaliste, ni parlé avec une plus vigoureuse commisération de cette « race destinée à peupler le sol, espèce d'esclaves de l'industrie qui ne servent pas tous un maître, mais qui servent tous le plus rude des maîtres, la faim ! Ces hommes se marient, ont des fem-

« mes et des enfants que l'industrie saisit au
« berceau et emploie selon leur force; tout ce
« peuple vit, multiplie, consomme, prospère
« pendant que le salaire les rétribue. Que le
« salaire s'arrête ou décroisse, tout ce peuple
« chôme, souffre, maigrit, mendie, s'exténue et
« tombe en haillons et en pourriture humaine.
« Peuple du salaire, né du salaire, ne vivant que
« par le salaire. Il s'insurge dans son cœur
« contre une société qui le condamne par sa
« condition, au travail et qui lui refuse le tra-
« vail. Or le travail pour lui c'est la vie (1). »

Pour arracher le salarié à la détresse de son sort, tout en respectant les deux dogmes qui dominant sa politique, celui de la liberté et celui de la propriété, Lamartine écarte tout projet d'organisation du travail impliquant l'intervention de l'Etat dans les rapports entre le capital et le travail. L'Etatisme n'a pas eu d'adversaire plus résolu. « Quant à une inter-
« vention souveraine de l'Etat dans les rapports
« de l'ouvrier avec le maître, du capital avec le
« travail, écrit-il, intervention par laquelle l'Etat
« réglerait la production, la consommation et
« gouvernerait le capital et le salaire, nous con-
« fessons que notre intelligence ne s'est jamais
« élevée jusqu'à la compréhension de ce Gou-
« vernement de la liberté par l'arbitraire et de
« la concurrence par le monopole (2). »

Ces idées, il saisit un jour prétexte d'un discours de M. de Lacretelle à l'Académie de Mâ-

1. *Bien Public*, 28 déc. 1844.

2. *Bien Public*, 26 déc. 1844.

con, dans une séance solennelle tenue en présence des membres du Conseil général, pour les formuler devant l'Assemblée.

M. de Lacretelle s'était livré au jeu littéraire de mettre en parallèle les bienfaits de l'agriculture et ceux de l'industrie et avait paru pencher en faveur de la première. Il avait proclamé, comme nous ont habitué à le faire nos ministres de l'Agriculture, « que notre gloire, « que notre sécurité sont d'être avant tout un « peuple agricole ! Cherchons-y le principe su- « prême de nos richesses comme le voulaient « les premiers fondateurs de la science écono- « mique. Qu'on me parle des créations colos- « sales de l'industrie britannique : je jette un « coup d'œil plus satisfait sur nos blés exempts « des lois céréales de l'Angleterre, sur nos vignes, « hélas aujourd'hui trop éprouvées par le fléau « de la grêle. Mais elles n'en sont pas moins « une manufacture intelligente, active, salubre, « destinée à répandre partout la joie, la force « et le courage. »

Lamartine prit argument de ce jeu d'esprit pour considérer M. de Lacretelle comme un adversaire de l'industrie. L'homme social, en lui, ne pouvait tolérer cette offense à sa doctrine. Il prit la défense des machines, « ces mains artificielles du travailleur ». Il définit les industriels « les degrés par lesquels la civilisation s'élève siècle par siècle, découverte par découverte », et surtout par lesquels le monde devient démocratique. « Industriel et démocratique, l'un, remarque-t-il, est toujours la suite

« de l'autre. Le monde devient industriel ? Eh
« bien ! il faut donner une âme à l'industrie,
« et prévenir ainsi son plus grand vice, l'endur-
« cissement de cœur qu'elle produit dans les
« peuples qui font leur dieu de la richesse...
« Vous avez prononcé en finissant un mot de
« la langue religieuse, destiné à devenir un
« mot politique : la charité ! Ah ! ce mot est le
« nôtre aussi, croyez-le ! J'atteste ici tous mes
« honorables collègues du Conseil général du
« département. Ils savent si nos sessions sont
« remplies d'une autre pensée que celle de l'as-
« sistance aux nécessités de ces classes labo-
« rieuses. Nous ne sommes pas de cette école
« d'économistes implacables qui retranchent les
« pauvres de la communion des peuples comme
« des insectes que la Société secoue en les écras-
« sant et qui font de l'égoïsme et de la concu-
« rence seuls, les législateurs muets et sourds
« de leur association industrielle... Nous croyons,
« nous, et nous agissons selon notre foi, nous
« croyons que la société doit pourvoir, agir,
« guérir, vivifier ; qu'il n'y a de richesse légi-
« time que celle qu'aucune misère imméritée
« n'accuse et pour tout dire, en un mot, que la
« politique doit arriver par la science, par l'ad-
« ministration, là où la religion est arrivée par
« la vertu, c'est-à-dire au soulagement de tout
« ce qui peut être soulagé, au règlement de
« tout ce qu'il est possible de régler, à l'équi-
« libre enfin des grandes industries (1). »

1. Séance du 12 sept. 1842. Voir *Journal de Saône-et-Loire*,
14 septembre.

Contre l'école orthodoxe, Lamartine affirme que la concurrence seule est insuffisante pour réaliser la plus juste organisation sociale.

« La concurrence, c'est l'égoïsme abandonné à lui-même. La concurrence est sans pitié; elle agit avec la force aveugle et brutale de la fatalité. Elle foule, elle écrase tout autour d'elle, « que le monde se ruine, pourvu que je m'enrichisse », telle est sa devise. Ce ne peut pas être celle d'une société bien faite, d'une société morale, d'une société chrétienne surtout...

« Eh bien, que voulons-nous, nous ? Que la société politique ne reste pas impassiblement spectatrice de cette lutte entre les industries, entre la richesse et le travail; qu'elle intervienne, qu'elle intervienne, non pas en se plaçant arbitrairement entre le fabricant et l'ouvrier, entre le consommateur et le producteur, entre le travail et le salaire libres, mais qu'elle intervienne avec toute la force d'administration et de réparation qui lui appartient, pour placer toujours et partout, une assistance à côté d'une nécessité, un salaire momentané à côté d'une cessation de travail, un fonds commun des classes ouvrières et pour créer en un mot une providence visible, éclairée, active, sur tous les points souffrants de la population, à l'image de cette providence invisible qui ne s'efface quelquefois des yeux des misérables que pour laisser à la Société le mérite et la gloire de la suppléer un moment. »

Il note d'ailleurs d'un trait juste et acéré l'insuffisance de toutes les théories d'organisation du travail élaborées dans cette période de balbutiement des écoles socialistes naissantes.

Le Saint-Simonisme prétend placer au sommet de sa hiérarchie sociale un despote de toute liberté, un roi de toutes professions, incarnation d'un dieu industriel sur la terre, tranchant toutes les difficultés par sa parole. Cet homme infailible ne donnerait d'autre raison de sa volonté que sa volonté même, ne présenterait d'autre titre de sa souveraineté que sa foi en lui. « Qu'un tel homme se rencontre, c'est possible, mais qu'il se trouve un genre humain pour le croire, nous en doutons (1). »

Quant au fouriérisme, son tort n'est pas de vouloir perfectionner l'homme, mais de le diviniser. Il aspire à faire de la société un vaste monastère industriel où l'homme cessant d'être homme, ne serait plus qu'une *action numérotée* d'une association anonyme, dont les dividendes, répartis par le consentement commun, seraient la fortune, le bonheur, la vie de chacun? Le tort du système « sociétaire » est de méconnaître le caractère de l'instinct de propriété chez les hommes.

« Il y a autre chose, fait remarquer Lamar-
« tine dans une analyse délicate de cet instinct,

1. On trouvera cette critique des doctrines socialistes dans l'article « Le Droit au travail ». *Bien Public*, 26 déc. 1844.

« il y a autre chose qu'un *avoir* dans l'ap-
 « propriation à l'homme et à sa famille d'une
 « part de la terre, d'une maison ou d'un champ.
 « Il y a un sentiment. L'homme n'est pas seu-
 « lement composé d'intelligence, il a, de plus,
 « un cœur; des sens, une âme, par lesquels il
 « s'attache à ce qui lui appartient, et il attache
 « à ce qui lui appartient, lui et les siens...
 « C'est cet amour, c'est cette consubstantia-
 « tialité de la terre et de l'homme qui ennoblit,
 « qui sanctifie la propriété, en élevant jus-
 « qu'à la puissance d'un sentiment ce que vous
 « rabaissez par votre système au niveau d'un
 « simple et froid calcul dans le dividende d'une
 « action... »

Ah ! certes, je sens bien tout ce que les actuels disciples de Fourier trouveraient à reprendre à cette argumentation. La propriété contre laquelle ils dirigent leurs attaques, n'est point celle qui revêt ce caractère de « consubstantialité de la terre et de l'homme », celle qui se limiterait à quelques hectares d'une terre familiale. A cette forme de propriété qui tire sa valeur du travail de son détenteur, s'en substitue, dans notre société moderne, une autre, d'un caractère abstrait, mobile, dissimulable, qui s'évalue en liasses de titres, lesquels se succèdent et s'accroissent dans un portefeuille, au petit bonheur de la spéculation et des coups de bourse, sans que le détenteur se doute parfois ni cherche même à savoir de quelles entreprises ou de quel labeur lui vient sa richesse.

Lamartine, d'ailleurs, s'il excelle à souligner

les erreurs de ces systèmes, a trop de droiture et de bonté dans l'âme, pour cacher sa tendresse à l'égard de leurs défenseurs, « hommes de lumière et de foi », qui « manquent seulement de mesure dans leur passion du bien » et qui poussent la vertu jusqu'à la chimère. Entre la sublime exagération d'espérance qui les emporte au delà de la vérité et le vulgaire réalisme de l'école matérialiste, qui prétend réduire la société industrielle à une sorte « d'arithmétique impassible et de mécanisme sans cœur où tout se réduit par perte ou gain au bas d'une colonne de chiffres », il avoue ses préférences d'honnête homme pour la chimère.

Seul, le communisme soulève sa réprobation sans mélange dans la mesure même où il comprime la liberté, sans laquelle il ne conçoit ni dignité ni justice humaine. Il qualifie le communisme, avec une force d'expression dont les événements ont, par la suite, illustré la portée prophétique, une « *Convention appliquée au Travail* et tranche les fortunes, au lieu de couper les têtes « pour démocratiser les revenus ». L'expérience s'est chargée de nous apprendre que cette *Convention* nouvelle ne respecte pas plus les têtes que les fortunes et tranche aussi impitoyablement les unes que les autres. Pour définir par avance la dictature du prolétariat, Lamarline trouve une formule d'une âpre énergie. Il dénonce le communisme comme un *18 brumaire des travailleurs*, et comme l'aberration d'esprits ultra-gouvernementaux, lesquels « oublient que « l'arbitraire ne change pas de nature en se dé-

« plaçant et que si l'arbitraire des rois et des aristocrates est insolent, l'arbitraire du peuple est odieux ». Il prévoit d'ailleurs, et les faits ont aussi démontré l'exactitude de cette prévision, que ces *fermes penseurs*, s'ils détenaient le pouvoir, seraient contraints par la logique même de leur système de supprimer toute faculté de discussion, toute liberté de penser et d'écrire, créant un état comparable à la servitude, et réalisant, « non pas le triomphe, mais le vertige de la démocratie ».

En confrontant la pensée de Lamartine avec celle des théoriciens socialistes de son époque, nous avons pu voir avec quelque précision en quoi le « parti social » se rapproche et par où il s'éloigne du socialisme.

Rompant avec les habitudes d'une politique toute verbale, le parti nouveau prend position sur le terrain même où les socialistes ont porté le débat. Il ne s'attache pas aux questions de forme du gouvernement. Dans son essence, le problème social consiste, selon lui, à rapprocher les classes que la transformation de l'industrie, fondée sur le développement du machinisme et la concentration des capitaux en sociétés anonymes, risque de mettre aux prises. Mais, tandis que le socialisme ne trouve de remède au mal qu'en s'évadant en quelque sorte de la société moderne et en construisant de toutes pièces un monde rationnel d'où tout conflit serait banni parce que les hommes y seraient remplacés par des abstractions, le parti social, plus modeste, cherchera seulement à amé-

liorer les conditions d'existence dans le milieu où l'homme est appelé à vivre. Son programme, où le romantisme chrétien a mis sa part de chimère, contient en substance la plupart des idées généreuses que l'avenir s'est chargé de réaliser et bien d'autres qui s'imposent aujourd'hui aux esprits droits et réalistes comme la tâche de demain. Lamartine les résume ainsi dans un article du *Bien Public* : « Nous vou-
« lons que l'Etat s'inspire de la charité des
« masses et s'interpose entre elles et leurs mi-
« sères, par l'association encouragée, par la soli-
« darité légalisée, par l'enseignement prodigué,
« par les caisses d'épargne développées, par les
« colonisations, par l'adoption des enfants or-
« phelins ou trop nombreux, par des avances
« en terrain à défricher, par des exemptions
« temporaires d'impôt, par des enquêtes perma-
« nentes sur la condition des masses, par l'ac-
« cessibilité croissante à la propriété, cette
« émancipation successive du prolétaire et par
« une taxe ou plutôt *un budget des pauvres*,
« institution méconnue et calomniée qui, malgré
« ses abus dans ce pays, a préservé l'Angleterre
« de vingt révolutions, et dont nous démontre-
« rons la nécessité à son heure. Entre l'égoïsme
« de la propriété et les souffrances du prolé-
« taire, l'Etat doit tendre la main, mais une
« main pleine de bienfaits et non pas d'arbi-
« traire. »

Syndicats ouvriers, caisses de chômage, assurances obligatoires, assistance aux familles nombreuses par l'adoption de leurs enfants, à partir

d'un nombre déterminé, crédit populaire, large propagation de l'enseignement, gratuit à tous les degrés, colonisation; autant de moyens de libérer l'individu, d'affranchir la prolétariat, non point en réduisant toutes les classes de la société au servage économique dont on voudrait l'émanciper, ce qui serait l'aboutissement du communisme, mais en facilitant au prolétaire l'accès de la propriété, en lui garantissant ainsi sa part d'aisance et de bien-être et en protégeant les petits, par une législation appropriée, contre les effets de la concurrence des grands. Unir toutes les classes de la nation, non seulement dans un idéal commun de liberté et de justice, mais aussi dans un intérêt commun de conservation, faire de notre peuple tout entier un peuple de propriétaires où le plus humble ouvrier posséderait sa maison et son lopin de terre, serait à la fois consacrer la légitimité démocratique de la propriété et réaliser une des promesses essentielles de la Révolution de 1789. « Son sens suprême, « souverain, dominant (de la Révolution) a été « de subdiviser les fortunes, en argent, en terres, « en mines; subdiviser, morceler, répartir, mon- « nayer les fortunes publiques, les fortunes indi- « viduelles, mobilières, immobilières, sur le sol, « sous le sol, partout. Pourquoi? Afin que par « l'accessibilité de toutes ces parcelles, tous les « citoyens pussent tour à tour s'élever à la di- « gnité de propriétaires et participer dans une « certaine proportion au bienfait général, au « bienfait qui consacrerait dans tous les siècles « cette révolution, le bienfait de la meilleure

« répartition de la richesse publique, de la
« meilleure division de la propriété (1). »

Sans doute, toutes ces idées ne se présentent-elles pas d'emblée, dans la pensée de Lamartine, sous la forme achevée qu'il appartenait au temps de leur donner. Plusieurs d'entre elles devront subir la mise au point de l'expérience. Je citerai à titre d'exemple, son programme de colonisation. Il a tout d'abord l'allure d'un rêve romantique, puis il se précise peu à peu au contact de la réalité :

« Par une admirable prévoyance de la Provi-
« dence qui ne crée jamais de besoins nouveaux
« sans créer en même temps les moyens de les
« satisfaire, écrit-il dans son *Voyage en Orient*,
« il se trouve qu'au moment où la grande crise
« civilisatrice a lieu en Europe... une grande
« crise, d'un ordre inverse, a lieu en Asie et
« qu'un grand vide s'offre au trop plein des
« populations et des facultés européennes. L'ex-
« cès de vie qui va déborder chez nous, peut et
« doit s'absorber dans cette partie du monde,
« l'excès des forces qui nous travaille peut et
« doit s'employer dans ces contrées où la force
« est épuisée et endormie (2). »

On sait qu'il proposait de confier à un Congrès le partage de l'Orient entre les nations de l'Europe. Il espérait ainsi soulager la misère, en procurant des terres de colonisation aux bras

1. Discours sur l'association houillère de la Loire. *France
Parlementaire*, 25 mars 1846.

2. Cf. *Journal de Saône-et-Loire*, 24 juin 1835.

qui demandent à s'employer et conjurer la guerre entre peuples en offrant un champ de conquête pacifique aux races tourmentées par le trop plein de leur population. C'est en ce sens qu'il reprenait la même idée dans la *Marseillaise de la Paix* :

Débordement armé des nations trop pleines,
Au souffle de l'aurore envolés les premiers,
Jetons les blonds essaims des familles humaines
Autour du tronc du cèdre et des nœuds du palmier !
Allons, comme Joseph, comme ses onze frères
Vers les limons du Nil que labourait Apis,
Trouvant de leurs sillons les moissons trop légères
S'en allèrent jadis aux terres étrangères
Et revinrent courbés d'épis !

A mesure que se déroula la conquête de l'Algérie dont il suivit les étapes avec un intérêt passionné et qu'il soutint contre ses détracteurs dans des discours inspirés par la plus lumineuse clairvoyance, Lamartine traça une théorie de colonisation de plus en plus nette et se prononça en faveur du mode d'occupation que nous devons adopter plus tard dans notre possession nord-africaine.

Mais laissons là ce détail pour revenir à l'ensemble de ces idées si nouvelles et si hardies qui n'empruntaient au Socialisme que pour le vider de son contenu et proposer une panacée conservatrice aux maux que dénonçait l'école saint-simonienne.

FRAGILITÉ DE L'ALLIANCE AVEC LA DROITE

Ce programme, c'est aux hommes de droite, que Lamartine voudrait laisser le mérite de l'appliquer. Il se croit lui-même un homme de droite. Il le croit, parce que son cœur religieux l'attache encore par mille liens indestructibles au parti comme à la foi de sa jeunesse. Il mêle à ce sentiment une nuance de point d'honneur. Quelque orientation qu'ait pris par la suite le développement de sa pensée, il ne reniera jamais ces lignes qu'il écrivait en 1831 dans son traité *Sur la Politique rationnelle* :

« Pour nous donc, royalistes constitutionnels,
« hommes de fidélité et de liberté à la fois, de
« morale et de progrès, deux devoirs sont clai-
« rement écrits sous nos yeux : l'un de cons-
« cience, servir le pays et marcher avec la
« nation, penser, parler, écrire, agir et com-
« battre avec elle; l'autre d'honneur, qu'une
« position spéciale, qu'une délicatesse exception-
« nelle peuvent imposer à quelques-uns d'entre
« nous; rester en dehors de l'action immédiate
« et des faveurs du gouvernement, ne point sol-
« liciter ses grâces, ne point nous parer de ses
« dons, ne pas briguer sa confiance, ne pas
« adorer la victoire, ne pas nous glisser avec la
« fortune d'un palais dans un autre, ne pas re-
« nier notre premier culte, nos affections du
« berceau, ne pas porter aux genoux d'une race
« nouvelle, consacrée même à nos yeux par la

« nécessité, des cœurs encore chauds de notre
« dévouement d'hier à une race que l'exil abrite
« et que l'infortune consacre, dans ce palais
« prophétique des vicissitudes du trône et des
« retours de l'adversité (1). »

Respect aux institutions et aux hommes du passé dans la mesure où ils symbolisent une période de la grandeur et de la gloire du pays. Mais respect réfléchi et non superstitieux, qui ne saurait nous voiler la réalité de la vie nationale, dont les intérêts se distingueront toujours de ceux des familles ou des partis appelés un moment à la gouverner. Cette vie de la nation est mouvement, instabilité, changement. « Tout
« peut changer, hommes, races, dominations,
« noms et formes mêmes des gouvernements
« et des empires, mais... une seule chose ne
« périt pas, ne change pas, ne se prescrit pas,
« le devoir pour chaque homme, pour chaque
« citoyen, de ne pas se séparer de la patrie,
« de ne pas s'annuler de la nation, de ne pas
« protester seul contre une nécessité sociale ad-
« mise par le fait, car un fait social a aussi sa
« logique et ses conséquences indépendantes de
« son droit; mais de servir la patrie, la nation,
« l'humanité, dans toutes les phases, dans toutes
« les conditions de son existence mobile et pro-
« gressive; la morale la plus simple devient
« encore ici de la politique (2). »

Telle est l'explication du respect avec lequel

1. *P. R.*, p. 54-55.

2. *P. R.*, p. 53-54.

Lamartine traita toujours les partis du passé, tout en refusant de se laisser retenir par eux. Il ressentit pour eux, avec encore plus d'élévation peut-être qu'un Michelet, cette sorte de sympathie que les principaux penseurs de notre siècle ont éprouvée pour les manifestations successives de l'idéal humain. Il les considéra comme les tenants attardés d'une vérité dépassée, mais qui fut nouvelle en son temps et pour laquelle ils durent lutter contre les défenseurs du traditionalisme intransigeant. En les combattant à son tour, il ne songeait qu'à assurer la continuité du progrès. Respecter le passé, pensait-il, c'est poursuivre dans l'avenir l'œuvre de ses forces vives. « Ceux qui ont lutté dans les siècles dis-
« parus, à quelque parti, à quelque religion, à
« quelque doctrine qu'ils aient appartenu, mais
« par cela seul, qu'ils étaient des hommes qui
« pensaient, qui désiraient, qui souffraient, qui
« cherchaient une issue, ils ont tous été, même
« ceux qui dans les batailles d'alors pouvaient
« paraître des conservateurs, ils ont tous été, par
« la puissance invincible de la vie, des forces
« d'impulsion, de mouvement, de transformation,
« et c'est nous qui recueillons ces frémissements,
« comme c'est en allant vers la mer que le
« fleuve est fidèle à sa source. » Ce n'est point
Lamartine qui a écrit ces lignes, c'est un autre démocrate, tout voisin de nous : Jaurès. Ne sont-elles pas comme un lumineux commentaire du passage de la *Politique rationnelle* que j'ai cité ?

Jaurès comme Lamartine croyait découvrir

dans une disposition d'esprit née de la Révolution l'origine de cette compréhension sympathique du passé considéré dans ses rapports avec le présent. On ne la doit pas seulement à ce que « la Révolution française a donné une « sorte d'attrait mélancolique et romantique au « monde qu'elle avait aboli, non ! C'est parce « qu'en faisant surgir pour la première fois des « profondeurs sociales et jaillir en pleine lumière « de l'action et de la raison ces forces populaires « qui n'avaient été dans l'ancienne France que « des forces obscures et subordonnées, en les « faisant jaillir, elle a obligé l'historien du len- « demain, quand l'atmosphère se serait de nou- « veau éclairée, à rechercher dans le passé l'his- « toire de ces forces populaires profondes ». En même temps que s'éveillait le sentiment démocratique s'élargissait donc notre intelligence de l'histoire et, par voie de conséquence, à mesure que s'affinera l'instinct démocratique, s'accroîtra la détente et la réconciliation entre les partis politiques qui se comprendront mieux et s'apprécieront plus exactement les uns les autres en prenant plus claire conscience de leur rôle respectif dans l'histoire de la vraie France, « la France qui n'est pas résumée dans « une époque ou dans un jour, ni dans le jour « d'il y a des siècles, ni dans le jour d'hier, « mais la France qui est tout entière dans la « succession de ses jours, de ses nuits, de ses « aurores, de ses crépuscules, de ses montées, « de ses chutes et qui, à travers toutes ces « ombres mêlées, toutes ces lumières incom-

« plètes et toutes ces vicissitudes, s'en va vers
« une pleine clarté qu'elle n'a pas encore at-
« teinte, mais dont le pressentiment est dans
« sa pensée (1). »

Lamartine n'en éprouva pas moins combien il est parfois douloureux pour un esprit délicat de renoncer aux convictions de son enfance et combien de pénibles conflits il doit éprouver avant de consentir à désertier ses idoles et à les « rouler, suivant la belle expression de Renan, dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts ». Il s'en est ouvert à son ami Virieu : « Ma tristesse, lui dit-il, est entre Dieu et moi « et non entre la nature et moi. C'est le combat « de l'esprit qui souffle et qui renverse dans « mes vaines pensées celles que j'aurais voulu « le plus précieusement conserver telles que je « les avais reçues; c'est cette forte voix inté- « rieure à laquelle on résiste quelques années et « qui crie à la fin si haut en vous, qu'il n'y a « plus de milieu, entre le crime d'étouffer la « conscience ou la nécessité dure d'obéir à ce « qui semble la voix céleste (2). » Paroles courageuses d'un honnête homme aux prises déjà avec son propre parti, dont il se voit souvent contraint de rabrouer l'égoïsme, aux prises aussi dans l'intimité de sa conscience avec les résistances qu'oppose le sentiment à la critique de la raison.

1. Jaurès, Discours à la Chambre des Députés, 21 janvier 1910.

2. *Corresp.*, 23 nov. 1836.

Du moins avait-il le mérite de voir juste lorsqu'il pressait ses amis de se rallier au « parti social ».

En invitant les légitimistes jusqu'alors confinés dans leur dépit et la bourgeoisie orléaniste impatiente de remonter le courant de son époque, faute de la comprendre, à mettre trêve à leurs disputes dynastiques ou à leurs controverses sur la Constitution, pour sceller « l'alliance de la partie aristocratique avec la partie honnête et conservatrice du pays », il leur proposait un pacte loyal, le seul qui pût sauver leur crédit et leur pouvoir. Il voulait unir « le juste milieu et la sommité sociale également menacés aux jours de combats », afin de leur épargner ces jours de combats qu'il sentait venir. Il leur remontrait qu'il serait insensé de prétendre opposer au flot mouvant de la vie sociale une digue qui l'immobilisât, mais qu'il était loisible de le canaliser et de régulariser son cours entre deux institutions qu'il lui semblait indispensable de sauvegarder : la famille et la propriété. La formule de ce pacte, il la qualifiait lui-même « une réaction honnête » c'est-à-dire, une réaction acquise à cette idée qu'« un mouvement rétrograde ne peut avoir « lieu sur aucun point de l'Europe. C'est un « rêve absurde. En avant est la devise du temps. « Cette conviction gagne tout le monde (1) ».

Mais il se trompa en jugeant à son niveau ceux qu'il s'obstina pendant dix ans de sa vie

publique à considérer comme ses amis, en leur prêtant sa hauteur de vues, en tenant pour négligeable, avec une admirable candeur, les rivalités traditionnelles et l'égoïsme des partis, en considérant comme naturel ce prodige de plier à la mobilité de son esprit des hommes façonnés pour la résistance et la stagnation. Il jugeait bien lui-même le propre de son tempérament. « Il y a deux lois du monde, le repos
« et le mouvement, écrivait-il un jour à Virieu.
« Certains esprits, certaines époques sont or-
« donnés par Dieu pour servir de tous leurs
« moyens l'une ou l'autre de ces lois divines.
« C'est à la conscience de juger. Je médite sans
« cesse et à genoux et devant Dieu et je crois
« qu'il faut que nous et ce temps-ci nous ser-
« vions courageusement la loi de rénovation.
« Or, pas de rénovation par le passé, c'est le
« flot qui a coulé et qui n'abreuve plus une
« seconde fois les mêmes générations. Je ne me
« prononce pas cependant encore tout à fait,
« j'y mets temps, religion, examen, prudence.
« Puis une fois le parti pris, j'irai très loin. »

Il ne pouvait certainement pas aller loin avec ses associés de droite. Ils ne regardaient pas vers le même point de l'horizon. Ils fixaient les yeux en arrière tandis qu'il les invitait à se tourner avec assurance vers l'avenir. Le germe du désaccord qui aboutira à une rupture retentissante était entre eux dès l'origine. Il était dans la nature de leur caractère et dans l'opposition de leurs tendances. Ils ne se comprenaient pas, les mêmes mots n'avaient pas pour

eux le même sens. Ils vécurent dix ans dans une équivoque qui ne se dissipa que peu à peu. Il s'était déjà isolé d'eux depuis longtemps, croyant les diriger, lorsqu'il comprit que la loyauté lui faisait un devoir de les quitter et il rompit, se refusant à transiger avec sa conscience et poussé par leur incompréhension, dans un autre camp, sans qu'ils eussent rien à se reprocher que de s'être fait mutuellement illusion.

LE « PARTI SOCIAL » AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dès 1834, nous voyons Lamartine en opposition avec ses amis au Conseil général, comme au Parlement, sur la plupart des questions chères au parti social : l'abolition de l'esclavage, l'abolition de la peine de mort, l'adoption des enfants trouvés et la liberté de l'enseignement.

Sa politique procède d'un sentiment que la bourgeoisie de 1830 n'était pas en humeur d'apprécier et qui, d'ailleurs, n'est pas encore entré dans les mœurs de notre époque, où trop souvent la raison d'État prévaut sur les exigences de la morale : le respect de la personne humaine.

Il croira parler en chrétien et en monarchiste éclairé, sans prendre garde que le christianisme asservit l'homme à un dogme et que la monarchie le sacrifie aux intérêts d'une dynastie. De là ses heurts avec ceux dont il voudrait faire

ses associés. De là le conflit entre ses amitiés et sa raison.

Tandis que ses paroles flattent la droite, son intelligence incline vers la gauche. Ses séductions oratoires ne parviennent pas à désarmer les défiances de ceux que l'inspiration même de chacun de ses discours est de nature à froisser dans leurs préjugés ou à alarmer dans leurs intérêts. Il les éloigne alors qu'il cherche à les rallier.

Il sentit d'ailleurs immédiatement combien difficile allait être sa position de chef trop avancé pour ses partisans, contraint de composer et de ruser avec eux et cherchant à les entraîner sans leur révéler le fond de sa pensée et de ses intentions. « Je ne suis pas antirépublicain le jour et l'heure donnés, écrira-t-il dès 1835 à un de ses amis. Tu ne peux pas me comprendre en entier, parce que je ne veux m'expliquer en entier qu'au jour le jour, pour ne pas effrayer le milieu par lequel je veux agir (1). »

* * *

Lamartine, qui saisissait toutes les occasions d'exposer devant l'assemblée départementale les principaux articles de sa politique libérale, fit voter en septembre 1837 deux vœux par le Conseil général de Saône-et-Loire.

1. *Corresp.*, t. V, p. 71.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE

Par le premier, l'Assemblée demandait l'émancipation des esclaves, en considération de ce que « l'intérêt bien compris de l'Etat, des colons et des esclaves est pour cette mesure que réclament hautement l'humanité et la religion ».

En retrouvant ces lignes parmi tant d'arides procès-verbaux de session, il nous semble percevoir à distance l'écho de la discussion qui s'engagea, et entendre les paroles prononcées par Lamartine dans une autre enceinte sur le même sujet : « Fiez-vous davantage à l'élan de votre générosité. Les bonnes pensées ne trompent jamais les nations, car les inspirations élevées du cœur humain sont toujours plus vraies et plus fécondes que ses calculs. »

LAMARTINE ET LA PEINE DE MORT

Le second vœu adopté le même jour par le Conseil général était ainsi libellé : « Le Conseil, sur la proposition de M. de Lamartine, et après avoir entendu M. Humblot (M. Humblot était justement le chef de l'opposition légitime au Conseil), déterminé par ces considérations que s'il est vrai de dire que la peine de mort soit légitime en droit rigoureux, il ne l'est pas moins que la Société sent généralement le besoin de se défaire de cette arme qui

« lui a été donnée par la loi pour sa défense,
« attendu qu'il est bien constaté aujourd'hui que
« la peine de mort n'est rien moins que représ-
« sive des peines qui l'encourent, que d'ailleurs,
« il y a quelque chose qui répugne à l'humanité,
« à la religion, à laver le sang par le sang, émet,
« à la majorité de 15 voix contre 5 le vœu de
« l'abolissement de la peine de mort combiné
« avec l'établissement d'un système péniten-
« tiaire (1). »

Là encore, nous parvient l'écho de l'irrésistible appel au cœur dont la froide logique de M. Humblot avait en vain cherché à atténuer l'effet, et nous le percevons, cet appel, dans les termes mêmes où il avait été quelques jours avant lancé par Lamartine à l'Hôtel de Ville de Paris : « Dans l'état actuel d'une société
« armée d'une force suffisante pour réprimer et
« punir sans verser le sang, éclairée d'une lu-
« mière suffisante pour substituer la sanction
« morale, la sanction coercitive à la sanction du
« meurtre, cette société peut-elle légitimement
« rester homicide ? La nature, la raison, la
« science répondent unanimement : non. Les
« plus incrédules hésitent. Pour eux, au moins,
« il y a doute. Or, le jour où le législateur doute
« d'un droit si terrible, le jour où en contem-
« plant l'échafaud ensanglanté il recule avec
« horreur et se demande si pour punir un
« crime, il n'en a pas commis un lui-même, de
« ce jour la peine de mort ne lui appartient

« plus. Car, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut
« se résoudre qu'après que la tête a roulé sur
« l'échafaud ? Qu'est-ce qu'un doute auquel est
« suspendu la hache de l'exécuteur et qui la
« laisse tomber sur une vie d'homme ? Ce doute,
« messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il
« est bien près d'être un remords. »

Mais voici que cette citation en appelle une autre et d'un autre orateur en ma mémoire. Dans un débat mémorable par la beauté de certains discours qui y furent prononcés, avec des arguments un peu différents de ceux qu'invoquait Lamartine, mais qu'il eût certainement approuvés sans restriction, car ils répondaient à sa pensée, Jaurès demandait à la Chambre, le 18 novembre 1908, de considérer comme « condamnée, comme surannée, la peine de mort et la suppliait de ne pas donner comme sceau, comme marque, à cette législature, une œuvre de régression et de barbarie aussi inutile qu'odieuse ».

Jaurès invoquait contre cette forme de la répression tout d'abord une notion dont le christianisme a enrichi notre sentiment de la justice, celle du rachat, du relèvement du criminel, celle de la réparation possible, aucune créature si déchue semble-t-elle, ne pouvant être irrémédiablement condamnée. Il invoquait aussi cet idéalisme des grands révolutionnaires qui, à travers les violences mêmes auxquelles ils avaient été acculés, n'avaient jamais perdu foi en un avenir de justice ordonnée, ni douté du progrès de l'esprit humain.

« Ce qu'on nous demande, disait-il dans un
« mouvement fameux d'éloquence, c'est d'aban-
« donner cette politique d'espérance, cette poli-
« tique d'humanité; c'est de substituer à cet
« idéalisme révolutionnaire considéré comme
« une chimère creuse et surannée, ce qu'on
« appelle le réalisme nouveau et qui ne serait
« que la consécration indéfinie du droit de la
« force...

« Fatalité de la guerre et de la haine, fatalité
« des races, fatalité des servitudes économiques,
« fatalité du crime et des répressions sauvages,
« voilà quel est, selon nos contradicteurs, le fon-
« dement durable, ou plutôt le fondement éter-
« nel de l'échafaud.

« C'est sur ce bloc de fatalités qu'ils dres-
« sent la guillotine. Elle a pour mission de si-
« gnifier aux hommes que jamais le progrès
« social, jamais le progrès de l'éducation et de
« la justice ne dispensera les sociétés humaines
« de tuer et de répondre à la violence indivi-
« duelle par le meurtre social. C'est le signal
« du désespoir volontaire, systématique et éter-
« nel, c'est le disque rouge, projetant ses lueurs
« sanglantes sur les rails et signifiant que la
« voie est barrée, que l'espérance humaine ne
« passera pas. »

LAMARTINE ET JAURÈS

Il m'arrivera plusieurs fois, au cours de cette étude de rapprocher Jaurès de Lamartine. Ceux

qui connaissent l'œuvre et le caractère des deux hommes n'en seront pas surpris.

Ce furent deux esprits de vaste culture et tout vibrants d'humanité. Lamartine, chrétien par éducation et par tempérament, n'admettait pourtant qu'aucune atteinte fût portée aux droits de la raison. Quant à Jaurès, il exprima en termes magnifiques tout ce qu'un rationaliste peut admirer dans le christianisme, héritier du plus bel effort de la pensée judéo-hellénique. Ce qu'il en a dit me semble définir si exactement la nuance du christianisme de Lamartine que je ne résiste pas au plaisir de citer cette belle page.

Le Christianisme, dit Jaurès, a éveillé dans la personne humaine de nouvelles forces de vie incomparables : « Précisément parce que Dieu
« était devenu personne humaine, l'humanité
« était tout ensemble opprimée et exaltée, elle
« n'était plus réduite à la contemplation de l'u-
« nivers; par l'intermédiaire de son Dieu, vain-
« queur de la mort, elle le maîtrisait et elle le
« possédait; elle n'était plus obligée de cher-
« cher dans les philosophies le lien abstrait des
« vérités éparses; les pensées flottantes, les dé-
« sirs errants étaient concentrés, par la concen-
« tration même de Dieu, et de cette concentra-
« tion naissait une puissance, une intensité de
« vie prodigieuse. Autour de ce centre divin,
« autour de ce centre de flamme, le christia-
« nisme groupait toutes les grandes forces his-
« toriques de la pensée et de l'âme; il absorbait
« le messianisme juif, la promesse du royaume,
« mais transposée et agrandie de l'étroit ratio-

« nalisme d'Israël à une vaste humanité surnaturelle, maîtresse de l'Univers glorifié.

« Il absorbait et il transmuait en sacrements nouveaux et en symboles nouveaux ces mystères passionnés des religions antiques où les femmes, pleurant le jeune Dieu mort et exaltant le Dieu ressuscité, essayaient avec Dieu même une sorte de communion sensible. Il absorbait et il transfigurait le grand effort de la philosophie hellénique qui, ayant soumis la multiplicité des êtres et des choses aux lois, aux conceptions et aux catégories de la pensée, faisait de la pensée même le principe vivifiant du monde, mais de la pensée réfléchie, c'est-à-dire de la parole, c'est-à-dire du verbe.

« Ainsi, le messianisme juif, avec sa ferveur de passion, la philosophie hellénique, avec sa ferveur de pensée, mêlaient leur triple flamme dans la flamme centrale et plus ardente de la vie chrétienne, en l'idée de cet homme qui était tout ensemble Messie, Dieu sensible, Verbe éternel. Et de quelque façon surnaturelle ou naturelle, historique ou transcendante que l'on explique ces grands événements, il y a là, à coup sûr, dans l'ordre moral, une prodigieuse concentration d'énergie, analogue à ce que paraissent être, dans l'ordre physique, ces parcelles de matière dont il semble que le rayonnement soit inépuisable, parce que des énergies sans nombre y ont été condensées (1). »

1. Sur le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste *J. O.*, 1904, pages 563-564.

Et précisant sa pensée par opposition, marquant le départ entre ce qu'il admirait et ce qu'il réprouvait, Jaurès dénonçait aussi le point faible du Christianisme : sa partie dogmatique. Si cette religion exalte à certains égards les énergies morales de l'homme et lui donne pleine confiance en lui-même ; sous un autre aspect, elle l'humilie, elle ploie sa raison devant un principe d'autorité, d'asservissement intellectuel, elle porte en soi la négation du droit humain. Et posée dans les termes où il la pose, cette distinction est bien conforme à la pensée lamartienne.

« Par un de ces paradoxes qui démentent la
« pauvreté de la logique abstraite, du même
« principe de concentration divine qui ruinait
« la personne humaine et préparait l'asservisse-
« ment mécanique et clérical des intelligences,
« procédait une concentration des facultés mo-
« rales qui ajoutait à la vie intérieure de l'hu-
« manité renouvelée ; et voilà comment, par ce
« double effet que je vous signalais tout à
« l'heure, le Christianisme a tout ensemble en-
« chaîné et déchaîné l'homme, le liant à des
« formules d'absolutisme, suscitant en lui l'au-
« dace des rêves prodigieux et déconcertant la
« logique abstraite par sa complication de mar-
« tyrs et de bourreaux, de servitudes intellec-
« tuelles et d'élan passionnés, d'atrocités inqui-
« sitoriales et de tendresse mystique, la douce
« lueur de l'étoile du matin et la flamme sinis-
« tre du bûcher. »

D'accord pour affirmer la grandeur morale

du christianisme, Lamartine et Jaurès exigeaient que fut adapté à l'ordre naturel et social cette morale de fraternité humaine et de justice dont certains chrétiens croient pouvoir ajourner la réalisation à un autre monde.

Ils s'étaient enfin tous deux nourris de la pensée des plus nobles esprits de la Révolution française. Ce n'est point par une rencontre toute fortuite que l'un écrivit l'histoire des Girondins et l'autre son histoire socialiste de la Révolution française. Ils considéraient que les événements de cette époque ont ouvert, dans la vie politique et sociale des peuples, une ère nouvelle dont l'avenir ne pourra être que la continuation et le déroulement. Aussi jugeaient-ils les faits contemporains à la lumière de la pensée révolutionnaire. Cédant à la tendance de son esprit, Lamartine a cru pouvoir rattacher les principes de la Révolution française au christianisme. Il n'en eut pas moins concilié cette idée avec l'affirmation de Jaurès que : « dans les
« Sociétés modernes nées de la Révolution, il y
« a une si prodigieuse effervescence de vie, un
« si prodigieux éclat de pensée et, à certaines
« heures une flamme si ardente d'enthousiasme,
« qu'il n'est pas possible de dire qu'il n'y a là
« que la survivance fantomatique d'une croyance
« disparue. Il y a là l'attestation magnifique
« d'une croyance nouvelle. » Croyance en l'efficacité morale et sociale de la raison, en la valeur de la personne humaine raisonnable et éduicable, affirmation que, « dans l'ordre politique et social d'aujourd'hui, il n'y a pas d'ex-

communiés, il n'y a pas de réprouvés, que toute personne humaine a son droit » (1).

Je noterai encore chez tous deux l'adhésion optimiste de l'esprit à une croyance que l'on pourrait appeler la croyance du siècle, bien que les philosophes du XVIII^e siècle en aient eu la claire intuition; cette foi, — transposition politique des idées évolutionnistes des Darwin, des Lamarck et des Spencer — en une sorte de transformisme social qui entraîne au gré du lent courant de la vie les groupements humains comme les individus de chaque espèce vers des formes d'organisation supérieure. Au cours de cette progression, marquée par des alternatives d'avance et de recul, le legs du passé cache souvent l'apport du présent. Mais ce qui subsiste du passé dans chaque conscience ne doit être comparé, d'après Jaurès, qu'à ces lanternes vénitiennes suspendues à un arbre, une nuit de fête, qui n'arrêtent pas la croissance de la plante et ne contrarient pas les lois de son développement.

Des idéalistes de cette trempe ne versent pas, quoi qu'en ait pu dire la passion des partis, dans les fades niaiseries d'un faux humanitarisme. Ils ont la vision trop nette pour se faire illusion sur les tares et les faiblesses de l'homme et ils mesurent très exactement la lenteur du progrès social inséparable du progrès moral. Jaurès a parlé, dans un de ses discours, de « l'étroitesse des égoïsmes et de la sombre im-

1. Discours à la Chambre des Députés du 21 janvier 1910.

pénétrabilité des âmes closes », dont souffrirait encore le monde au lendemain même de la révolution sociale la plus radicale. Et si Lamartine et lui ont voulu, comme tous les idéalistes de leur famille, attiser dans l'homme le courage, lui inspirer confiance dans sa volonté et dans sa raison, tendre son énergie dans le sens de ses désirs les plus nobles et enregistrer à chaque instant ces désirs dans des lois, c'est qu'ils étaient convaincus qu'en rehaussant à ses yeux l'ascendant de l'esprit et le prestige de l'idée, ils prépareraient à longue échéance le triomphe du droit sur la force et donneraient de sérieuses garanties à l'évolution pacifique de la société contre les tentatives de heurts violents et de révolutions sanglantes qui sont le suprême recours de l'ignorance et du désespoir. Pour eux, bien qu'ils aient beaucoup espéré de l'avenir, ils ne perdirent jamais de vue les exigences de la réalité ni les limites du possible. C'est seulement aux heures de détente et de méditation qu'ils se plurent à caresser le rêve auquel Jaurès fait allusion dans sa « *Réalité du Monde sensible* » et à entrevoir le jour où « l'homme hésitant ne discernera plus dans les réalités nouvelles ce que jadis il appelait de noms en apparence contraires, l'idéal et le réel. Que le monde sera beau lorsque, en regardant à l'extrémité de la prairie, le soleil mourir, l'homme sentira soudain à un attendrissement étrange de son cœur et de ses yeux qu'un reflet de la douce lampe de Jésus est mêlé à la lumière apaisée du soir ».

Je crois en avoir assez dit pour expliquer les rapprochements que je serai parfois tenté de faire entre les deux hommes, sans d'ailleurs vouloir pousser plus loin qu'il ne convient cette comparaison et sans méconnaître les points divergents de leur doctrine.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Revenons à Lamartine. Dénoncer les tares d'une législation qui portait l'empreinte de leur rigueur, n'était certes pas pour lui le moyen de se rendre agréable aux conservateurs. Je vous laisse à juger si le tour qu'il donna à son plaidoyer en faveur des Enfants Trouvés était fait pour ravir d'ombrageux défenseurs de la famille légitime.

Le sujet qui provoque ses attendrissements et ses colères n'a rien perdu de son caractère d'actualité. Sans doute, le temps a-t-il modifié certains aspects de la question. Nous n'avons plus à nous élever contre les fermetures de tours dans les départements ni contre les déplacements d'enfants de l'assistance arrachés à leurs nourriciers et dispersés sur des points éloignés du territoire. Mais en dehors du noble sentiment d'humanité qui seul animait Lamartine, le dépérissement progressif de notre peuple nous rappelle que le salut de la race est lié à la conservation du lot de vies humaines dont chaque année la société reçoit le dépôt. Nos services d'assistance accueillent, il est vrai, sans difficulté, l'enfant que leur apporte l'in-

connu. Mais cet être livré dans une heure d'aberration ou de désespoir, faisons-nous assez pour le protéger contre la maladie. Suffit-il de confier le soin de sa première éducation à quelque industrielle matrone intéressée au profit de l'entreprise, et indifférente au sort du nourrisson, sûre qu'un autre remplacerait immédiatement celui qu'elle n'aurait rien fait pour garder à la vie ?

Il n'est pas d'esprit réfléchi qui ne convienne aujourd'hui de l'insuffisance de nos lois d'assistance et de l'œuvre que l'Etat se doit encore d'accomplir pour la protection de l'enfance, quelques charges qui en résultent.

Dans une lettre à Virieu, datée de septembre 1835, que nous avons déjà citée, Lamartine faisait allusion au succès notoire qu'il venait de remporter en parlant trois fois de suite dans un discours et trois répliques sur la barbarie administrative des exportations d'enfants trouvés. Déjà ses arguments se heurtaient aux préventions de la majorité de l'assemblée. « J'ai fait pleurer, dit-il, tout le Conseil animé contre moi... J'ai du mal à fonder notre religion nouvelle, je les ai, sinon convaincus, au moins réduits à l'enthousiasme. »

Ce qu'il appelle sa « religion nouvelle », cette politique tirée du christianisme, cette révision de la législation confrontée avec l'Évangile, corrigée d'après les principes de charité et d'assistance au faible, l'expression parfois touchante et quelquefois brutale qu'il donne à sa pensée lorsque l'indignation l'emporte, devaient en effet

émouvoir, révolter mais rarement convaincre l'auditoire qui l'entourait. Disposés à accepter du christianisme les atténuations qui en ont filtré à travers les religions révélées, ces fermes soutiens de l'ordre établi ne pouvaient souscrire à l'utopique prétention de soumettre la loi aux exigences d'une morale trop strictement évangélique.

Dans le discours qu'il prononça « sur les enfants trouvés », le 30 avril 1838 (1), devant la Société de la Morale chrétienne, Lamartine n'hésita pas à risquer un rapprochement hardi, surtout dans un tel milieu, entre les principes de la Révolution et ceux du christianisme.

« Nous voulons, disait-il, organiser la fraternité sociale et nous oublions le christianisme qui l'avait rendu pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la Révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois. Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille, et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vagabondage, des classes entières de la société; neuf cent mille enfants trouvés, actuellement vivants dans son sein; qui, fondant tout sur l'économie, finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouver-

1. Cf. *La France Parlementaire*.

« nements de contribuables, où l'argent ne serait
« pas seulement le signe de la richesse, mais le
« signe de la morale, du juste, de l'honnêteté ?
« Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolu-
« tions, c'est ainsi qu'on les prépare. Je ne suis
« point un enthousiaste fanatique de la Révolu-
« tion française; trop de sang l'a souillée et
« le temps n'a pas fait encore le triage du crime
« et de la vertu. Mais s'il est permis de distin-
« guer un principe dominant et pour, ainsi dire,
« l'âme de ce grand mouvement social, à coup
« sûr, c'est le principe chrétien, c'est le principe
« de l'assistance mutuelle, de la fraternité hu-
« maine, de l'assistance légale. On le voit sortir,
« jaillir à chaque loi de l'Assemblée consti-
« tuante et briller même au milieu de tant de
« ténèbres, dans les orages de la Convention. »

Présenter la Révolution comme un mouve-
ment chrétien dans son essence, souillé seule-
ment par les passions de ceux qui furent les
ouvriers de cette œuvre divine est une thèse
singulièrement audacieuse. En ce sens Lamar-
tine était fondé à se considérer comme révo-
lutionnaire. Il devait le paraître tout autant par
la rudesse de son langage lorsque s'adressant à
ses amis de la droite, le 15 juillet 1839, toujours
au sujet de la dureté des mesures administratives
relatives aux enfants trouvés, il leur jetait cet
avertissement : « Vous, Messieurs, qui vous ap-
« pelez conservateurs et qui voulez affermir
« les gouvernements, sachez que les gouver-
« nements ne tombent jamais que par leurs
« fautes, surtout quand ces fautes sont des at-

« teintes, quelque légères qu'elles soient (et ici
 « elles sont immenses) aux sentiments naturels.
 « Souvenez-vous que les malédictions de trois
 « cent mille familles ne popularisent pas un
 « gouvernement ! Ces malédictions, vous n'y
 « croyez pas, mais elles sont réelles, mais le
 « peuple les entend, mais Dieu les entend, et
 « croyez-moi, cette masse de désaffections, que
 « ces mesures accroissent tous les ans dans nos
 « campagnes ne profitent à aucun gouvernement
 « et ne fondent ni la propriété ni la société qui
 « les autorise. » De violentes protestations ac-
 cueillirent ces paroles et les murmures ne ces-
 sèrent d'interrompre l'orateur au cours des deux
 répliques qu'il opposa dans la même séance
 au ministre de l'Intérieur et à M. Dupin.

Le rapport que Lamartine présenta au Con-
 seil Général, le 31 août 1845 (1), lui fournit
 l'occasion d'exposer une dernière fois ses vues
 sur la question des enfants trouvés et de les pré-
 senter sous leur forme définitive avec une re-
 marquable hauteur d'expression. Ce rapport
 mérite d'être placé en bon rang parmi ses œu-
 vres politiques.

Au moment où il en donna lecture, l'auteur
 avait rompu depuis deux ans avec le parti con-
 servateur et s'était rallié à l'opposition. En
 l'espèce le changement de tactique qui avait
 mis plus de conformité entre son attitude et ses
 idées eut peu d'influence sur l'ensemble de son
 argumentation. Peut-être seulement insista-t-il

1. Cf. Délibération du Conseil général.

avec plus de complaisance qu'il ne l'avait fait dans ses précédents discours sur le thème de la fraternité humaine qui sera bientôt le cri de ralliement des révolutionnaires de 1848.

Le rapport dépassa de beaucoup les faits contre lesquels il s'élevait. L'administration de Saône-et-Loire proposait au Conseil Général deux mesures : la première était la clôture du tour de Chalon-sur-Saône et le remplacement de ce tour par un tour à Cluny ; la seconde était le transport des enfants exposés, peu de jours après leur exposition, du dépôt d'Autun à celui de Cluny et réciproquement.

Seule une sensibilité prévenue à l'extrême pouvait s'alarmer d'un projet apparemment si anodin. Mais Lamartine n'attendait qu'un prétexte pour opposer une fois de plus sa théorie à l'inhumanité de l'administration. Et puis les raisons invoquées par le préfet, M. Delmas, lui semblaient détestables. Cet honorable fonctionnaire ne s'avisait-il pas d'alléguer les économies dont bénéficierait le budget départemental si ses propositions étaient adoptées ? Qu'une misérable question d'argent oblige la société à composer avec sa conscience et à marchander ses devoirs, Lamartine ne put jamais l'admettre. Cette disposition le rendra évidemment suspect aux esprits dits « pratiques ». Eut-il tort, eut-il raison contre l'administration ? Que nous importe aujourd'hui ? S'il s'en était tenu à parler des tours de Chalon et de Cluny, nous n'aurions aucun plaisir à relire son discours. Mais ces tours lui ont fourni une occasion — et tant

mieux — d'exposer ses idées sur les devoirs de l'Etat à l'égard des enfants illégitimes.

Le projet de M. Delmas était peut-être raisonnable. Mais l'excellent préfet n'était dans la vérité qu'au point de vue des intérêts matériels. Or, tout comme Lamartine, l'avenir juge les choses en esprit et se soucie peu des considérations de chiffres. C'est pourquoi nous condamnons l'administrateur et approuvons le poète, comme nous applaudissons Don Quichotte contre Sancho Pança.

Voici en quels termes le rapporteur pose sa propre thèse, nous entraînant bien loin du tour de Chalon.

« L'humanité dit : Il faut accueillir la vie et
 « adopter dans la famille nationale toute créa-
 « ture humaine qui arrive à l'existence, de quel-
 « que façon qu'elle y soit arrivée. Le droit de
 « vivre, pour celui qui est né est un droit divin.
 « La nature est la loi des lois. Quand elle donne
 « la vie à un être humain, la loi qui conteste-
 « rait ce droit de vivre serait un assassinat. Le
 « lait, le pain, l'adoption, l'éducation, l'affection
 « même, sont les premiers devoirs d'une so-
 « ciété humaine et surtout chrétienne envers
 « tous les enfants que la pudeur, la détresse, la
 « misère, le désordre même des naissances oc-
 « cultes confient à la charité publique. L'enfant
 « illégitime est un hôte à recevoir; la famille
 « humaine doit l'envelopper de son amour, car
 « la véritable famille humaine ne s'arrête pas
 « à ces degrés arbitraires de parenté fixés à plus
 « ou moins de distances par la loi. Si tous les

« hommes sont frères par la chair et par le
« sang, la fraternité sociale devient un dogme
« aussi vrai et aussi pratique que la fraternité
« humaine. L'application de ce dogme divin à
« la réception des enfants trouvés ou abandon-
« nés sur le seuil de la vie, bien loin d'être,
« comme on l'affirme, une cause de ruine et de
« désordre dans l'État, est l'exercice d'une vertu
« publique qui honore, qui sanctifie la société
« et qui préserve l'homme. L'enfant repoussé
« du tour, de la société, de la famille, devient
« une accusation et un fléau pour le pays. L'en-
« fant recueilli, adopté, incorporé dans la fa-
« mille et dans la population devient un homme
« de plus, un serviteur, un citoyen utile, un titre
« de gloire et une force pour la nation. Ne ren-
« voyez donc pas au hasard, à la misère ou à
« la mort, l'enfant que la honte ou la misère
« vous jette. Une société qui ne saurait que faire
« de l'homme, une société qui recevrait l'homme,
« à son entrée dans la vie comme une charge
« et non comme un don, une telle société serait
« jugée. Il faudrait rougir d'en être membre.
« Or toute administration qui rougit d'elle-même
« est une administration coupable. Malheur aux
« lois qui n'osent pas se regarder en face ! Elles
« cachent sous un sophisme une culpabilité. »

J'imagine que M. Delmas ne rougit pas sous l'attaque. Sa conscience respectueuse des lois et des règlements ne lui reprochait rien. Il se sentait doué sans doute de cette bonté mesurée qui s'exerce dans des limites exactes, en dehors desquelles elle ne voit place que pour les so-

phismes du sentiment. Il savait considérer comme bon ce que l'ordinaire des hommes juge tel. Il acceptait la distinction consacrée par les siècles, entre ce qu'il faut tenir pour régulier et ce qui doit être réprouvé comme irrégulier, entre ce que la Société range dans la catégorie des choses morales et ce qu'elle classe parmi les choses immorales. La réponse que Lamartine prête au préfet fait songer à celle qu'eût faite Pança si Don Quichotte l'eût questionné sur le même sujet.

« La vertu des Sociétés coûte cher aux con-
 « tribuables. Il faut calculer même ses bienfaits.
 « Si nous accueillons trop facilement et trop
 « paternellement les enfants sans titre légitime
 « à la vie, nous encourageons la passion, le vice,
 « la misère, la paresse à nous en envoyer sans
 « mesure. Le département sera surchargé des
 « subsides nécessaires à leur entretien. La famille
 « honnête et légitime sera découragée au profit
 « de l'union clandestine et illégale. Le mariage
 « sera déserté pour le concubinage. Notre vertu
 « sera une prime aux mauvaises mœurs. Notre
 « budget deviendra le budget du désordre et de
 « l'immoralité. Fermons les tours, dépaysons les
 « enfants, brisons les liens secrets; effaçons les
 « traces cachées; déconcertons les connivences
 « occultes par lesquelles les mères illégitimes
 « tiennent encore de loin à leurs enfants aban-
 « donnés; enlevons-leur toute possibilité, tout
 « espoir de les recouvrer jamais et que le crime
 « de leur abandon soit puni ainsi, non seule-
 « ment en elles, mais dans leurs fruits : le

« nombre des enfants exposés diminuera. Ces
« dernières doctrines ont prévalu un moment,
« Messieurs, à Paris, à Lyon, dans presque tous
« les départements du royaume, ici même, mal-
« gré nos efforts. Le matérialisme administratif
« a fait son épreuve. L'expérience a prononcé,
« le sentiment public s'est soulevé. L'infanticide
« quoique artificiellement pallié dans des sta-
« tistiques complaisantes a pris un développe-
« ment accusé partout par le cri de la notoriété
« publique. L'infanticide indirect, c'est-à-dire
« celui qui consiste d'après les termes mêmes
« de la loi à exposer les enfants dans les lieux
« déserts et écartés, a tué des milliers d'enfants.
« Les commissions des hospices de soixante et
« douze chefs-lieux de département ont protesté
« avec énergie contre la clôture des tous et
« contre les déplacements violents des enfants.
« Elles ont envoyé aux Conseils généraux, aux
« Chambres, au Gouvernement, des relevés de
« mortalité tels que, dans certains départements,
« comme Nantes, par exemple, le chiffre de la
« déperdition de la vie des orphelins s'est élevé
« pendant les deux années qui ont suivi ces me-
« sures jusqu'à 62 0/0. »

Lamartine revenant parmi nous ne pourrait-il à quatre-vingts ans d'intervalle, reprendre tous ses griefs contre l'esprit de parcimonie et l'étroitesse de vues de notre administration ? Que de victimes l'infanticide ne fait-il pas encore de nos jours ! Combien de meurtres d'enfants n'épargnerions-nous pas à la Société si notre système d'assistance publique, s'inspirant des

sentiments d'humanité dont Lamartine souhaitait qu'il se pénétrât et disposant de ressources proportionnées à la mission qui lui incombe, pouvait rassurer et accueillir bien avant que leur faute ne fut apparente, les femmes dont la peur de la honte fera des criminelles. Et puis, n'est-il pas aussi angoissant de songer que cette proportion de 62 0/0 citée par Lamartine est, dans beaucoup de départements, celle qu'atteint aujourd'hui la mortalité des pupilles du premier âge confiés à de mauvaises nourrices?

Mais revenons au rapport. Objecte-t-on que le transfert à Cluny du tour de Chalon rendra plus difficile les dépôts d'enfants que les habitants des départements limitrophes viennent mettre à la charge du département de Saône-et-Loire? Lamartine de reprendre : « Une économie qui repousserait ces enfants étrangers dans la mort serait un meurtre. Si la géographie reconnaît des limites aux départements et aux nations, l'humanité n'en connaît pas. Compatriote ou non, l'homme est partout un homme. L'enfant est partout une créature humaine et en quelque lieu que le hasard ou le malheur de sa naissance le jette pour demander la vie, on la lui doit. C'est là la glorieuse différence entre l'économie sociale qui a une âme et l'économie sordide qui n'a que des calculs. »

Est-il possible de proclamer avec plus d'énergie ce culte de la vie pour la vie qui impose à l'homme, en dehors de toute autre considération

qu'elle-même, non point une de ces obligations sur l'étendue desquelles il est permis à son égoïsme de chicaner et de réduire, mais bien un devoir d'un caractère impérieux et sacré qui lui commande des sacrifices qu'aucune considération d'ordre économique ou moral ne l'autorise à limiter. Que nous sommes loin ici d'un appel à la pitié ou d'un fade précepte de charité !

Et voici enfin la conclusion de ce plaidoyer pour l'enfance illégitime.

Après avoir supplié le Conseil de ne tolérer aucune mesure qui aurait pour résultat d'empêcher à jamais les pères et les mères de retrouver les enfants dont ils se sont séparés. Lamartine termine en ces termes : « Le temps
« a marché, Messieurs, depuis le jour où nous
« discussions, il y a dix ans, ces matières. L'ex-
« périence a parlé, écoutons-la. Elle nous a appris
« ce que nous savions déjà par ce sentiment
« intérieur plus savant en nous que toutes les
« théories, plus habile que tous les systèmes :
« C'est que toute mesure qui blesse la loi mo-
« rale, blesse aussi la loi sociale; c'est que toute
« économie sur l'humanité est une économie sur
« la population, sur l'honneur, sur la moralité,
« sur la vertu de la nation; c'est qu'il n'y a
« que tâtonnements, ténèbres, déceptions, repen-
« tirs dans les systèmes purement financiers,
« qui mettent l'homme au service du chiffre
« au lieu de mettre le chiffre au service de
« l'homme, c'est que toute administration qui
« n'a pas d'entrailles n'a pas de vrai génie ad-

« ministralif; c'est qu'enfin, dans tout ce qui
« touche à l'homme, à sa naissance, à son ber-
« ceau, à sa vie, à son éducation, à sa famille,
« à sa moralité, les calculs étroits doivent dis-
« paraître et qu'il n'y a pas de meilleure éco-
« nomie en cette matière que la largeur de la
« main et la prodigalité du cœur.

« Ne demandez pas ce que coûte un homme.
« Aux yeux de l'économiste, un homme rend
« toujours plus qu'il n'a coûté. Aux yeux du
« moraliste, il est sans prix. »

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Le respect de la personne humaine implique enfin — implique surtout, dirait-on plus exactement — celui de l'intelligence de l'enfant.

Fortifier la raison, la développer dans sa plénitude, sans rien craindre de son émancipation, ne lui inspirer qu'un amour, qu'une passion, celle de la vérité, affiner en elle ce don divin de sympathie qui lui permettra de tout comprendre, de tout expliquer avec bienveillance et sérénité des manifestations de la vie, aussi bien dans le présent que dans le passé, l'identifier surtout avec l'esprit de son temps, l'associer étroitement à l'œuvre de son époque : telle est la tâche que Lamartine trace à l'éducateur. Il rêve d'un enseignement à la fois spéculatif et professionnel, théorique et pratique, qui intéresse l'intelligence aux plus hautes spéculations, sans la détourner

des humbles besognes, qui attache au contraire l'homme à son travail, en le lui rendant plus facile, plus agréable, plus réfléchi aussi, et en le pénétrant davantage de l'utilité sociale de son œuvre.

Il s'élève surtout contre une pédagogie à tendances confessionnelles ou politiques, qui mutile à la fois la raison et la science pour former non des hommes de réflexion, mais des partisans entraînés en vue de l'action. Il revendique la pleine liberté d'enseignement pour empêcher que le parti au pouvoir n'en usurpe le monopole. Or, au moment où Lamartine protestait contre tout monopole de l'enseignement, plus souvent dans les allocutions qu'il prononça comme conseiller général, que dans ses discours parlementaires, ce n'étaient point les visées de l'école ou du lycée laïque qu'il se trouvait combattre mais celles de l'école ou du collège congréganiste.

La rigueur de ses principes le mettait ainsi en opposition avec ses amis de la droite, sur la question qui les touchait le plus profondément au vif de leur conscience et de leurs intérêts politiques. A ceux qui considéraient la formation intellectuelle de l'enfance comme inséparable de son éducation religieuse, il répliquait dès 1831 dans sa *Politique rationnelle* : « L'en-
« seignement ? Libre et large, répandu, multi-
« plié, prodigué partout ; gratuit surtout, quoi
« qu'en disent les économistes — sa bête noire
« décidément — ces matérialistes de la poli-
« tique ; celui qui donne une vérité à l'esprit

« du peuple, fait une aumône éternelle aux gé-
 « nérations à venir..., un gouvernement de dis-
 « cussion, de critique, d'élection, présuppose
 « l'instruction et la nécessité; si donc la liberté
 « est un bien et si vous voulez rendre l'homme
 « capable de liberté, qu'il soit instruit; qu'il
 « soit instruit, non pas comme vous voulez qu'il
 « le soit, vous, pouvoir systématique, borné, into-
 « lérant, arriéré souvent de votre époque ! mais
 « comme il veut l'être, comme il a besoin ou
 « nécessité de l'être ! ne fermez point, n'altérez
 « point les sources où les générations vont s'a-
 « breuver, laissez chacun boire à ces eaux et
 « à sa soif. Toute restriction à la liberté d'en-
 « seignement, hors celle de simple police, est
 « un attentat à la liberté morale du genre hu-
 « main, dans un pays libre; un crime envers
 « la vérité progressive qui se manifeste comme
 « elle veut, quand elle veut, à son jour, à son
 « heure, dans sa forme, dans sa langue, par ses
 « organes et non par les vôtres (1). » Et il décoche
 à l'enseignement congréganiste ce trait hardi qui
 précise sa pensée : « Si l'enseignement eût été
 « libre avant cette époque du monde, le monde
 « posséderait un trésor de vérité et de science, qui
 « aurait augmenté en proportion égale son trésor
 « de bonheur et de vertu; car toute vérité fé-
 « conde une vertu de ses rayons (2) ! »

Faisons à l'Eglise et à la religion leur part.
 Mais rappelons-nous que « la religion n'a de

1. *P. R.*, 67-68.

2. *P. R.*, p. 70.

« force et de vertu que dans la conscience; elle
« n'est belle, elle n'est pure, elle n'est sainte,
« qu'entre l'homme et son Dieu ». Qu'elle ne
sorte ni du sanctuaire son domaine matériel, ni
du cœur son domaine moral, qu'elle évite de se
compromettre dans l'action, car elle « devient
« alors pour l'homme quelque chose de palpable
« et de matériel, qu'on lui jette et qu'on lui retire,
« au caprice de toutes les tyrannies; elle parti-
« cipe de l'amour et de la haine que le pouvoir
« humain inspire, elle varie ou tombe avec
« lui... »

Onze ans plus tard, il prenait occasion de
l'inauguration du collège de Mâcon pour dire
une fois de plus ce qu'il entendait par liberté
d'enseignement. « La liberté d'enseignement,
« nous la voulons pour tout le monde, mais nous
« la voulons aussi pour l'Etat. Et en quoi la
« liberté d'enseignement serait-elle gênée dans la
« famille, parce que l'Etat aurait créé et main-
« tiendrait lui-même, avec toute sa responsabi-
« lité et toute sa puissance d'organisation, une
« institution modèle, qui servirait de règle et
« de type à tous les autres enseignements libres,
« sans empiéter sur aucun ?

« L'enseignement est une fonction ! C'est le
« dégrader que de le faire descendre de cette
« hauteur jusqu'à je ne sais quel commerce des
« doctrines, des âmes et des intelligences. Res-
« pectons-le davantage dans tous ceux qui s'y
« consacrent, respectons-le surtout dans l'Uni-
« versité. Ce corps enseignant nous paraît appelé
« à des destinées plus vastes et plus hautes que

« celles que nous lui reconnaissons aujourd'hui (1). »

C'est en ces termes qu'il se croyait obligé de défendre l'Université contre les préventions avivées par les susceptibilités religieuses.

Parlant au Conseil général, au cours de la session de 1845 en faveur de l'attribution de bourses de l'enseignement secondaire, pour permettre à quelques enfants de familles pauvres de suivre les cours du collège de Mâcon, il revient sur cette défense de l'Université :

« Si l'Etat doit laisser en dehors de ses Universités, de ses corps enseignants la liberté à l'enseignement ecclésiastique, de peur d'être tyrannique, il doit avoir lui-même une forte administration centralisée et enseignante de peur d'être tyrannisé. Cette administration centralisée de l'enseignement philosophique laïque, progressif, c'est l'Université. L'Université, c'est le siècle enseignant, l'Eglise, c'est la tradition perpétuant ses dogmes dans l'avenir. Or, en ce moment où l'Eglise et l'Université débattent devant vous et devant la France ce grand procès pour se disputer l'esprit et les générations de la France. Vous convient-il à vous, hommes de jour, du temps, du siècle, de la nation, de paraître vous joindre à eux qui dédaignent, négligent, abandonnent les institutions enseignantes de l'Etat dans l'Université; de lui refuser l'honneur, l'intérêt, la reconnaissance, les concours en subsides qu'elle

« réclame pour continuer à lutter contre les
« envahissements exclusifs de l'enseignement
« immobile et de faire dire au département et
« à la France : « Regardez, eux aussi, les dé-
« partements eux-mêmes se désintéressent de
« l'enseignement centralisé du siècle, des lu-
« mières, des progrès des temps, des droits de
« l'Etat. Ils vous refusent la moindre marque de
« munificence et ils jettent avec profusion leurs
« subsides, sous toutes formes à l'enseignement
« stationnaire. Honorez la religion dans son
« domaine libre et sacré, la conscience des fi-
« dèles, mais conservez, maintenez, dotez, ac-
« croissez les institutions enseignantes qui con-
« servent et qui accroissent sous le patronage
« de l'Etat, les connaissances, les idées, les lu-
« mières toujours rayonnantes de la science et
« de la raison enseignées, et qui luttent pour
« vous et pour vos enfants contre tout asservis-
« sement de l'esprit et en faveur de ces progrès
« acquis en toute chose qui vous ont fait
« la civilisation et la liberté dont vous jouis-
« sez (1). »

Profitant d'une séance de distribution de prix, il indique aux jeunes normaliens de Mâcon, prêts à rejoindre leurs postes dans les campagnes, ce que la société attend d'eux et qu'elle réserve doivent s'imposer en matière d'enseignement l'Etat et l'Eglise, pour éviter tout empiètement sur leur domaine respectif.

« La civilisation appartient à l'Etat, la reli-

1. *Bien Public*, 17 sept. 1845.

« gion appartient aux familles. L'Etat, par ses
 « écoles normales, par ses écoles primaires, par
 « ses collèges, par ses lycées, par ses cours
 « de hautes études, par ses établissements d'en-
 « seignement professionnel ou spéciaux, par son
 « Université, enfin, ce résumé vivant de sa rai-
 « son, de sa science, de ses lumières, enseigne
 « la civilisation aux enfants des citoyens. Les
 « religions, par l'organe de leurs ministres, en-
 « seignent leur foi aux enfants de la famille.
 « Voilà la distinction établie en 1789 entre l'E-
 « glise et l'Etat, distinction qui est à la fois
 « l'indépendance de la raison humaine et l'in-
 « dépendance des cultes, distinction que cer-
 « tains hommes, bien téméraires, voudraient effa-
 « cer et qu'il faut rappeler et raviver toujours,
 « sous peine de rétrograder vers la barbarie,
 « d'asservir l'esprit humain aux inquisiteurs ou
 « la religion à l'impiété des persécuteurs. Deux
 « crimes égaux devant Dieu : l'un, attentat con-
 « tre les progrès de la raison; l'autre, attentat
 « contre les libertés de la conscience (1). »

Jaurès pensait comme Lamartine sur cette question : « Ni il n'est possible à la Société nou-
 « velle fondée sur le droit absolu de la personne,
 « disait-il, de laisser se réaliser dans ses ins-
 « titutions d'enseignement le principe d'autorité
 « et de servitude que le Christianisme porte
 « en lui, ni il ne lui est possible de prohiber
 « par la force la propagation d'esprit à esprit
 « de la doctrine chrétienne, parce qu'en elle sont

« exaltées d'innombrables consciences et d'innombrables volontés.

« Et alors quelle est la solution ?

« Liberté à vous tous croyants, d'esprit à esprit, d'intelligence à intelligence, de conscience à conscience, de propager votre croyance et votre foi, quelle que puisse en être la redoutable conséquence lointaine, même pour les libertés fondamentales de l'ordre nouveau; liberté à tous de la propager. Mais du moins, à la racine de la vie intellectuelle des hommes dans l'œuvre d'éducation où la conscience s'éveille, où la raison incertaine se dégage, intervention de la communauté laïque, libre de toute entrave, libre de tout dogme, pour susciter dans les jeunes esprits, non pas un dogme nouveau, non pas une doctrine immuable, mais l'habitude même de la raison et de la vérité (1). »

Lamartine ne cherche pas à éluder l'objection qu'il saisit au vol. Pas plus que le prêtre, l'instituteur n'est indifférent à la morale. Point d'enseignement digne de ce nom dont ne se dégage une morale et l'esprit religieux est en droit de s'inquiéter de l'orientation morale que l'instituteur inculquera aux enfants. L'orateur en convient. La morale est le point précis de l'enseignement où la civilisation et la religion se rencontrent dans une même pensée: enseigner de concert une même morale aux enfants du peuple. La réponse lui paraît simple: l'en-

scignement, dit-il, doit être religieux, entendez : neutre. « L'enseignement doit être religieux, c'est-à-dire que l'instituteur doit respecter, au nom de l'Etat, la religion de la famille dans la conscience des enfants des différentes religions que l'Etat lui livre et lui confie. » Jaurès exprimera la même idée en ces termes : « Quand nous aurons organisé l'enseignement de telle sorte qu'il soit soustrait à toute étroitesse sectaire, en quelque sens qu'elle se puisse exercer, et que, suivant la belle parole de Proudhon, sur la tête de l'enfant viennent converger tous les rayons de l'esprit humain, de telle sorte qu'il puisse choisir ensuite entre les diverses directions que la sympathie du maître lui aura suggérées, quand nous aurons institué une telle force d'assurance sociale contre les risques élémentaires de la vie, que la belle charité chrétienne reste comme un luxe de tendresse et ne soit plus un moyen de domination, alors, Messieurs, qui d'entre nous, qui d'entre vous, pourra redouter la pleine et libre affirmation de quelque croyance religieuse que ce soit ? Alors la tradition elle-même sera obligée de faire valoir ses titres devant la raison ; alors, elle ne sera plus que l'appui de l'intelligence humaine constituée par le lent effort du passé et un magnifique témoignage de la continuité de l'esprit humain.

« Que nous importe, dès lors, que des hommes s'y rattachent ? Que nous importe que des oiseaux de passage viennent par milliers bâtir leur nid dans les vieilles tours des cathé-

« drales, pourvu que dans les renouveaux ver-
« dissants de la forêt, aucun nid ne soit ravagé
« et qu'aucune aile ne soit captive (1). »

Est-ce là rétrécir à l'excès la part de l'Eglise ?
C'est plutôt lui laisser la plus désintéressée et
la plus pure.

A rompre toute attache avec la politique, à
se spiritualiser, elle gagnera en attrait sur les
consciences. Jaurès augure qu'elle ne cessera
de répondre à un besoin éternel de l'âme hu-
maine, quelque forme que prennent les socié-
tés, si elle sait s'adapter aux grandes lois de la
vie et à l'esprit de liberté. Elle pourra alors
dire aux prolétaires, aux travailleurs : « Je vous
« attends au lendemain même de la révolution
« sociale, même si elle réalise tout votre rêve
« de justice; surtout si elle le réalise ! Car vous
« constaterez d'autant mieux l'étroitesse de la
« vie humaine que vous en aurez rempli toutes
« les possibilités. Oui, agissez, prolétaires, tra-
« vaillez, préparez l'avenir, moi, Eglise, je vous
« attends encore au lendemain. Dans le com-
« munisme le plus ample et le plus profond,
« subsistera encore l'étroitesse des égoïsmes, la
« sombre impénétrabilité des âmes closes. Moi
« Eglise, je vous proposerai, non pas la coopé-
« ration, non pas l'harmonie, mais l'ardente
« fusion des cœurs au centre de vie d'une per-
« sonnalité incomparable. Il reste malgré tout
« une grande individualiste, c'est la Mort, qui
« règle le compte de tous, mais qui le règle avec

1. *J. O.* 1906, p. 2509.

« chacun d'eux et qui, sur l'angle dur des tom-
« bes, brise les solidarités sociales et humaines.
« Eh bien, moi, Eglise, au delà de cette crise,
« au delà de cette ombre, j'ai entrevu pour vous,
« j'ai annoncé pour vous, dans l'ample sein
« d'un monde renouvelé, une sublime recons-
« titution des solidarités humaines. Et puisque
« votre science constate que la nature s'élève de
« forme en forme, de degré en degré, sollicitée
« par un idéal qui est à mes yeux une force
« transcendante, moi, Eglise, j'ai devancé, j'ai
« anticipé la plus audacieuse espérance que
« puisse suggérer aux hommes cette loi d'évo-
« lution montante et je vous apporte une pro-
« messe de vie que les révolutionnaires de la
« pensée et de l'action n'ont jamais égalée (1). »

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Lamartine ne témoigna pas seulement par des discours de ses bonnes dispositions envers l'école laïque. Il la défendit à l'occasion contre les réductions de crédit dont la menaçait l'administration de M. Delmas, toujours à la recherche d'économies. Le préfet propose-t-il de réduire de 10.000 à 6.000 francs au budget de 1842 le crédit destiné à subventionner les communes pour achats ou constructions d'écoles. Lamartine, cette fois encore, se fâcha contre M. Delmas; la discussion est vive. Finalement,

le préfet est battu et le crédit de 10.000 francs maintenu par le Conseil général.

A ceux qui craignent que ces écoles ouvertes dans tous les villages ne préparent des générations de déclassés, trop orgueilleux de leur demi-savoir pour ne pas rougir de l'humble condition où ils sont nés et impatients de désertier la campagne pour trouver à la ville un emploi plus honorable des capacités qu'ils croiront avoir acquises, Lamartine répond qu'un enseignement bien adapté au milieu dans lequel il doit porter ses fruits apprendra au contraire à chacun à mieux comprendre l'utilité sociale de son métier ou de sa profession, à s'y attacher, à l'aimer. L'objet de l'enseignement populaire est de fournir « à notre peuple cultivateur, industriel et « laborieux, les moyens de se perfectionner, de « s'ennoblir, de se rendre et de se trouver plus « heureux dans la condition sociale et dans la « médiocrité occupée où la Providence l'a en- « raciné. Etre bien, où l'on est, voilà la sagesse « et voilà le bonheur. C'est le but de notre en- « seignement populaire (1). » Le goût des lumières ne peut dans une démocratie bien organisée qu'aviver l'amour du travail sous toutes les formes. Il faut inciter l'esprit à reviser son échelle des valeurs sociales, à accorder son estime non à la situation, mais au caractère de celui qui l'occupe.

Il en doit être ainsi dans une forme de société où tout le monde a intérêt à « agrandir, à digni-

« fier la condition du peuple, où l'homme n'est
 « pas considéré seulement en raison de la classe
 « où il est né ou de la richesse qu'il possède,
 « mais en raison de son titre d'homme, de créa-
 « ture susceptible de moralité et d'intelligence
 « et investi à ce titre, par Dieu même, d'une
 « haute dignité naturelle... Les lumières et la
 « liberté sont donc inséparables. Nous voulons
 « faire descendre la lumière partout où nous
 « avons osé instituer la liberté (1). »

Avoir à la fois « un peuple agriculteur et un
 « peuple éclairé, instruit, un peuple qui tra-
 « vaille et qui pense; un peuple qui laboure
 « et qui lit; un peuple qui a dans ses chau-
 « mières des bibliothèques à côté de ses usten-
 « siles de ménage, des instruments d'art à côté
 « de ses métiers », un peuple qui unisse « les
 « deux points extrêmes de la civilisation, le tra-
 « vail et le loisir; le mélier et l'intelligence, la
 « simplicité rurale et le bonheur senti dans la
 « médiocrité du sort ». Sans doute, le tableau
 est-il tracé d'une touche un peu romantique,
 mais qu'importe si une part de rêves et d'illu-
 sions se mêle à la vision de l'homme d'Etat!

Laissons libre cours à ces fantaisies de l'es-
 prit qui anticipe sur l'avenir. La réalité se tisse
 en définitive de nos espoirs et de nos volontés.
 Nous ne ferons jamais de grandes choses que si
 nous avons depuis longtemps appris à les aimer
 et à les désirer. Cette dispersion de la culture

1. Allocution aux élèves de l'école normale de Saône-et-Loire, sept. 1842.

et de la raison dans la masse du peuple, je ne suis pas bien sûr qu'elle soit plus avancée aujourd'hui qu'au temps de Lamartine. Le goût des lumières et celui de la liberté que Lamartine voulait voir se développer a-t-il pris profondément racine dans les cœurs depuis quatre-vingts ans ? A ne juger que sur les apparences on en pourrait douter.

Cette page de Lamartine nous fait du moins songer au souhait que Jaurès exprimait le 14 juillet 1889 dans la *Dépêche de Toulouse* :
« Il faut que le travailleur ait l'intelligence
« constante de la machine qu'il dirige, de l'œu-
« vre d'ensemble à laquelle il concourt, des pro-
« cédés qu'il emploie. Il faut que dans les in-
« dustries innombrables où le métier touche de
« très près à l'art, pour les étoffes, pour les
« mobiliers, pour les bâtiments, le peuple soit
« habitué par une éducation professionnelle très
« haute à comprendre, à goûter, à créer la
« beauté artistique mêlée au travail de ses
« mains...

« Et croyez bien que, lorsque l'homme a
« acquis dans la vie quotidienne le sentiment
« de sa valeur propre, de la valeur de l'intelli-
« gence et de l'esprit, il porte ce sentiment en
« toutes choses ; dans la conduite de la société,
« qu'il dirige pour sa part en citoyen libre,
« dans la conception du monde, où il cherche
« et retrouve sans effort le meilleur de lui-
« même, c'est-à-dire la pensée. Lorsqu'un
« homme, si humble qu'il soit, sait jusque dans
« l'intimité de sa vie et dans la familiarité de

« son travail ce que vaut l'esprit, il est apte à
« tout comprendre. » Aussi, voudrait-il que les
paysans, ces hommes simples qu'il aimait fré-
quenter dans la campagne du Tarn et auxquels
il portait la même robuste affection que Lamar-
tine aux cultivateurs et aux vigneronns de Saint-
Point, pussent s'élever jusqu'à méditer sur la
poésie intime du milieu qui les entoure. Il les
considère comme capables de hautes mélanco-
lies. « J'ai connu des vieillards, écrit-il, qui, la
« journée finie, couchés sur la terre sombre où
« ils allaient bientôt disparaître, parlaient de
« la mort avec une sorte d'étonnement résigné.
« Tout sera bien fini, disaient-ils, et personne
« n'en revient. » Chose étrange et que j'ai sou-
« vent constatée, les mêmes hommes qui par-
« laient de la mort comme de la destruction
« totale parlaient peu de temps après ou en
« même temps, de l'âme et de sa survivance.
« Evidemment beaucoup de paysans n'accor-
« dent pas l'idée naturelle qu'ils ont de la vie et
« de la mort, avec l'idée qu'ils tiennent de l'E-
« glise. Ils ont dans l'esprit, sans s'en douter,
« des idées contraires; elles ne se heurtent point
« parce qu'ils n'y réfléchissent pas assez; elles
« sont simplement juxtaposées. D'un côté, ils
« croient très bien, avec l'Eglise, que l'homme
« est supérieur aux bêtes, qu'il a une âme et
« que cette âme ne périra pas. D'un autre côté,
« comme on n'a pas développé en eux la vie
« de la pensée, comme toute leur existence s'use
« dans le labeur opiniâtre des bras, dans la
« lutte avec la terre, ils ne peuvent ni se figu-

« rer, ni même pressentir ce qui survivrait
« d'eux dans un autre ordre d'existence; il leur
« semble par ce côté, que la terre, en les recou-
« vrant, les aura tout entiers.

« Dans les nuits sans lune, les astres brillent,
« mais ils n'éclairent pas sensiblement la terre;
« elle est toute noire et les étoiles semblent res-
« plendir pour elles-mêmes dans les hauteurs :
« il y a comme divorce du ciel et de la terre.
« De même, il y a, dans l'âme du paysan, di-
« vorce entre la vie machinale à laquelle il a
« été condamné et les espérances immortelles
« que l'Eglise a gravées à la surface de son
« esprit, mais qu'elle n'a point fondues dans
« son existence quotidienne. Elle a imposé des
« dogmes du dehors, elle n'a pas éveillé la pen-
« sée intime. Le premier soin de l'Eglise, si
« elle voulait faire pénétrer vraiment l'esprit
« chrétien jusqu'au fond des âmes, devrait être
« d'aider, et non de combattre ceux qui, comme
« nous, veulent éveiller partout la pensée, mais
« l'Eglise ne songe qu'à sa domination. C'est à
« nous d'amener peu à peu la démocratie rurale
« à la pensée personnelle (1). »

Ici encore Lamartine se rencontre avec Jau-
rès : « L'homme, dit Lamartine, a une autre
« fin, une fin plus noble, une fin plus divine
« que de remuer de la pierre ou de la terre
« ici-bas; la fin de l'homme, c'est la pensée,
« la conscience et la vertu et le créateur de la
« divine pensée humaine ne demandera pas

« seulement aux civilisations si elles ont formé
« d'habiles ouvriers, d'utiles industriels, de nom-
« breux travailleurs, mais si elles ont élevé,
« ennobli, agrandi, moralisé, dignifié cette pen-
« sée humaine par l'exercice de toutes les fa-
« cultés qui constituent l'homme (1). »

Apprendre à l'homme à vénérer et à chérir la raison, à l'estimer plus que toutes choses humaines, à ne juger des événements et des êtres que dans la mesure où ils la servent ou la contraignent, tel fut le souci commun de Lamartine et de Jaurès.

1. Voir *La France Parlementaire*, discours du 13 mars 1857.

CHAPITRE III

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE DÉMOCRATIE

Humanité, liberté, justice, vérité, raison, autant de mots dont on avait déjà beaucoup abusé en 1834 et que la bourgeoisie pouvait entendre sans s'affoler, car ils lui paraissaient sans conséquences.

Le parti conservateur eut à la rigueur toléré l'exposé des idées sociales de Lamartine, tempérées dans l'application. Mais « le parti social » s'avisa de poursuivre aussi une politique économique qui contrecarrait les intérêts financiers de la bourgeoisie censitaire. Cette fois, plus d'entente possible.

CONTRE LES TRUSTS DE LA FINANCE

Les débuts politiques de Lamartine coïncident avec la naissance de l'oligarchie financière qui a conquis dans la société moderne une telle puissance qu'elle semble aujourd'hui maîtresse de ses destinées. Il épia son éclosion avec l'aversion qu'inspire à un aristocrate de l'esprit tout

ce qui se fonde sur la force exclusive de l'argent. Il ne négligea aucune occasion de signaler les dangers que les trusts financiers faisaient courir à l'avenir du pays et de la démocratie. A leur égard sa clairvoyance fut toujours en éveil.

On sait que dès 1838, cet adversaire de tout monopole d'Etat, inquiet du développement des grandes Sociétés anonymes, réclamait l'étatisation des chemins de fer. Il fit valoir en cette circonstance des arguments d'une sagacité remarquable.

Lamartine allant d'emblée au cœur du sujet posa la distinction entre l'entreprise commerciale, orientée vers le bénéfice à faire, et le service public organisé en vue d'un service à rendre au pays.

« Les compagnies sont un être commercial,
« qui n'agit pas par patriotisme, mais par
« égoïsme, par cupidité, par une cupidité loua-
« ble, si vous voulez, mais enfin par un motif
« personnel et restreint. Que s'ensuit-il ? Que
« dans toutes les fractions de territoire, de ville
« en ville, d'une usine ou d'une mine à un
« fleuve, d'une capitale à un centre de popu-
« lation rapproché, les compagnies exécuteront,
« parce que là se trouvera, par exception, une
« masse de transports et une certitude de lucre
« suffisante pour les tenter et les rémunérer,
« mais sur une autre échelle, mais pour un
« territoire étendu et dont des espaces considé-
« rables sont déserts et improductifs, mais dans
« le point de vue de l'utilité générale des pays,

« pour unir la nation ou pour lui faire sillonner
 « son propre sol d'une ligne militaire ou poli-
 « tique, les compagnies ne peuvent pas se pré-
 « senter sincèrement, cela n'est pas possible (1). »
 Les faits ont démontré l'exactitude de ce raisonnement. Lamartine qui exécrait la guerre de toute la fougue de sa sensibilité et de sa raison et qui se refusait à admettre que la France pût être appelée à prendre les armes autrement que pour défendre son territoire, assigna un rôle militaire de première importance aux chemins de fer, tant pour le transport des troupes dont la mobilité devait assurer la victoire, que pour le ravitaillement de la population civile.

« Pour qu'un chemin de fer soit réellement
 « utile au pays tout entier, écrira-t-il dans le
 « *Bien Public*, il faut surtout que la défense
 « nationale soit prise en grande considération
 « par ceux qui dessinent et qui exécutent ces
 « grands moyens de transport, pour notre ma-
 « tériel et pour nos armées; il faut que le réseau
 « de nos chemins de fer soit ainsi combiné que
 « dans un jour de danger, sur toutes nos fron-
 « tières à la fois, la force armée de la France
 « puisse être répartie et portée avec une telle
 « précision et une telle rapidité que la France
 « soit en mesure de faire face partout (2). »
 Comment attendre de compagnies différentes qu'elles apportent dans le tracé de leurs réseaux

1. *La France Parlementaire*, 9 mai 1838.

2. *Bien Public*, 28 octobre 1843.

cette unité de vues qu'exige le rôle capital dévolu aux chemins de fer dans la défense nationale. Mais il y va surtout d'une question de principes : «... Quand les compagnies se présenteraient sans tarifs exagérés, sans minimum d'intérêts, sans monopole d'actions, je vous dirais : Refusez-les encore, oui, refusez-les pour ne pas engager votre sol et inféoder votre avenir de viabilité à une puissance d'intérêt individuel, rivale de la puissance de la nation; pour ne pas vous enlever à vous, nation, la liberté de vos mouvements, la détermination de vos lignes, l'indépendance de vos tarifs, les améliorations, les expériences, les rectifications que vous aurez à tenter, en un mot, pour ne pas vous dépouiller de la disponibilité complète de votre action actuelle et surtout future dans l'œuvre de vos chemins de fer.» Parlant alors du danger de créer de grands corps : « Les corps, ou ce qui leur ressemble, les intérêts collectifs reconnus par la loi et organisés, c'est la même chose, c'est l'asservissement prompt, inévitable, perpétuel, de tous les autres intérêts. On ne peut plus y toucher sans qu'ils jettent un cri qui effraye ou qui ébranle tout autour d'eux. Il faut compter avec eux et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours, succombent éternellement devant ces intérêts collectifs. Les gouvernements libres ne sont pas plus affranchis de leur influence que les autres; ils se glissent partout, dans la presse, dans l'opi-

« nion, dans les corps politiques, où ils trouvent
 « des intéressés et des auxiliaires; leur cause
 « a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à
 « ces intérêts. N'en avons-nous pas de trop
 « déplorables exemples sous les yeux? Ne
 « voyons-nous pas le pays tout entier opprimé
 « dans son agriculture ou dans son commerce
 « par ces intérêts collectifs d'un petit nombre
 « de fabricants de fer, de possesseurs d'usines,
 « de fabricants privilégiés par des primes une
 « fois accordées, par des droits protecteurs d'eux
 « seuls, ruineux pour le reste?... Que sera-ce,
 « grand Dieu! quand, selon votre imprudent
 « système, vous aurez constitué en intérêts col-
 « lectifs et en corporations industrielles et finan-
 « cières les innombrables actionnaires de 5 ou
 « 6 milliards que l'organisation de vos chemins
 « de fer agglomérera entre les mains des com-
 « pagnies?... Le peuple aura beau demander,
 « se plaindre, accuser les tarifs, il sera et vous
 « serez vous-mêmes pour des demi-siècles ou
 « pour des quarts de siècle en la puissance des
 « compagnies. Vous leur asservissez et les inté-
 « rêts du peuple et les intérêts généraux... Je
 « ne veux pas surtout que l'État se prive de son
 « droit, qui est en même temps son devoir, de
 « remettre gratuitement ou presque gratuitement
 « au peuple l'usage de la première de ses liber-
 « tés, de la liberté, de la faculté, de la puissance
 « de se servir, pour tous ses besoins industriels
 « et de la voie des chemins de fer (1). »

Quatre-vingt-cinq ans ont passé depuis le jour où Lamartine parlait ainsi. A constater l'impuissance de l'Etat à imposer aux compagnies des tarifs raisonnables, certaines rectifications de lignes indispensables, la concordance des horaires entre exploitations mitoyennes, l'électrification des réseaux, etc..., on se prend à regretter que la Chambre de 1838, au lieu d'accueillir par des murmures ces vigoureux avertissements, n'ait pas eu la hardiesse suffisante et une assez robuste confiance dans les aptitudes organisatrices de l'Etat pour lui confier la tâche que Lamartine proposait de lui réserver.

Cette « féodalité de l'argent », dont il pressent la tyrannie occulte sur notre société moderne, il lui fait échec chaque fois qu'elle menace les intérêts de la nation.

Les Sociétés houillères du bassin de la Loire demandent un jour à se fondre en un seul consortium : « Accaparement de 200 kilomètres du « sol de la France dans le bassin le plus fécond « en quantité et en qualité de houille de tout le « royaume, se récriera Lamartine. Accapare- « ment de la libre disponibilité du prix pour « toutes les industries de Lyon et de Saint- « Etienne. Disponibilité absolue, dangereuse, des « salaires, du prix de journée de l'ouvrier sur « 6.500 ouvriers employés directement, sur plus « de 75.000, employés indirectement dans les « mines du département de la Loire (1). »

Il montre le danger qu'un tel monopole, un tel trust ferait courir à toute une partie du territoire, puis il se demande et c'est pour lui la moralité du débat, quelle doit être l'attitude des gouvernements issus de la révolution de 1789 et respectueux des principes de cette révolution en face des coalitions qui « pullulent en ce moment sur le territoire, depuis celles qui sont nommées, jusqu'à celles qui n'ont pas encore de nom et qui apparaîtront demain ou après-demain au grand jour ». Il constate, nous l'avons vu, que la particularité de la Révolution française a été de créer une forme nouvelle de propriété; qu'elle fut essentiellement une révolution économique, de morcellement de la propriété.

Or, que prépare la poussée croissante du capitalisme, ce groupement de sociétés financières faisant main basse sur les richesses nationales, sur la production nationale, sur des parcelles de plus en plus vastes du domaine public dont elles trafiquent, sinon une forme moderne de la contre-révolution? Elles préparent de la manière « la plus souterraine, la plus honteuse, la plus coupable, sans grandeur, sans courage, sans dignité... la contre-révolution de l'argent ». Ainsi risque d'être sapée dans ses fondements mêmes, l'œuvre de 1789. La contre-révolution morale et politique s'accomplit en même temps, sans qu'on y prenne garde. Aux principes de liberté et de justice, se substitue dans toutes les consciences l'appât du gain comme une lèpre qui corrompt à la

fois les membres les plus élevés de la société et les parties inférieures du corps social. Or, un siècle d'agiotage et de Bourse où l'honneur consiste « à déshonorer le désintéressement et à glorifier le lucre à tout prix » ne peut livrer son gouvernement qu'à une ploutocratie.

Une saine politique s'opposera à l'accaparement des petits capitaux et aux empiétements des associations financières sur ce qui doit rester la propriété de la nation. Elle considèrera que « la vérité sociale, la vérité commerciale, « la vérité industrielle a un caractère auquel « on ne peut se tromper. La vérité en ce genre, « c'est ce qui est utile au plus grand nombre, « c'est ce qui est utile à tous. La vérité, en ceci « comme en tout, c'est l'intérêt des masses, c'est « le bien-être du peuple. Plaçons-nous donc, « pour prononcer juste, dans cette grave et « haute question, non pas dans un rayon de la « circonférence, mais au centre... mais au mi- « lieu de la foule, mais au cœur du pays, mais « dans le point de vue des masses, dans le point « de vue du travail, de l'aisance, de la prospé- « rité du plus grand nombre ».

LE LIBRE-ÉCHANGE

Contre le protectionnisme, la doctrine conservatrice de Lamartine différait donc quelque peu du conservatisme orthodoxe. Il est vrai que l'ambiguïté des formules politiques se prête aux sens les plus contradictoires et les plus surprenants. Le protectionnisme agricole ne semble-

t-il pas là dicté par l'intérêt des masses ? La prospérité du plus grand nombre ne nous la présente-t-on pas comme liée au renchérissement des produits agricoles et même industriels ? Nous l'entendons parfois soutenir sur le ton de la raison et en des termes qui n'ont pas l'apparence du paradoxe.

L'économique de Lamartine, hâtons-nous de le dire, pour devancer les trop faciles critiques des esprits forts, suppose, il est vrai, le règne de l'esprit de paix parmi les hommes et n'aspire qu'à le renforcer. Tout l'effort intellectuel et moral de ce noble génie, s'est obstinément tendu vers la paix. Son œuvre politique tout entière porte l'empreinte de ce souci dominant. Liberté, Justice, Raison ne seraient que mots vides de sens s'ils n'affirmaient autant de certitudes pour l'homme d'échapper à la tyrannie de la haine.

« Quel est le besoin particulier de ce temps-ci ? disait-il dès 1836. C'est la paix, c'est la continuation, c'est l'affermissement de ces rapports d'harmonie, de ces relations de bienveillance, commerciaux ou intellectuels, entre les différentes nations dont le monde politique se compose et que la civilisation n'a pas d'autre fin que d'étendre, de compléter, de rendre, s'il se peut, inviolables ! Effacer autant que possible les nationalités rivales et tendre à l'unité morale et à l'unité d'intérêts, c'est l'action du temps, c'est l'action des choses, c'est l'action évidente de la Providence (1). »

1. *France Parlementaire*, 14 avril 1836.

Comment le mode des échanges peut-il et doit-il contribuer à ce progrès, c'est ce qu'il explique : « Le commerce, à son tour, devient « le grand principe pacificateur du monde; et « si vous ne le violemez pas, si vous ne le brutalisez pas, comme on ose vous demander de « le faire, le monde occidental lui devra, avant « peu de siècles peut-être, l'extinction du plus « grand crime social de l'humanité, l'extinction « de ce meurtre en masse qu'on appelle la « guerre, qu'on honore à juste titre quand le « patriotisme le commande, mais que les législateurs des nations n'en doivent pas moins « considérer comme la plus humiliante des nécessités. »

Les Etats doivent se pénétrer de l'étroite solidarité économique qui les unit. Ils sont dans une interdépendance mutuelle. Un cataclysme vient-il à anéantir un centre de production industrielle ou agricole; que les peuples étrangers ne s'en réjouissent point. Ils en pâtiront vite. Sans doute, quelques producteurs privilégiés en tireront pendant quelque temps avantage, mais la masse des consommateurs en souffrira comme d'une calamité nationale. Accusez, accentuez, rendez toujours plus étroits ces rapports de solidarité préparés par la nature même, resserrez la collaboration économique des peuples, poussez-les à communiquer entre eux pour leurs besoins réciproques, laissez se former de nouveaux besoins, multipliez-les; que la production d'un Etat soit la nécessité d'un autre et vous aurez diminué immensément ainsi les

chances, les probabilités, les possibilités de guerre. Qu'il y ait communauté, identité, liberté complète d'échanges, de commerce, d'industrie.

LA VIE A BON MARCHÉ

Cette manière de raisonner ne serait évidemment pas du goût de ceux d'entre nos contemporains qui ne connaissent de produits chers que les produits achetés à l'étranger, quel qu'en soit d'ailleurs le prix de revient.

« Je me suis quelquefois posé à moi-même
 « cette hypothèse étrange dans mes pensées,
 « pour juger de la vérité ou de la fausseté des
 « systèmes de gouvernement en matière de tra-
 « vail et d'échange, comme en matière de légis-
 « lation politique : supposons, me suis-je dit,
 « que le commerce, l'industrie, l'impôt, le tra-
 « vail du peuple, soient gouvernés non par une
 « Chambre de privilégiés de l'industrie ou de
 « propriétaires d'usines, exclusivement jaloux de
 « vendre cher les produits de leur fabrication et
 « les fruits de leurs champs, mais par un esprit
 « d'un ordre impartial et supérieur à l'huma-
 « nité, par un ange, si vous voulez, par un
 « législateur divin, éclairé, animé, dévoré, par la
 « lumière, par la justice et par la charité de
 « Dieu lui-même pour ses créatures. Que ferait
 « cet ange chargé de régir, d'équilibrer, de nive-
 « ler, de gouverner cette province de l'huma-
 « nité ? Evidemment, Messieurs, comme la vie
 « est le premier des dons du ciel, il s'efforcerait

« de mettre la vie, sous toutes ses formes, à la
 « portée de la plus grande masse possible de
 « créatures humaines; et puisque toute créature,
 « ici-bas, à l'exception des oiseaux du ciel, est
 « obligée de payer un certain prix pour le loyer
 « de son existence sur la terre, comme un loca-
 « taire divin d'une partie d'espace sur ce globe,
 « l'esprit céleste mettrait cette location, cette
 « vie, les aliments, les vêtements, les outils, les
 « nécessités, les jouissances, la reproduction de
 « l'espèce elle-même, au plus bas prix pos-
 « sible : il prendrait notre mot LA VIE A BON
 « MARCHÉ ! Il l'inscrirait comme la devise de
 « sa civilisation sur les bannières du peuple, sur
 « le frontispice de son gouvernement. Et pour
 « que ce mot fût une vérité, il favoriserait
 « entre tous les pays, entre tous les climats,
 « entre tous les produits et toutes les consom-
 « mations diverses de ce globe, l'échange des
 « aliments, des matières et des outils de travail
 « nécessaires à l'existence, au bien-être, à la
 « paix, à la multiplication du peuple; en un
 « mot, il créerait le libre-échange comme vous
 « voulez le créer. Il créerait la fraternité du
 « commerce, du travail et du transport, cette
 « contre-preuve matérielle de la fraternité mo-
 « rale du genre humain qui est la loi de Dieu
 « entre des enfants égaux devant la loi ! Je me
 « répète, il créerait le libre-échange et les biens
 « de la terre prendraient leur niveau (1). »

1. Voir *France Parlementaire*. Discours sur le Libre Echange (24 août 1847).

L'ange se comporterait donc exactement au rebours de nos économistes de gouvernement. Je n'irais pourtant pas, en dépit de leur protectionnisme, jusqu'à leur trouver quelque ressemblance avec l'Autre, avec ce démon de l'économie politique auquel Lamartine prête les inspirations opposées à son libéralisme. D'ailleurs, songeriez-vous à les reconnaître sous ce portrait : « Et maintenant, supposons autre chose, « Messieurs, supposons que Dieu, au lieu de « donner ce peuple à un ange, le donne à gouverner à un esprit partial, à un esprit d'iniquité, de ténèbres, de mal et de mort, à un « démon, si vous voulez. Que fera cet esprit, « ennemi de la justice, de la vérité, du bien-être, de la population, ennemi des hommes en « un mot ? Que fera-t-il pour appauvrir, torturer, amaigrir, affamer, dépeupler la masse de « travailleurs qui lui aura été confiée pour leur « malheur ? »

« Il séparera les climats, les mers, les îles, « les continents, les nations, les fils d'une même « race et d'une même terre en peuples ennemis « en pleine paix, il mettra entre eux des barrières infranchissables ou que l'on ne franchira que l'or à la main ; il établira des armées de surveillants sur les frontières de ces « peuples, pour empêcher que ce qui est dans « la main de l'un ne tombe dans la main de « l'autre ; il défendra au soleil des tropiques de « mûrir la canne à sucre pour l'homme de l'occident ; il interdira aux coteaux du midi de « germer l'olive et la vigne pour les hommes

« du nord, aux hommes du nord de faire croître
 « le lin pour les hommes du midi; il fera com-
 « bler les mines de fer de la Dalécarlie pour
 « qu'elle ne donne plus les outils ou le soc aux
 « travailleurs français; il fera languir et mou-
 « rir de faim et de soif les populations de son
 « empire à la vue des cargaisons de riz et de
 « froment qui encombreront les navires étran-
 « gers ou ses entrepôts dans ses propres ports.

« En un mot, il inventera ce mot féroce et
 « stupide dont nos tarifs sont le commentaire en
 « trente mille articles : *l'enchérissement de la*
 « *vie et du travail du peuple!* Il créera le sys-
 « tème prohibitif et s'il ajoute l'hypocrisie à
 « la cruauté, il le colorera de sophismes *natio-*
 « *naux* pour tromper et pour jouer le peuple
 « en l'affamant et il l'appellera le système *pro-*
 « *tecteur.* »

Tels sont les deux systèmes extrêmes. Mais Lamartine qui allie un sens réaliste à son élévation de pensée partage l'opinion de Pascal. « L'homme n'est ni ange ni bête... » Et les ministres, les chefs de gouvernement pourraient méditer les réflexions très sensées que cette conviction lui inspire.

« Nous ne sommes gouvernés ni par des anges
 « ni par des démons. Nous sommes gouvernés
 « par des hommes, souvent bien intentionnés,
 « mais faibles, aveugles, découragés des diffi-
 « cultés, voyant le mal où les vieilles routines
 « et les vieilles oppressions nous ont enfoncés et
 « ne pouvant le faire disparaître, voyant le
 « mieux et n'ayant pas le courage ou la vertu

« d'y aspirer hardiment. Ne leur demandons
 « pas plus que l'homme ne peut faire ! Mais de-
 « mandons-leur tout ce que l'homme peut faire.
 « C'est-à-dire, non pas de renverser en un seul
 « jour ces digues factices de tarifs à l'abri des-
 « quels certains grands intérêts respectables
 « aussi, non par leur droit, mais par leur exis-
 « tence, se sont formés; mais de les abaisser
 « peu à peu, un à un, d'ouvrir graduellement
 « les écluses, de niveler insensiblement les droits
 « et les intérêts du consommateur et du produc-
 « teur jusqu'à l'équité et à la liberté parfaite
 « vers lesquelles nous devons marcher d'un pas
 « aussi modéré, aussi prudent, aussi lent, que la
 « faiblesse et la lenteur des grands mouvements
 « des nations le comportent, mais vers lesquelles
 « nous devons marcher dès aujourd'hui, mar-
 « cher toujours, marcher avec résolution et cons-
 « tance, non comme des insensés enivrés d'une
 « théorie nouvelle et l'appliquant au hasard,
 « mais comme des hommes d'Etat qui pèsent
 « dans leurs mains tous les intérêts, pour don-
 « ner à chacun sa valeur et qui ne sacrifient
 « ni la vérité au temps, ni le temps à la vé-
 « rité ! »

Ceci n'est point la rhétorique d'un songe creux, mais la philosophie sociale d'un penseur sincère, convaincu que la morale peut avec le temps se faire sa place jusque dans le domaine que les cyniques ou les habiles réservent au libre jeu de l'égoïsme et de la mauvaise foi. En dehors même de toute question de principe, l'opinion souvent exprimée par Lamar-

tine est que la France ne peut se passer de recourir à l'importation. A défaut de ce régulateur des cours, à quel spectacle assistera-t-on ? « Les « intérêts des producteurs ligüés contre les intérêts des consommateurs, les intérêts des vendeurs ligüés contre ceux des acheteurs, d'un « autre côté les intérêts des consommateurs révoltés et ligüés et envahissant l'intérêt légitime des producteurs. » Que les choses ont donc peu changé depuis 1846 !

Ces principes, Lamartine n'hésita pas à les soutenir devant les représentants des agriculteurs de Saône-et-Loire, au risque de compromettre sa popularité.

Le ministre de l'Agriculture de 1850 avait autorisé l'introduction en franchise, pour mouture, des blés et froments étrangers, à condition qu'il serait réexporté une quantité égale ou proportionnelle de farine. On devine les clameurs des Conseils généraux. Celui de Saône-et-Loire s'associa aux protestations. On prétendit qu'à la faveur du décret du 14 janvier 1850, d'énormes quantités de farines pénétraient en fraude sur le territoire et faisaient concurrence à la production nationale. Aussi réclamait-on de toutes parts l'abrogation du néfaste décret. Il faut, disait-on, opter entre la fraude à perpétuité ou la suppression du droit de Drawback. Lamartine, sans s'émouvoir des colères qu'il soulevait, invita les terriens qui l'entouraient à considérer les intérêts engagés au maintien du décret. Il leur remontra que les industries de mouture, notre marine, notre commerce sur la

Méditerranée, seraient également frappées par la suppression du droit de Drawback, qui équivaldrait à une sorte de suicide manufacturier et commercial. Ses collègues le contraignirent à engager une discussion serrée, à la fin de laquelle l'élévation de sa pensée finit par désarmer l'hostilité d'une assemblée protectionniste (1).

Il en usait avec la même franchise dans ses entretiens familiers avec les paysans de Saint-Point et dans ses interventions au Conseil général. Il avait coutume de répéter que l'agriculture ne se rétribue pas par des primes, par des subventions de l'État, par des encouragements factices du ministère, que le véritable ministère de l'Agriculture, c'est le marché, que le seul encouragement en proportion avec la masse des produits du sol est la consommation. Rien ne peut payer l'agriculture que les acheteurs de ses produits. Mais il ne donnait pas à ses paroles le sens que nos modernes protectionnistes donnent à leurs aphorismes. Si l'agriculture doit produire en abondance et élever ses salaires pour accroître en même temps le nombre des consommateurs, il lui interdisait d'aspirer au monopole sur le marché français. Il attendait la baisse des prix d'une plus rationnelle exploitation du sol, du perfectionnement des moyens de culture et de l'association. Il n'admettait pas l'exagération des profits à la faveur d'un régime de protection. Il aimait ces dis-

1. Délibérations du Conseil général, 3 sept. 1830.

cussions de village et ces débats du Conseil général. A Paris, il parlait pour la France entière, pour un auditoire éloigné. Dans sa province, il parlait à ceux de sa race, de son sol et, merveilleux prestige de l'éloquence ou ascendant d'une conscience désintéressée, il parvenait à les convaincre, il entraînait leur adhésion momentanée dans cet instant d'émotion où il les arrachait à eux-mêmes. Ah ! certes, ils s'étaient vite ressaisis. Je parierais qu'à peine sortis de la salle des séances, ils regrettaient leur vote. Mais qu'importe si pendant quelques instants, il avait vaincu l'égoïsme, s'il avait communiqué à ses auditeurs un peu de la foi généreuse qui bouillonnait en lui. On comprend qu'il ait goûté le prix de ces difficiles victoires. C'étaient d'ailleurs celles dont on lui tenait la plus sourde et la plus tenace rancune.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION POLITIQUE

LENTE RUPTURE AVEC LA DROITE

Le divorce allait s'accroissant entre Lamartine et ses amis conservateurs. Ce qu'il prétendait sauvegarder, n'était pas ce qu'ils désiraient conserver. Il était attaché aux conquêtes de la Révolution de 1789 où il voyait l'immense événement qui avait clos définitivement une période de l'histoire et inauguré une période nouvelle. L'avenir, pensait-il, n'avait qu'à développer, compléter, amplifier, l'œuvre commencée pendant les journées révolutionnaires, à organiser une société et à édifier une législation conforme à l'idéal de liberté et de justice qui transporta les âmes aux heures les plus pures de cette crise, alors que nulle cruauté, nulle tache de sang ne souillait la beauté de l'enthousiasme populaire.

Sa manière d'interpréter le fait révolutionnaire est d'un rationaliste qui exclut de la vie la catastrophe, l'accident et ne perçoit dans la suite des événements qu'une manifestation de la logique interne, en vertu de laquelle ils se succèdent

et se déterminent. Là où ses amis voyaient une explosion fortuite de folie collective, qu'il serait possible sinon de rayer de l'histoire, du moins de circonscrire dans ses conséquences, il discerne lui, le début d'un ordre de choses irrévocable et dans une certaine mesure nécessaire. Tandis qu'ils essaient de se raccrocher au passé ou tout au moins de ne rien ajouter aux concessions que la pression des circonstances avait alors arrachées au pouvoir souverain, il leur demande de reviser constamment leurs lois, de les mettre au niveau des désirs et des besoins de la démocratie grandissante.

Que reprochait-il à la monarchie de Juillet ? De gouverner à contresens de l'esprit révolutionnaire. « Ce gouvernement était né du peuple, il se devait tout entier au peuple, il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre, il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs, mais la réforme de la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail, dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir ! l'accomplir, non pas révolutionnairement, mais légalement, par l'application graduelle, raisonnée, toute religieuse, toute politique, des grands principes de démocratie et de fraternité descendus du christianisme dans les mœurs. Oui, voilà, selon moi, au dedans la mission d'un gouvernement neuf au XIX^e siècle. »

Ses griefs, il les a formulés en détail dès son entrée au Parlement. Dans l'ordre électoral, d'abord: au lieu de rendre l'élection normale et universelle la monarchie de Juillet a constitué un électorat de classe. La propriété moyenne s'est instituée elle-même exclusivement juge et arbitre de tous les droits et de tous les intérêts placés en dehors d'elle. Les droits politiques accaparés par quelques-uns, une oligarchie substituée à une autre: là est tout le progrès. Qu'a-t-on fait pour l'impôt? Il est toujours réparti d'une manière inique, écrasante pour ceux qui ne vivent que du travail journalier. Qu'a-t-on fait contre la démoralisation et la misère des classes ouvrières? Qu'a-t-on réformé dans les codes? Et poursuivant la série de ses interrogations, Lamartine enregistrerait le néant de ces cinq premières années de pouvoir.

UN PROGRAMME D'ÉDUCATION PAR LA LIBERTÉ

Mais ce qui l'inquiétait surtout, c'était de sentir la liberté comprimée et menacée.

La liberté ne lui apparaissait pas seulement comme le premier droit de l'individu et la condition essentielle de son plein développement intellectuel et moral, il la considérait comme la vertu sans laquelle l'existence d'une démocratie sera toujours précaire et instable. Il n'admet qu'aucune restriction lui soit apportée dans l'ordre politique pas plus que dans l'ordre intellectuel. La liberté seule crée l'opinion réfléchie qui

éclaire, soutient, dirige et vivifie les gouvernements. Fondée sur un idéal de tolérance mutuelle, elle porte en elle-même toute une règle morale et ses propres limites, qui sont le point où elle deviendrait attentatoire à la liberté d'autrui.

Loin d'élever notre démocratie dans l'amour de la liberté que les penseurs du XVIII^e siècle avaient travaillé à lui conquérir et auquel elle devait ses origines, les gouvernements autoritaires qui se sont succédés depuis la Convention se sont ingéniés à fortifier à ses dépens l'instinct d'égalité, si vif au cœur de notre race. Par une sorte de perversion qu'encouragèrent ceux qui avaient tout à redouter de l'esprit de liberté, nous sommes devenus un peuple égalitaire, bien plus qu'un peuple libre, ce qui suppose d'ailleurs un moindre effort de volonté et de persévérance dans l'éducation. Mais du même coup nous sommes devenus un peuple de nivellement intellectuel et social et, en quelque mesure, de routine. Si, en effet, le développement de l'aspirit de liberté engendre la bienveillance mutuelle, la compréhension, une large sympathie intellectuelle, aussi vaste que la curiosité qui l'inspire, l'émancipation de l'esprit et la formation des élites; l'instinct d'égalité qui fait appel à l'égoïsme latent, qui éveille l'envie et justifie les jalousies, n'est qu'un levain de médiocrité. Il risque de préparer à longue échéance l'abêtissement et la servitude du peuple qui s'y abandonne.

Jaurès, comme Lamartine, voulait que l'é-

ducateur s'efforçât d'éveiller dans les esprits le goût de la liberté. Il a dit aux instituteurs :

« Il faut encore apprendre à cette jeune démocratie le goût de la liberté. Elle a la passion de l'égalité; elle n'a pas, au même degré, la notion de la liberté qui est beaucoup plus difficile et plus longue à acquérir.

« Il faut donner aux enfants du peuple, par un exercice suffisamment élevé de la faculté de penser, le sentiment de la valeur de l'homme et, par conséquent, du prix de la liberté, sans laquelle l'homme n'est pas (1). »

Renan, j'entends l'enthousiaste de 1840 et non le désabusé de 1871 qui avait assisté à une trop facile confiscation de la liberté et aux désastres qui s'ensuivirent, Renan, dans l'atmosphère du temps où luttait Lamartine et bien qu'à l'écart de la politique, écrivait lui aussi : « Le bien n'est le bien que quand il sort de la conscience des individus; le bien imposé du dehors aboutit au mal suprême, qui est pour une nation la léthargie, le matérialisme vulgaire, l'absence d'opinion, la nullité officielle, sous l'empire de laquelle on ne hait ni n'aime rien. L'institution d'un pouvoir investi du droit de mettre tout le monde d'accord, d'écarter comme l'on dit les causes de division entre citoyens, semble au premier coup d'œil un précieux bienfait. Elle n'a qu'un défaut; c'est qu'au bout de cinquante ans, elle aura cent fois plus exténué la nation que ne l'aurait fait

1. *Dépêche de Toulouse*, 15 janvier 1888.

« une série de guerres civiles et religieuses. Ces
 « guerres, quelque déplorables qu'elles fussent,
 « rendaient d'ordinaire le peuple plus sérieux
 « et plus énergique. L'administration, au con-
 « traire, détruit le ressort des âmes, en les assu-
 « jettissant à une tutelle continue (1). »

Pas plus que Renan, Lamartine ne craint les excès de la liberté. Ils pourraient être redoutables pour une race d'ilotes d'autant plus impressionnable et agitable qu'elle est plus ignorante; ils n'auront pas de prise sur une nation dont un long usage de la liberté aura mûri la réflexion et fortifié le bon sens. C'est pourquoi Lamartine veut que toute opinion si hardie, si subversive, si inquiétante soit-elle, puisse librement s'exprimer. N'opposez nulle contrainte à l'expression de la pensée. Sans doute, le journalisme altère-t-il souvent « par des passions
 « l'aliment intellectuel qu'il se charge de dis-
 « tribuer; mais sans la presse périodique, toute
 « nourriture intellectuelle manquera au peuple.
 « Il y a toujours de la vérité et de la morale
 « dans le journalisme, même le plus corrupteur,
 « pour faire passer l'erreur et la passion. L'er-
 « reur et la passion passent et la vérité, impéris-
 « sable de sa nature, demeure et accroît la part
 « de lumière et de morale du peuple.

« Ne touchez donc pas plus à la presse périodique qu'à la presse compacte, pas plus aux canaux qu'aux grandes sources de la pensée humaine. Au contraire, multipliez les canaux,

« augmentez la concurrence. Si j'avais une loi
« à faire sur la presse, elle serait d'un mot; je
« supprimerais le timbre et j'enlèverais ainsi
« le monopole aux journaux et surtout, je me
« servirais moi-même, au nom de la société, de
« cette arme de la publicité qu'on emploie con-
« tre vous.

« Oui, en fait de presse, la victoire est au plus
« patient; chacun de vos coups lui redonne
« une force nouvelle. L'œuvre laborieuse de
« refaire une société nouvelle avec la presse,
« la discussion, la raison publique, cette œuvre
« ne s'accomplit pas en un jour; il y faut du
« temps, du courage, de l'impassibilité d'esprit:
« c'est une reconstitution tumultueuse et bruyante
« que celle à laquelle nous travaillons... Quand
« on s'est chargé d'élever un grand peuple à la
« liberté, par la liberté, il faut achever cette
« éducation aux conditions qu'on a accep-
« tées (1). »

Parlant dans une autre circonstance il disait:
« Quel est le principe d'une démocratie? C'est
« l'omnipotence de l'opinion; un gouvernement
« libre, c'est la souveraineté de l'opinion. Quand
« vous voulez qu'une nation grandisse et mar-
« che, brisez toutes ses lisières, livrez-la à sa
« force. » Cette opinion publique il a confiance
en elle. Il est sûr qu'elle redressera les abus
de la liberté. Fiez-vous au sentiment public et
surtout à la publicité. « La publicité, c'est la
« Némésis des temps modernes. Sa justice est

1. *France Parlementaire*, 21 août 1835.

« quelquefois lente, patiente, mais elle ne manque
« jamais et elle punit assez dans un pays où
« l'opinion est souveraine et où l'opinion est
« inflexible. »

Former un esprit public, un caractère civique dans l'exercice sérieux et mâle de la liberté, c'est donc à quoi doivent tendre désormais les gouvernements pour le salut même du pays.

Ils doivent aussi poursuivre loyalement le progrès régulier, se faire les obscurs ouvriers de ce travail des nations et des siècles qui consiste « à déplacer les vieilles choses pour faire
« place aux nouvelles, pour introduire lente-
« ment, laborieusement, prudemment, quelques
« idées de plus dans la masse compacte et
« immobile des idées acceptées et des faits sta-
« tionnaires (1). »

On sait que pour refréner les aspirations de liberté et pour ralentir dans toute la mesure du possible les manifestations de ce que Lamartine appelait « l'esprit de vie que l'intelligence apporte chaque jour au temps » la monarchie de Juillet n'avait rien imaginé de mieux que de déchaîner les appétits de lucre et de jouissance. C'est un procédé qui a réussi depuis à d'autres gouvernements. Elle proclamait par l'organe de ses hommes d'Etat: que le but vers lequel doit tendre tout organisme social est la richesse. Laissons là les vaines querelles de la politique;

donnons au pays son plus large essor économique, assurons d'immenses bénéfices à l'agriculture, à l'industrie, [au commerce, la hausse des salaires s'ensuivra. Sous un ruissellement d'argent le pays goûtera le bonheur le plus tangible et du même coup l'ordre se trouvera assuré. Gorgeons le ventre et nous apaiserons le cerveau.

Rien ne pouvait écœurer plus profondément Lamartine, que cet encouragement officiel à l'égoïsme et cette déviation vers un matérialisme grossier des plus généreux élans de l'esprit révolutionnaire. Il dénonce l'hypocrisie d'un gouvernement qui se considère comme tenu seulement « d'administrer » et non de « gouverner », et il montre que cet apparent dédain de la politique dissimule une politique de recul et d'oppression. Non, dit-il, l'administration n'est pas tout le gouvernement. « L'Administration est le « mécanisme du gouvernement, elle n'en est pas « l'esprit; les intérêts matériels sont le corps du « pays, ils n'en sont pas l'âme. Ils se réduisent « en richesse et en bien-être physique, ils ne « se résument ni en idées, ni en politique, ni en « gouvernement. » Après quelques années d'un pareil régime, « le pays des idées, la terre de « l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer « de l'initiative européenne, la France, se réveil- « lerait riche et asservie. Semblable à *l'heu- « reuse* Autriche et à la *grasse* Lombardie, elle « aurait des routes, des canaux, des chemins de « fer, du blé et de l'or, elle n'aurait plus d'ins- « titutions... La corruption aurait extirpé l'âme

« du sein de la France et à la place du cœur
 « elle lui aurait mis un écu !... On ne passionne
 « pas les grands peuples pour les petits résul-
 « tats. On ne crée pas les grandes forces avec
 « les petits moyens (1)... »

Que propose-t-il donc, lui, pour passionner la France ? Tout un programme d'opposition. Il lui suffit d'opposer 1789 à 1830. « La Révolution dit : l'humanité est une démocratie devant Dieu, la France sera démocratique. Le Gouvernement professe par la bouche de ses ministres la nécessité d'une aristocratie comme base indispensable de la royauté. La révolution dit : l'humanité est une démocratie devant Dieu leur a donné les mêmes droits. Le Gouvernement divise les citoyens en deux catégories. L'une possèdera le droit politique, l'autre en sera exclue, l'une fera la loi, l'autre lui obéira. — La Révolution dit : la liberté religieuse sera absolue et sincère. Je ne mettrai pas la main entre Dieu et l'homme. Je n'enchaînerai aucune conscience à l'autel d'un culte légal, il n'y aura ni religion dominante, ni religion de l'Etat, ni religion de la majorité, ni faveur, ni oppression contre Dieu. Les cultes seront dans le droit commun, ni persécutés, ni privilégiés. Le gouvernement se coalise avec des cultes contre d'autres cultes, il se mêle de l'autel. Il légalise les croyances. — La Révolution dit : Le travail, l'industrie, le commerce seront libres, la loi veillera à ce

« qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les
« consommateurs. Le bon marché est la vie
« du peuple. Le gouvernement crée des féoda-
« lités industrielles et livre le peuple qui con-
« somme à la merci des producteurs privilé-
« giés... Au lieu d'une démocratie, une oligar-
« chie... Au lieu du travail et des industries
« libres, la France vendue aux capitalistes. Au
« lieu de la suprématie mobile et morale de
« l'intelligence, la suprématie du cens et la sou-
« veraineté de la glèbe et de la patente !

« Voilà la Révolution d'un côté; voilà le Gou-
« vernement de l'autre... Si ce drapeau relevé
« de la Révolution française avec tous ces prin-
« cipes, toutes ces vérités, tous ces dogmes qui
« ont fasciné nos pères pour une révolution so-
« ciale impérissable, ne suffit pas pour rallier
« aujourd'hui l'armée des idées, en face de la
« troupe des intérêts, s'il n'y a pas dans l'esprit
« et dans l'âme de toute une génération neuve
« assez de foi pour ces vérités, assez d'indigna-
« tion contre ceux qui les renient, pour donner à
« l'opposition qui les défend la toute puissance
« du sentiment national; si ces principes qui
« ont passionné l'Europe n'avaient plus la
« force de faire retentir une voix ou de réveiller
« une conscience en France, alors, ce ne serait
« pas seulement sur l'opposition qu'il faudrait
« pleurer, ce serait sur tout le monde ! Il n'y
« aurait plus de France (1) ! »

Au moment où il écrivait dans le *Bien Public*

l'article dont ces lignes sont extraites, Lamartine avait rompu depuis plusieurs mois avec ses amis et était entré avec éclat dans l'opposition. Il avait longtemps hésité avant de s'y résoudre. Il avait pris parti pour Molé contre la coalition, bien qu'au cours de la discussion de l'adresse dans ces journées agitées de 1839, il n'eût pas épargné ses critiques au gouvernement de Juillet. Mais si la monarchie se montrait trop peu libérale à son gré, il lui savait gré d'être fermement attachée à la paix et c'est pourquoi il défendit son ministre contre les ambitieux qui cherchaient à lui ravir sa place. Il avait, pendant la bataille parlementaire, avivé l'ardeur des 221 députés qui le soutenaient et, la bataille perdue, le cabinet tombé, il avait cherché à former avec ces 221 une majorité sage et modérée qui fût enfin son parti; « le « corps de réserve des grands intérêts d'ordre « et de liberté que tout le monde prétend servir « et dont tout le monde se sert comme d'un « enjeu dans la partie de son ambition ou de « sa vanité ».

Sans doute, cette pointe vise-t-elle surtout Thiers qu'il n'aimait pas et auquel il eût été heureux de barrer la route du pouvoir. Était-il lui-même exempt de toute ambition personnelle? Il est permis d'en douter. Il fait souvent allusion dans ses lettres à l'éventualité de sa participation au gouvernement. Ce sont, il est vrai, bruits qu'il relate comme émanant de ses adversaires. Mais l'idée ne semble pas lui déplaire et il se défend mollement d'aspirer à

un ministère. Jusqu'à quel point même, la vanité déçue ne fut-elle pas la dernière goutte d'amertume qui détermina la rupture avec ses premiers alliés ? On peut se le demander sans diminuer en rien le grand homme qui avait par ailleurs trop de raisons profondes d'adopter cette attitude. Il fut certainement ulcéré lorsqu'après la chute du ministère Thiers, qu'il avait si vigoureusement contribué à saper, ce groupe des 221, qui était un peu son œuvre et sur lequel il comptait pour le succès de sa politique fit obstacle à ce que Guizot lui offrit, le ministère des Affaires étrangères ou celui de l'Intérieur, pour lesquels il avait été pressenti et qu'il eût indifféremment acceptés. Il fait part de son dépit à Virieu : « Les 221, mes stupides amis s'étant, dit-on, dans leur concubule, opposés à ce qu'on me confiât le dedans ou le dehors, sous prétexte que je suis un homme inapte aux affaires et un libéral dange-reux, l'affaire en est restée là (1)... »

Et comme dans des lettres précédentes il avait presque annoncé son entrée dans la combinaison, on devine son dépit. Dès ce moment, pénétré du peu de crédit dont il jouit auprès de ceux dont il cherchait à ne pas se séparer en dépit d'inconciliables divergences de vues, on le sent résolu à déplacer l'axe de son action. « Le ministère, écrit-il quelques jours plus tard à Virieu, a une situation fautive et l'aggrave. Il tremble entre M. Thiers et moi et n'ose

« faire un mouvement. S'il va à M. Thiers, il
 « est déconsidéré, s'il se tait, il est humilié.
 « Cependant, il faut qu'il se taise. Mais le roi le
 « pousse et la peur le prend. C'est pitoyable.
 « M. Guizot baisse de cent coudées dans mon
 « esprit. Je ne le dis pas pour ne pas l'affai-
 « blir. O conservateurs, ils perdraient cent mille
 « gouvernements (1) ! »

LAMARTINE SE RAPPROCHE DE LA GAUCHE

En même temps, Lamartine suivait avec complaisance l'évolution qui portait la gauche à se rapprocher de lui. Dès février 1839, alors qu'il soutenait le ministère Molé aux prises avec la coalition, il soulignait dans une lettre à Ronot (2) :
 « Quant à la gauche, je ne lui fus jamais moins
 « hostile, et elle est restée à sa place; il n'y a
 « rien à lui dire, si ce n'est qu'elle est la gau-
 « che. Mais elle est même une gauche qui
 « s'améliore. » Par contre, il ne cache pas à son ami son mécontentement contre les légitimistes qu'il doit décidément désespérer de rallier :
 « Pour les légitimistes ameutés là-bas, dites-
 « vous, contre moi, c'est par trop plaisant pour
 « n'en pas rire. Cela me rappelle le bon temps
 « où ils étaient pour M. Pétion contre M. de
 « La Fayette. Ils proscrirent le seul homme qui,
 « à la Chambre, les ait honorés par la sévérité

1. 14 nov. 1840.

2. 12 fév. 1839.

« de son indépendance, la franchise de ses re-
« grets et le sacrifice de sa fortune diplomatique
« et ils caressent les hommes qui les ont vain-
« cus et bafoués. Royer-Collard me le disait
« hier : « C'est le parti des honnêtes gens qui
« est le moins honnête de tous les partis. » Il
enregistre avec satisfaction que le républicain
Cormenin qui écrivait contre lui, est venu lui
faire amende honorable et polie : « Il revient
« à mes idées, dit-il à Virieu, aussi populaires,
« mais plus applicables que leurs rêvasseries
« républicaines. » (25 février 1839.)

La gauche pourtant ne lui inspire pas confiance. Il n'ose pas faire fond sur elle, la considérant comme un parti de désordre, ingouvernable. Ce n'est que peu à peu qu'il sentira tomber les préventions qui le séparent d'elle. L'aversion que finissent par lui inspirer les conservateurs et le ministère Guizot contribuent à ce rapprochement. « Ici, la gauche entière est
« avec moi, écrit-il en octobre 1841 (1), à un
« de ses amis de Mâcon, à commencer par des
« noms qui vous feraient frémir. Ils sentent que
« je suis libéral et ferme en même temps et
« que, quand leur drapeau aura été vendu et
« traîné cinq ou six fois encore dans la boue
« et dans l'ordure par les hommes de paille
« ou d'argent qui le portent, je suis peut-être
« destiné à le relever tout déchiré, tout boueux,
« tout sanglant et à le porter comme un grand
« et honnête démocrate en réserve... C'est au

« fond ma pensée. Je suis plus révolutionnaire
 « que les démagogues, mais je suis révolution-
 « naire au nom d'un pouvoir ayant une volonté
 « et non pas au nom d'une populace d'écrivains
 « n'ayant que des passions. »

LAMARTINE ET THIERS

Et puis, ce qui, de tout temps peut-être, lui avait le plus fort déplu dans la gauche, c'était son chef, Thiers. Il y eut entre les deux hommes non pas seulement divergence d'opinions sur les moyens et les méthodes de gouvernement, il y eut antinomie de caractère. Ils n'appartenaient pas à la même famille intellectuelle. Rien de plus opposé au tempérament de Lamartine que celui de ce petit homme alerte, pétulant, gouailleur, incisif, dont la claire et vive intelligence manquait si souvent d'ampleur. La vie de Thiers, intimement associée par la suite aux angoisses et au salut du pays, a compté de très nobles heures qui rachètent toutes ses erreurs. Mais son rôle sous la monarchie de Juillet ne fut pas toujours judicieux. Trop sèchement réaliste et trop départi d'esprit philosophique pour s'intéresser aux aspirations profondes de son époque, il fut pour la gauche un chef superficiel, tout occupé du moment présent et sans vues sur l'avenir. Raisonneur étroit, dont le savoir faisait illusion, il était doué, pour recourir à une distinction pascalienne, de cet esprit de géométrie qui violente les choses pour

leur imposer sa vérité. Lamartine, au contraire, possédait l'esprit de finesse qui procède par intuition et dont la clairvoyance est faite d'une sorte de perception directe du sens de la vie et des événements. Ces esprits-là, moins impérieux, moins tranchants, moins raides que les premiers, les surpassent singulièrement en pénétration et en profondeur.

Lamartine et Thiers s'entendaient pour réprouver le matérialisme économique où la monarchie de Juillet menaçait d'enliser la France. Mais ils différaient d'opinion sur les moyens de l'en arracher. Tandis que Lamartine tentait de passionner l'opinion pour de grandes réformes sociales, Thiers cherchait à exaspérer les susceptibilités nationales, à exalter l'orgueil militaire du peuple. Il le voulait belliqueux. Il lui rappelait les gloires de l'empire. Il édifiait son monument littéraire à la mémoire du héros de Sainte-Hélène dont il ramenait triomphalement la dépouille. Son ministère fut un ministère de provocation à l'Europe. Il préparait l'isolement de la France et la guerre, il en acceptait résolument, étourdiment les conséquences. Ce libéral, emporté par l'ardeur de son nationalisme et par sa haine de l'Angleterre, ne discernait pas l'abîme où il entraînait son pays ni l'avenir d'oppression et de malheurs qu'il lui préparait indirectement. La lucide raison de Lamartine démêlait ces dangers. De là l'aversion que le chef du parti social éprouvait pour le trop léger chef de la gauche. « Je regarde ce ministère
« comme l'étourderie du crime, écrivait-il à un

« ami, le 20 août 1840... Les colossales étour-
« deries de M. Thiers et le fabuleux ébranle-
« ment que trois mois de son gouvernement ont
« donné aux intérêts et aux esprits l'englou-
« timent, je l'espère, dans la tempête même qu'il
« a si malheureusement soulevée. » Et encore :
« Les mauvaises heures menacent. Je connais
« M. Thiers, c'est l'audace dans le calme, mais
« le trouble dans le trouble. Je tremble pour ce
« malheureux pays qui a remis son sort au plus
« spirituel, mais au plus étourdi des hommes.
« Je plains même Thiers; je suis convaincu
« qu'il voudrait être à cent lieues d'où il est.
« Il n'a plus qu'un salut, c'est de perdre tout
« son pays avec lui. »

Il le combat sans répit au Parlement et dans la presse. Il ne lui suffit pas de l'écartier du gouvernement, il entend désormais lui disputer son parti. Aussi le poursuit-il après sa chute. Lorsqu'en août 1842, il a triomphé de lui dans la question de la régence, aux murmures du centre et avec l'appui de cette gauche vers laquelle il s'oriente désormais, il considère l'événement comme décisif. « J'ai profité hardi-
« ment de l'occasion, écrit-il à M. de Circourt,
« pour rompre, par une manœuvre inattendue,
« les vieux cadres faux de la Chambre et débar-
« rasser le terrain des principes démocratiques
« de la présence et de la tactique de M. Thiers
« qui m'empêchait d'y mettre le pied. Mainte-
« nant, m'y voici. Je commence de ce jour
« ma vraie carrière politique. J'étais jusqu'ici
« comme ces vaisseaux qui louvoient jusqu'à ce

« qu'ils soient arrivés à une certaine latitude et
« qui ne partent véritablement orientés que de
« ce point. Je vais faire de la grande opposition,
« ressusciter les jours de 1815 à 1830, avec cette
« différence que si l'opposition m'écoute, elle
« sera affirmative et gouvernementale, au lieu
« d'être négative, critique et démolisseuse. Vous
« me comprenez à demi mot. Renverser le pou-
« voir est un pauvre métier; le conquérir et y
« rétablir ses idées, voilà l'œuvre (1)... »

Le pas est franchi. Il a enfin trouvé son véritable terrain. Sans rien abdiquer de son indépendance, car il répugne toujours à une trop rigide classification des groupes, il se décide à s'appuyer sur les hommes que leurs tendances préparent le mieux à comprendre et à soutenir sa politique libérale. Il s'allège de la contradiction qui existait entre ses amitiés et ses idées. Dès ce moment, il pourrait dire aux conservateurs les paroles de rupture qu'il leur dira cinq mois plus tard, à l'occasion de la discussion de l'Adresse :

« Il y a une seule chose à faire pour les hom-
« mes qui, comme moi, se différencient chaque
« jour du système qui compromet le pays au
« dedans et les affaires au dehors; une seule
« chose, c'est de se ranger, de s'isoler, de se
« compter... c'est de rassembler en faisceau tous
« les instincts généreux, progressifs, moraux de
« la nation, afin qu'un jour où ce système sera
« arrivé à son excès, à sa perte, soit par la dé-
« faillance absolue de l'esprit public au dedans,

« soit par l'interdit politique où il se laisse pla-
 « cer par l'Europe au dehors, le pays vienne
 « rechercher les principes de sa révolution, sa
 « gloire, son esprit public, son salut, dans l'asile
 « où nous les aurons conservés intacts et les
 « retrouve dans une opposition loyale et ferme
 « au lieu d'aller, au moment des crises, les
 « chercher dans les factions...

« Derrière cette France, qui semble s'assou-
 « pir un moment, derrière cet esprit public qui
 « semble se perdre, et qui, s'il ne vous résiste
 « pas, du moins vous laisse passer en silence
 « sans vous arrêter, mais sans confiance, der-
 « rière cet esprit public qui s'amortit un ins-
 « tant, il y a une autre France et un autre
 « esprit public; il y a une autre génération
 « d'idées qui ne s'endort pas, qui ne vieillit
 « pas avec ceux qui vieillissent, qui ne se repent
 « pas avec ceux qui se repentent, qui ne se
 « trahit pas avec ceux qui se trahissent eux-
 « mêmes, et qui, un jour, sera toute entière
 « avec nous. »

On sait quel immense retentissement eut dans le pays pensant le discours du 27 janvier 1845. De toutes partis, félicitations et encouragements affluèrent vers Lamartine, venus de cette France qui veillait sous l'apparente torpeur de l'opinion publique, de cette France qui ne consentira jamais à vieillir avec ceux qui vieillissent. L'un des plus vibrants témoignages qui nous soit conservé de l'émotion et des espoirs que son intervention fit naître dans les cœurs enthousiastes est sans doute cette lettre de George

Sand dont l'original se trouve dans les papiers de l'excellent Ronot.

« Monsieur,

« Votre destinée s'accomplit, votre chemin s'é-
« largit de toutes parts, et comme vous êtes de
« la grande race des hommes de bien, vous
« devenez plus fort, plus sage, et plus généreux,
« à mesure que vous vous avancez dans la vie, au
« contraire de presque tous les grands hommes
« du siècle qui s'éteignent dans les misères de
« l'amour-propre. Je n'ai jamais recherché
« l'honneur de votre amitié, et je n'ai même pas
« su profiter des occasions qui pouvaient m'ob-
« tenir votre bienveillance; mais j'étais sûre,
« comme je le suis encore, que vous comprenez
« certaines réserves aussi bien que les plus
« vives expansions. Vous devez sentir, chaque
« fois que vous manifestez votre grandeur inté-
« rieure, que les cœurs sincères vous répondent
« du fond de leur silence. Enfin, vous ne pou-
« vez pas douter que ma pensée vous ait tou-
« jours suivi pas à peu, et je crois que malgré
« mon aversion pour les paroles inutiles je fais
« encore, chose assez inutile, en vous écrivant
« tout cela.

« Vous voilà le chef de l'opposition, et vous
« connaissez maintenant assez les hommes et les
« choses de notre temps pour savoir que vous
« ne trouverez pas encore là ce que l'idéal de
« votre âme vous fait chercher parmi nous. Vous
« savez même bien que vous ne le trouverez
« dans aucun parti, chez aucun homme peut-

« être. Mais ce que vous avez dit est pour moi
« une certitude que vous irez toujours en avant
« dans la vraie route du *vrai*. Vous avez senti
« l'idée et la pensée de votre siècle parler en
« vous, et vous la confesserez avec enthousiasme.
« Avec elle, quoi que vous fassiez, quelque dé-
« ception qui vous attende ou quelque erreur
« où vous tombiez, vous sortirez toujours pur
« et grand de l'épreuve de la vie, et fissiez-vous
« quelque mal, il est sûr que vous ferez beau-
« coup de bien. J'ignore si vous pourrez deve-
« nir le chef véritable, l'âme, le guide, l'inspi-
« rateur de cette opposition où beaucoup de va-
« nités et d'ignorances vous préparent plus d'une
« lutte et plus d'un chagrin. Je l'espère un peu
« et le désire beaucoup. Si elle n'apprend pas
« quelque chose de vous, si vous ne lui commu-
« niquez pas le feu sacré et la passion vraie qui
« sont en vous, elle est finie et ne mérite pas
« un regret de vous, pas une plainte de notre
« part. Mais dans ce cas qu'importe ? Au delà
« de ce parti il y a le peuple, il y a l'humanité,
« et vous irez droit à l'humanité, n'importe par
« quelle route; vous parlerez au peuple, n'im-
« porte de quelle tribune. Marchez, allez, voilà
« tout ce que peuvent vous dire avec joie, con-
« fiance et respect ceux qui sentent résonner
« dans leur propre sein la sincérité admirable
« de votre voix. Avancez donc et que Dieu
« ouvre les yeux de ceux qui vont vous suivre.

« Toute à vous, Monsieur.

« George SAND. »

Il est vrai que sa province, elle, fut au premier moment plutôt déconcertée qu'enthousiasmée par ce coup d'éclat. Le Mâconnais est soumis, docile, gouvernemental d'instinct. Il prit peur que son grand homme, entraîné par ses principes, n'allât trop loin. Et le même courrier qui apportait à Lamartine la lettre de George Sand lui apportait aussi des demandes d'explications de ses électeurs dont le fidèle Ronot et M. Dubois, de Cluny, se faisaient les interprètes. On s'alarmait dans la circonscription, il fallait apaiser les craintes. Lamartine répond à ses amis avec aménité, mais aussi avec une douce fermeté. Il les rassure mais il les invite à lui faire confiance, peu disposé qu'il est à modifier sa ligne de conduite mûrement réfléchie pour complaire à ses électeurs. « *Je prends le terrain et non les hommes de la gauche*, souligne-t-il à Dubois. Le terrain est à moi, parce que j'ai su le conserver dix ans, dans toutes les questions libérales; ils ne peuvent pas m'en chasser, c'est tout ce qu'il me faut. Ne vous inquiétez pas du reste. J'y agirai dans ma liberté. Quand ils m'appuieront, tant mieux. Quand ils feront du gâchis, tant pis pour eux, tant mieux pour moi qui m'y opposerai tout haut. Le terrain libéral et très libéral est le seul sur lequel on puisse rallier les grandes forces vives et neuves dont ce pays-ci aura besoin dans quelques années. Voilà la pensée de ma situation. Cela dit, méditez-le et vous verrez que j'ai raison.

« Au reste, l'étincelle tombée de la tribune

« a, contre mon attente, immédiatement allumé
 « un incendie des esprits dont rien ne peut vous
 « donner l'idée. Je ne croyais pas la désaffec-
 « tion si profonde et je m'en effraye. A ce coup
 « de tocsin les forces me sont accourues de
 « toute part avec fanatisme. J'ai tâté le pouls
 « de toutes les opinions, je sais à quoi m'en
 « tenir. Je reste dans l'attente et dans le re-
 « pos (1). »

A Ronot, il écrit dans le même sens. Le doux magistrat qui se satisfaisait d'un libéralisme verbal s'alarmait d'un libéralisme agissant. L'idée que Lamartine devint chef de l'opposition lui était particulièrement intolérable. Celui-ci lui demande d'affirmer dans le *Journal de Saône-et-Loire* qu'il n'a pas à proprement parler rompu avec la droite. Qu'on prenne garde toutefois de ne pas blesser l'opposition. Elle « ne me pardonnerait pas d'avoir l'air de ne
 « pas l'estimer assez haut. J'estime infiniment
 « la place où elle s'assoit, je l'estime assez pour
 « avoir voulu la prendre et pour en avoir
 « attendu l'heure patiemment huit ans. Mainte-
 « nant que j'y suis et bien entré et que mes
 « colonnes d'opinions se forment immenses,
 « dehors, oubliez-moi quelques années et ne pen-
 « sez plus qu'au vigneron de Montceau qui vous
 « aime (2) »

Comment revendiquer plus affectueusement sa liberté d'action ?

1. A. M. Dubois, 3 février 1843.

2. 10 février 1843.

Il consentit pourtant à définir publiquement le caractère de son opposition au banquet que lui offrit la ville de Mâcon, le 8 juin 1843.

Il s'y défend d'avoir changé de place. « Ce sont, disait-il, les choses qui en ont changé. » On ne peut l'écouter sans lui donner raison. Comme en 1834, c'est encore l'entente des hommes de bonne volonté qu'il poursuit. Sa démocratie est largement ouverte, accueillante à tous. Elle ne prononce aucun ostracisme, elle se garde d'inquiéter aucun intérêt ni aucune conviction. « Ce
« que nous voulons, ce que nous entendons, c'est
« que la démocratie se compose de la tête, du
« corps et des membres, c'est-à-dire de toutes
« les forces de l'Etat : et de cette aristocratie
« des souvenirs, des noms, des illustrations qui
« décorent le sommet de la population, sans
« peser sur elle, qui a ses noms dans l'histoire,
« son sang dans nos batailles, ce qu'on appelle
« la noblesse et qui est l'éclat très légitime des
« services rendus au pays et de cette classe
« moyenne active, intelligente, propriétaire qui,
« par les industries, le commerce, l'agriculture,
« les travaux intellectuels, a tout conquis depuis
« cinquante ans, mais à qui, cependant, nous
« ne laisserons pas tout usurper, et enfin de
« cette classe innombrable de la population labo-
« rieuse, qu'on appelle les masses, d'où sortent
« vos soldats, vos ouvriers, vos travailleurs et
« où vont se rajeunir et se retremper tour à
« tour, comme dans leur élément primitif, toutes
« les autres classes de la société, pour en ressor-
« tir de nouveau, par une rotation éternelle,

« sans autre privilège que le travail, la probité,
« le talent.

« En un mot, par démocratie, nous entendons
« nation, nation une, individuelle, complète. »

L'UNION SACRÉE POUR LA DÉMOCRATIE

Union, « Union sacrée », si l'on veut pour reprendre un mot devenu à la mode, mais union autour d'un principe, autour de ce qu'il considère comme l'idée du siècle : la démocratie, union agissante, union en vue d'une œuvre commune à réaliser.

Il répugnerait à sa loyauté, à sa franchise de caractère de la sceller, cette union de tous les Français, sur une équivoque, sur un malentendu, sur un programme de compromission, de ménagements mutuels et de renonciations réciproques. Elle ne serait alors ni sincère, ni féconde, ni durable. Elle ne doit comporter de la part de ceux qui y adhèrent ni abdication, ni réticences. « Ayez des idées et une volonté !
« Ne composez pas avec les idées contraires ; la
« force d'un parti est dans ses idées. Il les faut
« entières : on ne gagne rien à les monnayer.
« La moitié d'une vérité n'est pas seulement une
« erreur : la moitié d'une volonté est un mensonge (1). »

Elle ne peut non plus, cette union, se créer

1. Au banquet de la ville de Mâcon, 4 juin 1843.

autour de misérables intérêts matériels, dans l'arrière-pensée de lucre, d'expansion économique et tout au fond, d'égoïsme, qui a été la grande pensée du règne. Elle ne peut davantage chercher sa flamme dans les passions belliqueuses d'un autre âge que M. Thiers a tenté de faire renaître. La France a essayé de la monarchie militaire. « Où est-elle ? Au tombeau « des Invalides, ensevelie dans sa gloire ! Des « millions de baïonnettes n'ont pu la porter. » Et Lamartine se vante d'avoir toujours incité son pays à la paix. « Quand vous vouliez une « guerre insensée et dangereuse, qui s'est hardi- « ment prononcé pour la paix, au risque de sa « popularité perdue ? Oui, j'ai osé vous contre- « dire ; et c'est pourquoi je puis, aujourd'hui, « être de votre avis sans que personne ait le « droit de voir en moi un flatteur du peuple et « un quêteur de popularité. »

Le règne de la force brutale et de la conquête est passé. « Il faut reléguer la gloire elle-même, « quand elle n'est pas fondée sur la défense des « intérêts nationaux, au rang des préjugés su- « blimes qui ont plus ébloui le monde qu'ils ne « l'ont servi », sans y mettre d'autre réserve « que cette dignité du pays, plus chère à la « France que les dernières gouttes de son sang. »

Seule donc, l'idée démocratique offre une formule d'union entre les esprits généreux et désintéressés du pays et le premier résultat de l'union doit être « d'accomplir et d'organiser l'unité de « la nation par la distribution large, équitable « des droits politiques, dans des proportions ré-

« glées avec toutes les garanties de solidarité et
 « de moralité, à toutes les classes de citoyens qui
 « forment le peuple en s'organisant. »

Cette union démocratique ne sera pas seulement un gage de progrès social, elle sera la meilleure sauvegarde de la France contre tout péril extérieur.

« Supposez, dit Lamartine, que les puissances
 « étrangères avec lesquelles on n'a pas su nous
 « constituer une seule alliance, avec lesquelles
 « nous ne sommes véritablement qu'en trêve,
 « bien que dans ces derniers temps nos hommes
 « d'Etat, je rougis de le dire, n'aient pas craint,
 « eux, de faire faire deux fois le mort à ce grand
 « peuple ? Supposez, dis-je, que l'Europe veuille
 « profiter de nos déchirements intérieurs pour
 « regagner le terrain perdu par la monarchie
 « en 1830 et que le choc du continent armé
 « coïncide avec le choc des partis en France ?...
 « Vous réfléchissez, eh bien, je vous le demande,
 « ne serait-il pas trop heureux que l'union entre
 « nous tous fut cimentée alors et que le même
 « esprit public vivifié, retrempé dans des inté-
 « rêts, dans des droits communs, ralliât tous les
 « citoyens, contre les factions dedans, contre les
 « ennemis dehors ?... »

Lorsque Lamartine en terminant eut résumé sa pensée dans une phrase : *A l'accomplissement régulier et pacifique des destinées de la démocratie*, les applaudissements unanimes et prolongés des assistants lui prouvèrent qu'il avait gagné ses concitoyens aux principes de son opposition.

Deux mois plus tard se réunissait le Conseil général. Le siège de l'Assemblée départementale était fait. Elle se donnait un bureau d'opposition et portait Lamartine à la présidence par vingt-deux suffrages sur vingt-six votants.

Dans son discours du 8 juin, Lamartine avait déclaré que l'objectif immédiat de l'opposition serait la réforme électorale. Il crut donc opportun de provoquer immédiatement un débat sur le sujet qui passionnait alors l'opinion dans ce qu'elle avait de plus réfléchi et de plus éclairé, tout le peuple des travailleurs de l'esprit relégué hors du pays légal. C'était prendre d'emblée position avec sagesse et modération sur le terrain même de la justice et choisir la question sur laquelle l'accord put le plus aisément se faire. Dans la pensée de Lamartine, le discours qu'il prononça au Conseil général était un acte politique qui devait dépasser et qui dépassa en effet l'enceinte de l'Assemblée. Il mérite d'être cité car il est aussi beau dans la pensée que dans la forme.

Le préfet Delmas ne se contenta pas de poser la question préalable, il menaça l'opposition de son hostilité dans les futures élections. Mal lui en prit. Lamartine réfuta d'abord la théorie en vertu de laquelle les Conseils généraux sont tenus de s'abstenir de tout vœu politique : « On
« peut bien, observe-t-il, dire où est la poli-
« tique, on ne peut pas dire où elle n'est pas.
« Elle se mêle à tout, elle vivifie et passionne
« tout, elle circule partout, comme le sang dans
« les veines de notre corps social et l'expulser

« d'une seule de nos institutions délibérantes, ce
« serait en expulser la vie !... (1) »

Puis il aborde le fond même du débat. M. Humblot Conté, un des cinq conseillers défenseurs du régime, avait reproché aux partisans de la réforme électorale d'agir en révolutionnaires, de préparer une révolution. Ce qualificatif de révolutionnaire, Lamartine l'accepte, le revendique même, mais pour le retourner et s'en faire une arme contre ses adversaires.

« Oui, lui répond Lamartine, tout déplace-
« ment de pouvoir qui suit inévitablement le
« déplacement d'opinions souveraines dans la
« représentation d'un pays est, en effet, une
« révolution. Ne l'avez-vous pas senti vous-même,
« quand vous avez fait la révolution de Juillet
« et que, le lendemain même de l'impulsion
« que vous lui aviez donnée, vous avez immo-
« bilisé pour vous ses résultats et consolidé cette
« révolution dans une loi d'élection nouvelle. On
« peut dire que la chute d'une dynastie fut
« bien moins la révolution que le changement
« de système électoral lui-même ? Vous chan-
« géâtes les organes de la pensée publique et
« l'action publique fut changée. Vous avez cal-
« culé avec raison, alors, qu'un événement sou-
« dain et inattendu vous donnant la victoire, il
« fallait, à l'instant même, constater et organiser
« cette victoire en institution. »

A une société encore instable, qui a grandi dans les souvenirs, déformés par la légende,

d'une formidable révolution, qui a elle-même assisté à des perturbations violentes et qui vit dans l'attente de nouvelles convulsions, Lamar-tine présente son parti sous les couleurs rassurantes d'un parti d'ordre et de réformes progressives, qui saura donner une orientation nouvelle aux forces révolutionnaires, les éduquer, les discipliner, les contenir. La révolution qu'il prépare se déroulerait dans le calme et ne recourrait à d'autres moyens, à d'autres armes qu'à la légalité. Sans violences, sans effusion de sang, par le simple jeu de l'élection et du vote, les institutions doivent être en perpétuelle transformation. Les grands bouleversements sociaux sont le fait des peuples asservis et à demi barbares qui n'ont d'autre recours que la terreur pour conquérir la liberté. Les peuples affranchis et instruits se garderont de recourir à ces mises en scène tragiques. « Le mérite, la gloire, « le salut des institutions réellement représen- « tatives consiste précisément à aider les nations « à opérer en elles ces grands changements sans « aucune de ces violences, sans aucun de ces « déplacements convulsifs qui laissent tant de « malaises et tant d'inquiétudes après eux et de « constituer, pour ainsi dire, le gouvernement « lui-même en révolution régulière et perma- « nente, qui permet de tout transformer sans « rien compromettre, de tout changer sans rien « détruire... C'est là la nature de la révolution « qui peut amener naturellement et perpétuer, « sans autre secousse que le mouvement régu- « lier de la vie, dans un pays libre, l'avènement

« au droit politique des plus grandes masses de
« citoyens. »

Il entre donc beaucoup d'habileté dans l'apparente audace de Lamartine. Mais au fond quoi de plus raisonnablement conservateur que cette constatation de la transformation progressive des sociétés. Et quel conservateur réfléchi pourrait refuser de s'associer à cette œuvre du temps dans ce qu'elle a de modéré et de légitime ? Cessons donc de nous jeter mutuellement à la face des épithètes qui risquent d'offenser tout le monde sans caractériser personne. « Ne suis-
« je pas le même homme qui combattait à côté
« de vous, il y a deux ans, et que vous recon-
« naissiez alors comme suffisamment conserva-
« teur ? Et cependant, rendez-moi cette justice,
« si dans certaines questions de détail, d'admi-
« nistration et de gouvernement extérieur, je
« parlais avec vous et comme vous, ne vous sou-
« venez-vous pas que dans ces questions électo-
« rales qui touchent à la base même des institu-
« tions et qui sont pour ainsi dire la pierre an-
« gulaire, la pensée fondamentale de tout un
« caractère politique, je disais précisément alors
« ce que je vous dis aujourd'hui, je demandais
« en toute occasion au gouvernement de son-
« der plus profondément le sol électoral, d'ou-
« vrir les portes de la constitution, de faire
« appel à plus d'intérêts, à plus de droits, à
« plus de capacités et d'élargir ce qu'il voulait
« consolider. Et si vous m'appeliez conserva-
« teur en ce moment, si vous écoutiez sans mau-
« vaises interprétations et sans scandale les doc-

« trines que j'émettais alors au milieu de vous,
« pourquoi donc ces doctrines auraient-elles
« changé de caractère et de nature à vos yeux
« parce que je les émets au milieu de nouveaux
« amis politiques (1) ? »

Révolutionnaire; mais les plus dangereux révolutionnaires ne sont-ils pas ces prétendus conservateurs, qui par étroitesse d'esprit, et parce qu'ils ne savent articuler que des refus, rendent un jour les révolutions inévitables? « Le gouvernement de la Restauration faisait ce que
« vous conseillez au gouvernement de Juillet
« de faire; il se fermait à la pensée publique,
« il se murait aux innovations. Ce n'est pas
« l'opposition qui fut véritablement révolution-
« naire, ce fut le gouvernement arriéré des der-
« nières années de cette Restauration et si de
« semblables catastrophes devaient, ce qu'à Dieu
« ne plaise, se renouveler pour la France, ce ne
« serait pas nous qui serions les révolution-
« naires, ce serait vous, vous qui accumulez
« dans ce gouvernement toutes les causes de
« révolution ! »

Quant à la monarchie, l'opposition la respectera. « Nous voudrions rallier autour de la monarchie modifiée et nationalisée les intérêts et
« les droits d'un peuple tout entier. » Si c'est là l'engager à rompre avec les traditions de l'ancien régime, à chercher son autorité non dans une théorie de droit divin mais dans l'affec-

1. *Bien Public*, 3 sept. 1843.

tion des sujets, c'est du moins lui réserver encore un grand rôle.

Le préfet Delmas avait menacé l'opposition des foudres administratives. C'est de son côté que Lamartine se tourne en terminant avec une dignité crâne :

« Quant à cette neutralité de l'administra-
« tion envers nous, neutralité qu'on nous montre
« comme pouvant être compromise, si nous per-
« sistons à vouloir délibérer, je réponds d'un
« seul mot : Sans doute, cette impartialité affec-
« tueuse que le premier magistrat de ce départe-
« tement nous porte et que nous lui rendons
« avec tant d'estime et tant d'attachement nous-
« même et nous tous ! cette impartialité nous
« est honorable et chère et nous la verrions
« altérer avec regrets. Mais quelque précieuse
« qu'elle soit à nos cœurs, nous n'achèterions
« pas cette neutralité au prix de notre foi poli-
« tique et par le désaveu de nos consciences !
« Il nous serait pénible de voir l'administration
« du département employer à nous combattre
« dans nos élections ces influences contestées
« que le gouvernement se reconnaît et que l'in-
« dépendance de l'opinion lui refuse. Il nous
« est doux, il nous est glorieux d'être envoyés
« ici par nos cantons, pour y représenter les
« intérêts, les droits, les idées de nos conci-
« toyens. Mais quelque honorable que soit pour
« nous cette mission, elle cesserait d'être brigüée
« par nous si elle devait être jamais le prix de
« concessions ou de complaisances. Nos devoirs
« comme conseillers du département ne nous

« feront pas oublier nos devoirs, plus sacrés
« encore comme citoyens. Nous ne laisserons
« pas notre opinion à la porte et si nous devons
« rentrer dans cette enceinte, nous voulons y
« entrer tout entiers ! »

« Après une longue et vive discussion, lit-on
« au registre des délibérations du Conseil géné-
« ral, sur les conclusions conformes du rappor-
« teur de la Commission des objets divers, à
« la majorité de 20 voix contre 5, le Conseil
« général émet le vœu qu'avant l'expiration de
« la législature actuelle, la loi du 19 avril 1831
« sur les élections à la Chambre des députés
« soit révisée dans un sens favorable à l'exten-
« sion des droits politiques des citoyens. »

Au moment de clore cette session, le Conseil général votait des remerciements « à l'honorable M. de Lamartine, qui a présidé l'Assemblée avec tant d'éclat et qui a jeté une si vive lumière dans toutes les discussions. »

Ses collègues ont raison de le féliciter. Nul ne suit leurs travaux avec plus d'assiduité et ne prend plus large part de menue besogne. Chef de l'opposition, il continue à s'occuper des petites comme des grandes questions. Veut-on avoir quelque idée de la variété de ses rapports ? Il suffit de les énumérer.

Il plaide pour les pêcheurs de la Saône contre le service de la Navigation qui prétendait leur interdire la pêche au bac de fond. C'est lui qui rapporte la répartition des primes pour l'élevage de la race chevaline. Il prononce un long discours contre le projet d'imposer les chiens.

Il préconise l'acquisition, par voie de souscription, d'une école d'agriculture pour la formation des jeunes agriculteurs du département. Il fait le procès de la loi du 25 avril 1844 sur les patentes. Il combat un projet de loi modifiant les circonscriptions électorales d'Autun et de Mâcon et profite de l'occasion pour réclamer l'élargissement des franchises électorales, une représentation au Conseil général égale pour chaque canton et un conseiller par canton. « Le « principe de notre gouvernement, qui a été la « conséquence d'un déploiement de la vie nationale, le résultat d'une activité plus grande « imprimée par le temps et par la Providence « aux masses populaires, n'est-il pas d'élargir, « au lieu de le restreindre, le cercle des libertés électorales... Au lieu d'aller en arrière, « allons en avant. Le privilège est la lettre « morte d'un autre âge, il est la concentration « de la puissance dans quelques-uns. La liberté, « c'est la puissance étendue à beaucoup, à tous « plus tard. Le privilège n'est plus de ce temps, « c'est à la liberté à faire son œuvre et à féconder l'univers qui lui a été remis. »

Lamartine, on le voit, prenait encore au sérieux son mandat de conseiller général.

CHAPITRE V

APRÈS LES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

RETOUR DE LAMARTINE A MAÇON APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1848

Nous avons quitté Lamartine en août 1843, au moment où il traçait devant ses concitoyens le programme de l'opposition dont il devenait le chef. Nous allons le retrouver en novembre 1848, neuf mois après ces journées révolutionnaires où l'opposition avait, comme sans y prendre garde, conduit la France, chef moral d'une République proclamée dans un moment d'enthousiasme et qui ne s'est pas encore donné de Président.

De 1848 à 1851, le discours qu'il prononcera à l'ouverture de chaque session soulignera une nouvelle étape dans la chute rapide de la jeune République.

En novembre 1848, le Conseil général se réunit dans sa deuxième session. Lamartine n'a pu assister à la première, retenu à Paris par les événements.

Il se retrouve parmi ses collègues en homme

qui a maîtrisé une révolution, écarté une monarchie, proclamé la république et remis entre les mains de l'Assemblée constituante le pouvoir que les circonstances seules lui avaient confié, qu'il avait exercé sans titre, sans mandat, sans légalité, uniquement par l'ascendant de la raison et du talent. Or, cette popularité qui lui a fait goûter dans sa plénitude l'ivresse du pouvoir est tout à coup sapée, discutée. Ses adversaires de droite, les monarchistes qu'il évinça, recourent contre lui à l'arme dont ils se sont servis de tout temps contre ceux qu'ils ont voulu perdre : ils le calomnient. Le genre ne supporte pas la mesure. Le peuple n'y prend goût que lorsqu'il y trouve une saveur de roman-feuilleton, il s'y délecte lorsque l'invention revêt les proportions d'une gageure de l'absurde. Lamartine est accusé d'avoir pactisé avec l'émeute du 15 mai, conspiré avec Blanqui et Sobrier. On prétend avoir la preuve de sa vénalité sous le gouvernement de Juillet. Il a payé ses dettes avec l'argent de la République. Il a détourné deux millions du Trésor, avec lesquels il a acheté des terres en France et des maisons à Londres. Voici enfin l'ultime accusation : ce n'est pas tout à fait le crime d'intelligence avec l'ennemi, mais quelque chose d'approchant ; le crime de faiblesse avec l'ennemi : il a négligé de lancer dès son arrivée au pouvoir les forces de la République au delà du Rhin et des Alpes !

Rentré à Mâcon dans le courant d'octobre, quelques semaines avant la session du Conseil général, Lamartine eut vite fait de reconnaître

que dans sa ville natale, les cœurs n'avaient pas changé. La calomnie était restée sans prise sur les esprits. On en était encore aux heures d'enthousiasme de février. Dès son arrivée, les délégations se succèdent, venues de tous les points du département. Sa ville le fête et, touché par tant de démonstrations affectueuses, il laisse déborder son cœur : « C'est un beau
 « jour, dit-il, c'est le premier moment de repos
 « et de jouissance privée pour moi, depuis la
 « fondation de la République, que celui où je
 « me retrouve entouré comme au départ des
 « marques de votre amitié et où je parle, le pied
 « sur le seuil de mes foyers, à cette foule de
 « citoyens restés mes amis, comme si je voyais
 « dans chacun d'eux un membre de ma propre
 « famille (1)... » Puis il leur dit pourquoi il est heureux et fier en leur rendant compte de son mandat.

Il leur apporte une révolution innocente, « le règne régulier, constitutionnel du peuple », l'abolition de la peine de mort en politique, le suffrage universel, la paix « conservée par la
 « modération et par la répudiation de toute
 « conquête injuste par la République » ; l'élection du Président de la République par le peuple. « Votre sort, s'écrit-il, est désormais dans
 « vos mains. C'est à vous de faire périr ou durer
 « votre révolution », et il les convie à l'union, à la tolérance. « Si la République n'est pas una-
 « nime, elle courra toujours des dangers, car

1. *France Parlementaire*, 17 octobre 1848.

« elle aura toujours des ennemis. Vous ne pou-
« vez la rendre unanime qu'en la rendant accep-
« table, honorable et sûre à toutes les opinions,
« à tous les partis nationaux, à toutes les classes
« de citoyens ! Voilà la vraie politique du peu-
« ple. Ceux qui divisent la République, la per-
« dent en voulant en faire le monopole d'une
« seule opinion. Notre République à nous, c'est
« la France libre, ce n'est pas seulement nous
« et nos amis au pouvoir (i) ! » Puis comme
s'il lisait déjà dans le sombre avenir qui se
prépare pour lui, il termine par un appel qui
nous touche plus encore, nous qui connaissons
sa triste fin, qu'il ne put émouvoir ceux qui
l'entendirent : « Pendant que les plus odieux
« soupçons de complicité absurde avec les enne-
« mis que je combattais de la parole et de la
« main, pendant que l'injure, le dénigrement,
« la calomnie, submergeaient momentanément
« mon nom, je ne me suis pas plaint. Je pen-
« sais à vous ; je faisais appel intérieurement à
« ma ville natale, à mes concitoyens de Mâcon.
« Je me disais : Ceux-là me connaissent du
« moins ! Ils ne me dénatureront pas au jour
« des faux jugements de l'opinion publique !
« Citoyens, je ne me trompais pas, en me con-
« fiant à vous : Vous avez séparé vous-même
« la vérité du mensonge, vous avez fermé vos
« cœurs aux rumeurs, aux ressentiments, aux
« malveillances des partis, vous ne m'avez pas
« cru un seul jour indigne de mon pays et de

1. *France Parlementaire*, 17 octobre 1848.

« vous. Grâce vous en soient rendues !... Si
 « nous avons créé pour les drapeaux de la
 « France une belle devise composée de ces trois
 « mots sublimes : Libérié, égalité, fraternité, qui
 « flottent en ce moment sur le toit de ma de-
 « meure, il faudrait en ajouter un quatrième
 « sur le drapeau de la généreuse ville de Mâcon,
 « inaccessible à l'injustice, sourde à l'ingratitude
 « et fidèle à son estime pour ses concitoyens
 « déchus du pouvoir : il faudrait ajouter le mot
 « de CONSTANCE qui est la devise de voire géné-
 « rosité pour moi et de mes sentiments pour
 « vous (1). »

Ils nous ont été conservés ces drapeaux offerts à Lamartine lors de ce triomphal retour d'octobre 1848. L'Académie de Mâcon les garde parmi d'autres reliques léguées par le grand homme. Ils sont là comme les vestiges et les témoins de ces heures d'ivresse qui devaient être sitôt dissipées. Il en est un sur l'étoffe duquel l'inscription « Constance » a remplacé le mot « Fraternité ». A celui-là se rattachent pour nous des souvenirs plus précis. Nous savons à quel vœu du poète il répond, quelle journée il commémore, celle du 18 octobre 1848, quelles émotions, quels pressentiments agitaient Lamartine au moment où il jeta ce mot comme un appel au cœur, à la raison, à la justice, contre l'ingratitude, la calomnie et l'oubli. C'était le mot qui répondait à sa préoccupation intime, à ce souci bien humain de ne pas périr dans

1. *France Parlementaire*, 17 octobre 1848.

son œuvre politique, d'obtenir ce crédit d'affection et de confiance qui lui eût permis de poursuivre les grandes choses qu'il méditait. Et s'il y a bien quelque dérision dans cette devise s'adressant à l'homme qui eut peut-être le plus à souffrir de la mobilité et de l'inconstance de ses contemporains, il y eut pourtant une humble part de vérité, car par une de ces contradictions dont il ne faut pas se montrer trop surpris, le même peuple qui allait accepter et acclamer l'Empire, après avoir béni la République de Lamartine, sut garder pieusement son culte et l'associer à celui de Napoléon. Il vécut surtout parmi les petits, parmi ceux qu'il aimait fréquenter à Mâcon, à Montceau, à Saint-Point.

Cette dévotion de quelques amis obscurs est, après tout, la seule consolation de ceux que frappe l'absurde némésis de la politique.

Les dispositions du Conseil général à l'égard de Lamartine se traduisirent dans le vote qui le porta à la présidence, le 21 novembre. Trente-quatre votants lui donnèrent leurs suffrages.

Le citoyen Guillemaut, doyen d'âge, après avoir déclaré le bureau constitué, rappela les titres qu'avait acquis à l'admiration de la France entière, « l'homme illustre, que le département s'honore de compter parmi ses enfants ». Il exprima l'espoir que la nation, plus calme et mieux éclairée, serait « une fois encore « unanime dans ses sentiments de justice et de « reconnaissance envers le grand citoyen dont « l'impassible courage et la patriotique élo-

« quence ont seuls dans des jours difficiles pro-
 « tégé la société contre les dangers de l'anar-
 « chie ».

Le citoyen Lamartine prenant place au fauteuil présidentiel remercia ses collègues avec une parfaite modestie en reportant sur eux l'intelligence dont il avait pu faire preuve du grand mouvement de régénération de la société politique. « Je ne dois cette modération, disait-il, « qui seule assure les conquêtes des peuples et « qui change les révolutions en gouvernements, « je ne dois cette fermeté civique du bon ci- « toyen qu'aux inspirations que j'ai sans cesse « puisées parmi mes compatriotes de ce départe- « ment, qui a, par sa nature, par son carac- « tère, par ses habitudes de liberté et de haute « raison, le vrai sentiment républicain, la di- « gnité dans la mesure. Ce n'est donc qu'une « faible image des vertus de votre contrée que « vous voulez bien honorer en moi. »

UNE RÉPUBLIQUE PAYSANNE ET MODÉRÉE

Il y a autre chose dans ces paroles qu'une pensée d'effacement ou une intention de flatterie à l'endroit de l'Assemblée. Lamartine s'adresse à des ruraux, représentants de populations rurales. Il leur présente sa politique comme s'inspirant du sentiment modéré, conservateur, qui domine dans les campagnes. C'est sur les terriens qu'il compte s'appuyer pour briser l'a-

gitation des ouvriers des villes et conjurer les dangers que les adeptes des Barbès et des Blanqui feraient courir à la société. Il le disait très nettement quelques jours plus tôt aux gardes nationaux de Mâcon et de La Chapelle de Guinchay en revendiquant pour lui l'épithète de « modéré ». Sa république préférée, leur déclarait-il, serait une république agricole servie, enrichie par les cultivateurs du sol, semblable à la république helvétique ou à la république cultivatrice d'Amérique.

Il n'a jamais compris, jamais admis le communisme. Cette théorie lui a de tout temps inspiré une prodigieuse aversion. Mais en 1848, le communisme, par le trouble qu'il jette dans le prolétariat, par les émeutes qu'il provoque sur tous les points du territoire, par le mirage qu'il exerce sur les masses ouvrières, les détournant de la République pour les pousser vers la démagogie et l'anarchie, par ce choc en retour de terreur qu'il inspire à la bourgeoisie, lui apparaît non seulement comme une doctrine, mais comme une organisation de sédition et de guerre civile, qui doit compromettre son œuvre et précipiter la République, soit dans une sorte de dictature prolétarienne, soit dans cette autre dictature qu'il redoute, qu'il sent poindre à l'horizon et qui apparaîtra bientôt aux conservateurs apeurés comme la seule garantie de l'ordre menacé. Aussi parle-t-il du communisme dans cette période de sa vie publique avec une fougue haineuse, avec un venin d'expression et une extravagance de métaphores que l'on est

surpris de trouver sous sa plume d'ordinaire si maîtresse d'elle-même (1).

Il voudrait faire accepter, faire adopter la République par les paysans, la leur faire aimer, leur en confier la défense : Il sent que là serait le salut du régime qu'il vient de fonder. Si ce peuple des champs si ardemment attaché à sa terre comprenait que la République, non seulement il ne tolérera aucune atteinte au droit de propriété, mais représente la seule forme de gouvernement qui puisse le défendre sans entraver par ailleurs la marche du progrès social. S'il est possible de concevoir, disait-il, que « dans un moment de surprise, le communisme, « armé dans nos capitales manufacturières, « puisse quelque jour exproprier la propriété « mobilière et ravager l'industrie, il est impos- « sible de concevoir qu'il puisse, huit jours seu- « lement exproprier le sol et dépecer la terre « sous les pieds des agriculteurs comme vous ! « Vos sillons seraient le tombeau du commu- « nisme et du socialisme. Le communisme et le « socialisme, s'ils pouvaient triompher un seul « moment, viendraient s'ensevelir dans nos sil- « lons. » Et reprenant sa pensée de toujours, il indique qu'il est un moyen plus sûr et plus puissant que la force des baïonnettes pour assurer la défense de la propriété. Il consiste à donner progressivement, comme se le propose la République, par le travail, par l'économie et par l'ordre, par les institutions de plus en plus

1. *France Parlementaire*, 14 nov. 1848.

populaires, « le gage de la propriété à toutes les
« mains. Elle recrutera ainsi, jusqu'aux der-
« nières limites de la population, des forces, des
« partisans, des défenseurs de la société proprié-
« taire ! Elle ne se couvrira pas seulement de
« vos baïonnettes, elle se couvrira de sa jus-
« tice, de sa munificence et de ses bienfaits. »

LAMARTINE ET LE BONAPARTISME

La date de l'élection du Président de la République approchait d'ailleurs et Lamartine avait bien des raisons de craindre qu'un des premiers effets de l'affolement national savamment exploité par la propagande et par les organes bonapartistes fut justement d'assurer le succès du candidat qu'il eût le plus ardemment souhaité voir écarté par le suffrage universel auquel il avait fait remettre l'élection. Il devait redouter d'autant plus les résultats de la partie, qu'il avait grandement engagé sa responsabilité et son crédit dans la question du mode d'élection. On sait que son intervention à la Constituante en faveur de l'élection du président par le peuple avait été décisive. Il avait à cette occasion longuement analysé les risques ou les dangers de chaque mode de scrutin, sondé les chances des divers partis en présence, et plus le temps marchait, plus il pouvait craindre que sa clairvoyance ne se soit trouvée en défaut.

Ayant affirmé que les représentants des dynasties éteintes ne recueilleraient aucun honneur

à tenter la fortune d'une élection populaire, il avait ainsi parlé des possibilités d'un succès bonapartiste : On peut craindre, en effet, « l'é-
 « ventualité qu'un fanatisme posthume du pays
 « ne se trompe de date, de temps, de jour, et ne
 « porte à l'image de ce grand nom, ne porte aux
 « héritiers, je ne dirai pas de la gloire, car la
 « gloire qui donne l'immortalité, ne donne pas
 « malheureusement de droits au partage de l'hé-
 « ritage; ce qui vous préoccupe, dis-je, c'est la
 « peur que cet éclat, si naturellement fascinateur
 « pour les yeux d'un grand peuple militaire,
 « n'entraîne la nation dans ce que vous pourriez
 « considérer ou dans ce que je considérerais
 « peut-être moi-même, à tort, comme une erreur
 « et comme un danger du pays (1). »

Ce danger il l'écarte. Si le parti bonapartiste forçait la main du Prince dont il veut respecter le patriotisme et la conscience, si « ces petits
 « groupes intéressés qui s'agitent toujours au-
 « tour des ambitions supposées, quoique non
 « existantes, et de ceux qui exploitent au profit
 « des factions la plus grande mémoire, la gloire
 « la plus éclatante du pays, eh bien ! je dis que
 « ces hommes seraient promptement inévitable-
 « ment trompés dans leurs espérances; je dis
 « que pour arriver à un 18 brumaire, dans le
 « temps où nous sommes, il faut deux choses,
 « de longues années de terreur en arrière et des
 « Marengo, des victoires en avant. » Prévision

incomplète, hélas ! il est toujours aisé d'exploiter la peur qui prépare le retour des réactions et l'on peut toujours promettre des Marengo pour conduire à des Sedan.

Le vrai danger, selon Lamartine, qui jugeait avec sa grandeur d'âme, n'était pas dans une consultation du pays, il était plutôt dans l'incrédulité, dans le manque de foi, dans la désaffection, dans le désintéressement et l'indifférence des populations. Il craint que le peuple ne se considère comme dupé, si après avoir proclamé sa souveraineté on lui refuse le droit de l'exercer, si on l'exile, en quelque sorte, de sa propre République. En impliquant, pour ainsi dire, la volonté, le vote et la main de chaque citoyen dans la nomination du pouvoir exécutif, « vous le ramènerez à ce respect crois-
« sant pour l'autorité, pour l'autorité républi-
« caine qui doit se retremper tous les jours dans
« la seule source de l'autorité véritable, dans la
« conscience des citoyens ».

Non, disait-il, « nous ne sommes pas encore
« à l'heure de ces résipiscences et de ces retours
« toujours heureusement un peu lents et un peu
« tardifs qui font revenir la liberté sur ses pas,
« les peuples sur eux-mêmes. Il faut pour cela
« quelques années; il faut avoir accompli la
« rotation de tous les inconvénients et de tous
« les avantages d'un système politique quelcon-
« que, avant que le système opposé ne vienne
« se présenter comme un idéal, comme un regret
« et comme une espérance à un pays longtemps
« déçu ».

Voilà bien le travers. Il ne pense plus, il ne parle plus en homme d'Etat, édifiant lentement, péniblement, l'œuvre de l'avenir, déjouant par avance les machinations, les embûches, les intrigues de toutes sortes, il s'exprime en philosophe de la politique, il se complaît dans l'abstraction alors que la vérité de l'histoire, la vérité de la vie, la vérité mouvante et capricieuse des faits, se plaît presque toujours à démentir la logique abstraite de nos systèmes.

Poussant à l'extrême, jusqu'au déraisonnable, les conséquences du raisonnement, jetant à la réalité un défi d'idéologue qui menace les faits de son dédain s'ils viennent à le décevoir et s'ils se laissent influencer par les médiocres calculs de l'ambition au lieu de se dérouler dans l'ordre du sublime, il termine : « Oui, quand même le
« peuple choisirait celui que ma prévoyance
« mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir
« choisir, n'importe : *Alea jacta est!* Que Dieu
« et le peuple prononcent. Il faut laisser quel-
« que chose à la Providence. Elle est la lu-
« mière de ceux qui, comme nous, ne peuvent
« pas lire dans les ténèbres de l'avenir !...

« Eh bien ! si le peuple se trompe, s'il se
« laisse aveugler par un éblouissement de sa
« propre gloire passée ; s'il se retire de sa pro-
« pre souveraineté dès le premier pas, comme
« effrayé de la grandeur de l'édifice que nous
« lui avons ouvert dans sa République et des
« difficultés de ses institutions ; s'il veut abdi-
« quer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les
« mains d'une réminiscence d'empire, s'il dit :

« Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie, s'il nous désavoue et se désavoue lui-même, eh bien, tant pis pour le peuple ! Ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage...

« ... Oui, quelque chose qui arrive dans l'histoire, il sera beau d'avoir tenté la République ; la République telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington. Ce sera un rêve, si vous voulez, mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain. »
 Quant au peuple, s'il voulait désertier la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain « pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait entre ses mains... Si ce malheur lui arrive, disons-nous au contraire le mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!* »

« Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même et soit notre absolution, à nous devant la postérité. »

Ah ! certes, ce langage révèle infiniment de grandeur, de fierté, de dignité, mais est-ce celui d'un fondateur d'institutions ? Un véritable homme d'Etat eût joué moins allègrement avec un imprévu redoutable. Et si au lieu de mettre cette splendeur d'éloquence et cette force de persuasion au service de la thèse la plus auda-

cieuse et du maximum de risques, il l'avait employée à soutenir les conseils de la prudence, de cette sagesse moyenne qui confine au bon sens, s'il s'était refusé à tenter les chances d'un plébiscite et avait fait remettre à l'Assemblée l'élection du président, jamais le nom du prince Bonaparte ne fût sorti de la consultation. Il est alors permis de se demander si en même temps que les destinées de la République, celles de la France elle-même n'en eussent pas été changées.

Mais c'est ouvrir là une inépuisable controverse. Il est trop aisé de refaire l'histoire à distance, d'imaginer un cours des événements différent de celui qu'ils ont suivi. Qui peut dire si le choix d'un président autre que le prince Napoléon eût suffi pour consolider l'instable République de 1848 et pour conjurer le retour de la descendance de Bonaparte ? Un président contesté, effacé, sans lustre, sorti à une majorité de quelques mois, d'un marchandage des partis au sein de l'Assemblée, eût-il conquis, dans un pays accoutumé depuis des siècles à l'éclat des pouvoirs monarchiques, l'autorité suffisante pour faire front aux factions ? Le régime encore si âprement discuté ne risquait-il pas de se déconsidérer dans la personne d'un représentant peu qualifié ?

Gardons-nous de faire à Lamartine trop grand reproche de son excès de confiance et de sa politique de grandeur d'âme. Après tout, si la tentative de 1848 devait échouer parce que l'heure d'un gouvernement républicain n'avait

pas encore sonné, parce qu'il fallait auparavant qu'un nouvel essai de dictature militaire conduisît la France aux pires désastres et que la République la recueillît dans la détresse pour la relever, si cette démocratie ne pouvait être qu'éphémère, mieux valait pour elle jeter un pur éclat et tomber avec grandeur, qu'agoniser lentement, après s'être débattue quelques années de plus, et n'avoir gagné quelque délai que grâce à des subterfuges, dans la médiocrité de la lutte des partis et dans la compétition des ambitions rivales.

Caressa-t-il, bien qu'il s'en soit défendu, l'espoir d'être lui-même porté par le peuple à la présidence de la République ? Ce n'est pas douteux, car les termes dans lesquels il s'est défendu ne sauraient donner le change. « Ah !
« citoyens, disait-il aux gardes nationaux de Mâ-
« con, que Dieu écarte de ma tête une telle
« responsabilité. Je ne briguerai pas une seule
« voix. Je les repousserais toutes, si je le pou-
« vais, en conscience ! Mais si ce fardeau m'était
« réservé, je ne reculerais pas plus que je n'ai
« reculé en février, sachez-le bien ! Je saurais
« monter comme je saurais descendre, au pre-
« mier ordre de ma patrie ! »

Telle est la position qu'il adopte : « C'est à
« mon pays de juger si je peux ou non lui servir
« encore à quelque chose. Ce n'est pas à moi de
« plaider pour mon orgueil ou de m'abaisser à
« une mendicité de confiance et de suffrages
« qui n'ont de valeur que s'ils sont volontaires,
« consciencieux et réfléchis. »

Les manifestations dont il est l'objet lui donnent un moment d'illusion : « Mâcon et les environs sont presque parfaits, écrit-il, le 27 octobre 1848... Je suis submergé de démonstrations honnêtes. Quelques cris, seulement très rares, de « Vive Napoléon ! », un ou deux pour cent. Il n'aura pas ici plus du huitième des voix. Le reste au général Cavaignac, à Ledru-Rollin, à moi. Moi, en majorité non douteuse dans les campagnes. Je vois deux mille hommes par jour. J'entends battre le cœur du pays : Vive la bonne République, elle est sauvée ! »

À mesure que le temps avance, il sent diminuer ses chances. « Si, par impossible, ce fardeau me tombait sur les épaules, je l'accepterais comme on accepte le calvaire ou la croix. Mais j'en suis de moins en moins menacé; tout va à Bonaparte ou à Cavaignac. Je ne crois pas à Bonaparte, malgré tout ce bruit. Il faudrait un autre Molière pour écrire un autre gigantesque Misanthrope, si la bêtise humaine allait jusque-là. »

On peut donc imaginer quelle profonde déception lui causa l'élection du 10 décembre. Echec d'autant plus sensible, que son propre département, qui donnait 81.837 voix au prince Bonaparte ne lui en donnait que 2.286; curieux exemple entre tant d'autres de la mobilité et de la frénésie qu'apporte notre peuple dans ses engouements.

Il se ressaisit pourtant bien vite. Son détachement personnel et son élévation de pensée

lui interdisaient de trouver à reprendre dans cette première manifestation de la volonté du peuple. Loin de critiquer le choix du suffrage universel, il cherche et il trouve des raisons qui lui permettent de le déclarer excellent. « Il a
 « été plus hardi qu'il ne nous était permis de
 « l'être à nous-même : Il est allé choisir celui
 « que momentanément nous aurions voulu écar-
 « ter d'un poste périlleux pour quelques imagi-
 « nations. Il l'a fait, je ne l'en accuse pas, je ne
 « l'en loue pas; je suis plutôt tenté de dire que
 « c'est moi qui me condamne et que le suffrage
 « universel a eu plus d'inspiration, plus de gé-
 « nie que nos hommes d'Etat... Il y avait peut-
 « être quelque bénéfique pour cette nouvelle ré-
 « publique dont il nous faut implanter le nom
 « avec la chose à la fois dans notre pays, à se
 « revêtir d'un certain prestige déjà acquis par
 « l'imagination des populations et à acclimater
 « la liberté par la gloire (1). » Ainsi voudrait-il
 qu'on interprétât l'élection du prince Louis-
 Napoléon Bonaparte. Les hommes de parti qui
 prétendent exploiter ce succès, ne doivent pas
 s'y méprendre. « Le peuple est très aristocrate
 « quand il s'agit de baptiser sa propre souve-
 « raineté. S'il eût existé un petit neveu direct
 « de Charlemagne, le peuple ne l'aurait pas
 « trouvé trop noble et si le peuple roi ne nomma
 « ni un petit-fils de Louis XIV, ni un descendant
 « de Henri IV, c'est que les enfants de cette race
 « étaient encore trop près du trône abattu pour

« qu'on pût leur confier avec sécurité la place
 « vacante de ce trône avant qu'ils eussent fait
 « un plus long apprentissage du titre de grand
 « citoyen dans un peuple roi. Mais il existait
 « un grand souvenir, une grande légende histo-
 « rique dans les masses. Cette légende avait
 « jeté pêle-mêle avec tous nos triomphes mili-
 « taires, toutes nos pompes civiles, toutes les
 « audaces du 18 brumaire, toutes les alternatives
 « et même toutes les calamités de l'empire, le
 « nom de Bonaparte dans la mémoire et dans
 « les entretiens du peuple. Le peuple ne retient
 « des grandes choses que le bruit. Ce nom vint
 « naturellement sur ses lèvres lorsque la Répu-
 « blique lui demanda de dire un nom. Il dit
 « Bonaparte, ne voulant dire certainement ni
 « monarchie, ni despotisme, ni aristocratie, mais
 « voulant dire quelque chose de grand, de so-
 « nore, de brillant, de fort, pour grandir, pour
 « faire retentir, pour faire resplendir, pour im-
 « primer force, respect, prestige à la République
 « dès le premier jour (1). »

En vérité, il répugnait à la noblesse de son caractère de mettre en doute la loyauté des intentions d'autrui. S'il redouta la fourbe ambition du Prince Président, il ne voulut du moins rien laisser paraître de ses appréhensions. Bien plus, il ne lui ménagea pas les témoignages de respect et d'estime. Il se plaisait à le séparer de son turbulent entourage : « J'ai une foi si logi-
 « que dans la situation du pouvoir exécutif que

1. *Le Pays*, 11 juin 1851.

« la nation a voulu, un peu plus que nous, sans
 « doute, personnifier dans un homme, dans une
 « incarnation qui lui rappelait une époque glo-
 « rieuse pour ses frontières, j'ai une telle con-
 « fiance, dis-je, que je n'hésiterai pas, dans
 « toutes les circonstances possibles, à le servir
 « et à le bénir, pourvu qu'il comprenne qu'il y
 « a mille fois plus de grandeur véritable à être
 « le fondateur, l'humble fondateur d'une démo-
 « cratie comme la nôtre, d'un peuple libre, d'une
 « République à laquelle on avait porté depuis
 « si longtemps le défi, que de rechercher et de
 « ramasser je ne sais quels haillons de pourpre
 « dans les déblais de trois ou quatre révolu-
 « tions (1). »

* * *

Lorsque, le 27 août 1849, Lamartine repa-
 raissait au Conseil général de Saône-et-Loire,
 bien que la même fidélité de suffrages et de
 confiance l'y attendît, ce n'était plus le triom-
 phateur de 1848 que l'Assemblée devait une
 fois encore à la présidence.

La Constituante s'était dissoute. Il était un
 de ceux qui l'avaient le plus ardemment sup-
 pliée de se condamner. Il avait cru nécessaire
 cette nouvelle consultation du pays après l'é-
 lection du Président, pour consolider le pouvoir,
 l'investir d'une majorité incontestable. A ceux
 qui lui remontraient que les partis monarchi-

1. *France Parlementaire*, 6 fév. 1849.

ques mettraient à profit une nouvelle campagne électorale pour exploiter la misère et l'ignorance, il avait répondu en substance : « Si je n'ai pas plus de confiance que vous dans le ressentiment des partis, j'en ai davantage dans la raison universelle de mon pays. »

On sait ce que furent les élections du 18 mai 1849 d'où sortit l'Assemblée législative. Elles montrèrent ce qu'un gouvernement résolu et maître de la presse peut obtenir d'un pays dont il a savamment exploité la peur, procédé infail-
lible en France, pour faire des élections réactionnaires.

On vota dans l'effroi du communisme. Piteuse parodie de communisme qu'il était pourtant bien difficile de prendre au sérieux, invraisemblable de prendre au tragique, et qui fut néanmoins l'épouvantail dont se servirent les habiles, pour renverser la République et tout d'abord pour faire élire la Chambre du 18 mai.

Lamartine, qui détestait les communistes surtout parce qu'il prévoyait le parti que les monarchistes tireraient de leur agitation, a dit des choses très justes sur le caractère superficiel et puéril de cette agitation et sur ces parodistes de la Terreur qui, « n'en ayant pas les crimes
« dans le cœur, voulaient en avoir les mots sur la
« bouche, costumiers à contre-sens de la démo-
« cratie, ayant trop lu l'histoire des jacobins et
« persuadés que le xix^e siècle ne reconnaîtrait
« pas la République, à moins de la voir en
« carmagnole et en bonnet phrygien. Il n'y avait
« pas de quoi avoir peur, car c'était la défroque

« d'un drame heureusement impossible; mais
« cela fit peur à quelques-uns et beaucoup qui
« voulaient avoir prétexte de peur affectèrent
« plus d'épouvante qu'ils n'en avaient devant
« ces costumes de Camille Desmoulins et de
« Danton. Le pays se retira un peu de la Répu-
« blique et tâta sa tête sur ses épaules en enten-
« dant parler de « volonté du peuple », de « jus-
« tice du peuple », de « tribunal du peuple »,
« d'échafaud du peuple ». » Et il conclut : « Les
« nations ont une imagination très ombrageuse
« et très timide. Il ne faut pas leur montrer de
« lambeaux de drap rouge (1). »

Le pays, toutefois, nous assure Lamartine,
« ne prétendait pas envoyer à l'Assemblée légis-
« lative des adversaires de la République, mais
« des hommes de vigueur et d'ordre. Parmi
« ceux qui s'offraient, grands propriétaires,
« grands industriels, se trouvaient en majorité
« des orléanistes, des légitimistes, des bonapar-
« tistes. Il les nomma non comme anti-républi-
« cains, mais comme hommes d'ordre.

« Mais qu'arriva-t-il ? La nature prévalut sur
« le mandat. A peine ces hommes furent-ils
« assis à l'Assemblée et eurent-ils constitué sa-
« gement et patriotiquement le parti de l'ordre,
« qu'ils se comptèrent. Ils se crurent tout-puis-
« sants dans la nation et ils se dirent : « Puisque
« le pays nous a envoyés ici en masse, son inten-
« tion est claire. Il veut que nous le débarras-
« sions de la République. » Ces illusions des

majorités oubliées de leurs origines sont fréquentes dans l'histoire parlementaire.

A l'encontre de la plupart des départements, Saône-et-Loire s'était donné une représentation avancée, « montagnarde », suivant l'expression de la presse modérée. Bien qu'arrivant en tête de la liste patronnée par le *Journal de Saône-et-Loire* sur laquelle figurait aussi Louis-Lucien Bonaparte et le général Changarnier, Lamartine n'obtenait que 38.972 suffrages. Le moins favorisé des candidats « montagnards » en avait réuni 72.190. Cette défaite eut un retentissement immense.

Le premier usage que le peuple faisait du suffrage universel consistait à frapper l'homme qui l'avait le plus puissamment aidé à conquérir cette extension de ses droits. Le repentir fut, il est vrai, rapide.

Dès juillet, après l'équipée et la fuite en Angleterre de Ledru-Rollin, les concitoyens de Lamartine le désignaient pour succéder au chef de la liste montagnarde. Mais il était, depuis quelques jours déjà, député du Loiret.

Lorsque s'ouvrit la session du Conseil général, le doyen d'âge, passant la présidence à Lamartine, déplorait ces inexplicables vicissitudes de la vie politique et, protestant contre l'injustice des événements, il l'assurait, du moins, de l'inaltérable affection de ses collègues.

« Il est dans la destinée des hommes éminents
« d'exciter successivement l'enthousiasme, les dé-
« fiances, les injustices des partis extrêmes, mais
« de conserver l'estime et la confiance des per-

« sonnes qui savent les apprécier. L'élection du
« 13 mai, d'un côté, cette nouvelle nomination
« de M. de Lamartine à la présidence du Con-
« seil, de l'autre, en fournissent la preuve.

« En regrettant de ne pas compter M. de La-
« martine au nombre des représentants du dé-
« partement à l'Assemblée législative, nous nous
« félicitons de le conserver au milieu de nous.
« Sa haute intelligence nous apportera un con-
« cours précieux dans les questions d'intérêt
« général qui nous seront soumises et desquelles
« nous désirons tous une solution satisfaisante,
« en rapport surtout avec les idées nouvelles
« que signalent les aspirations de la société ac-
« tuelle vers un avenir meilleur.

« Je prie M. de Lamartine de prendre la
« présidence qui vient de lui être déferée. »

Dans sa réponse, le Président explique, excuse, approuve les fluctuations du suffrage populaire. Puis il trace la tâche des Conseils généraux et l'on sent bien que lorsqu'il précise par quelle sérieuse et consciencieuse besogne ils doivent contribuer à implanter la République dans le pays, il ne pense pas seulement aux Assemblées départementales, mais qu'il donne une leçon aux écervelés et aux frénétiques réactionnaires qui composent la Chambre du 13 mai.

« En payant à notre honorable président d'âge
« le tribut de convenance et de cœur que l'u-
« sage lui décerne, permettez-moi de répondre
« un mot à la bienveillante allusion qu'il a faite
« à ma propre situation devant vous.

« Il a dit vrai, Messieurs, les fluctuations or-
 « dinaires, naturelles, je dirai plus, légitimes,
 « de l'opinion ballottent et submergent pendant
 « longtemps les hommes qui, comme moi, se
 « sont trouvés par hasard et non par le mérite,
 « aux prises avec des événements plus forts
 « qu'eux; et je le dis sans rougir, car ces évé-
 « nements sont parfois plus forts qu'une nation
 « toute entière. Leur renommée, leur considé-
 « ration politique, leur crédit sur la confiance
 « nationale, en subissent nécessairement et jus-
 « tement les contre-coups et les réactions. Ils
 « seraient insensés s'ils s'en plaignaient, Mes-
 « sieurs, surtout, quand ils ont la rare fortune de
 « retrouver, parmi leurs compatriotes les plus
 « rapprochés, non seulement la justice, mais
 « l'indulgence, l'affection et l'accueil dont vos
 « suffrages sont l'irrécusable témoignage en ce
 « moment pour moi. Non, je ne suis pas des-
 « cendu quand je me retrouve au niveau de
 « vos estime et de vos cœurs !

« Messieurs, la session à laquelle vous venez
 « de m'ordonner de présider me paraît s'ouvrir
 « sous de plus favorables auspices que la der-
 « nière. Le pays a traversé aux trois quarts,
 « j'aime à croire tout à fait, ces interrègues dan-
 « gereux, ces crises terribles qui se rencontrent
 « toujours dans la vie des peuples entre un ordre
 « ancien écroulé et un ordre nouveau à établir,
 « surtout quand cet ordre nouveau, comme une
 « République, doit se fonder et s'organiser à la
 « proportion d'une immense et régulière démo-
 « cratie. Dans cette constitution de la représen-

« tation universelle du peuple, les Conseils généraux ont moins à modifier leur nature que nos autres institutions fondamentales. Les Conseils généraux étaient déjà une institution républicaine avant la République. Seulement ils avaient une base moins large et un mandat moins universel. Conformons-nous donc seulement à la nature éminemment populaire de notre institution.

« Les Conseils généraux doivent être la république localisée sur toute la surface du territoire. Rendons-la sensible, visible et palpable au peuple de trois manières, Messieurs; par une bonne et économe administration de la fortune du contribuable et des deniers du riche; par une énergique et confiante impulsion donnée aux travaux publics du département, pour les ouvriers; et, enfin, par une prodigalité généreuse, chrétienne et politique à la fois, de secours, d'instruction et d'assistance aux faiblesses, aux ignorances et aux misères de la partie souffrante des populations. J'ai la confiance que l'esprit de ces conseils est d'avance l'esprit du corps qui a bien voulu me choisir pour son interprète et c'est sous les auspices de ces pensées unanimes que s'ouvre la session de 1849. »

Le rédacteur du procès-verbal ajoute au discours cette appréciation. « D'unanimes témoignages d'une vive sympathie répondent à ces nobles sentiments si éloquemment exprimés et prouvent encore une fois à l'illustre président que l'ingratitude ne l'a pas suivi jusqu'au

« sein du Conseil qui s'honore plus que jamais
« de le voir à sa tête. »

LAMARTINE ET LE PRINCE PRÉSIDENT

Dans la lutte qui va s'ouvrir entre le Président de la République et la Chambre du 13 mai, Lamartine ne se sépare pas du sentiment populaire. D'instinct, le peuple se défie des Assemblées et leur préfère les individualités marquantes. Lamartine voudrait se rapprocher plus étroitement du Prince à mesure qu'il s'éloigne davantage de l'Assemblée. Tandis que celle-ci accumule les fautes avec une inconcevable légèreté et cherche à rendre le régime intolérable, qu'elle brise les ministères par caprice, uniquement parce qu'ils sont des ministères et pour atteindre derrière eux le chef de l'Etat, qu'elle insulte le pouvoir exécutif de ses soupçons, qu'elle multiplie à son égard les marques de défiance, qu'elle renouvelle contre lui les manœuvres de 1840 et de 1847 d'une coalition entre des partis hostiles, incapables de s'unir autrement que dans l'opposition, Lamartine croit pouvoir gagner la partie de la République contre le Parlement en associant la fortune du Président à celle du régime. Il le conjure de ne voir d'honneur pour lui, de salut et de force pour le pays que dans la République. Il invoque l'exemple de ce premier Président de la République américaine qui sut repousser toutes les offres d'accroissement ou de prolongation illé-

gale de son pouvoir et qui mit toute sa gloire à fonder la liberté d'un grand peuple.

La République lui semble seule capable de réaliser la fusion des partis, irréductibles dans leurs prétentions réciproques, qui se disputent la prééminence. Le sacrifice qu'ils refusent de se faire les uns aux autres, qu'ils le fassent donc à la nation dans un mouvement d'abnégation dont elle leur saura gré. La République qui ne sera le gouvernement d'aucun parti leur offre le terrain de ralliement sur lequel ils pourront coopérer sans dépit et sans rancœur à une œuvre commune. La sagesse pour les représentants des régimes monarchiques consiste à prendre dans une démocratie honnête et conservatrice la place de Tories de la République.

« Cela fait, nous nous dirions, et nous dirions
« à nos amis des deux ou trois branches: Il
« ne s'agit pas de trônes, il s'agit de Société et
« de civilisation. Les démocraties sont souvent
« jalouses, turbulentes, tyranniques, on ne peut
« les modifier dans un bon sens, les modérer, les
« gouverner, qu'en s'y mêlant et en y faisant
« contrepoids à la démagogie par le sentiment
« moral, intellectuel, conservateur. Nous avons
« de grandes forces à nous pour contre balancer
« puissamment en France les vices inhérents
« à la démocratie. Nous avons les grands noms,
« les respects traditionnels du peuple, les gran-
« des terres, les grandes industries, les grands
« commerces, les grands capitaux, les grands
« talents acquis, les grandes illustrations de jour-
« naux, de sciences, de lettres, d'armée, d'é-

« glise, de tribune; fusionnons tout cela, non
 « contre la démocratie, pour lui dérober sa Ré-
 « publique, mais pour l'empêcher de se cor-
 « rompre, de se vicier, de prendre la liberté
 « pour le désordre, pour élever son niveau d'in-
 « telligence, pour lui apprendre la liberté, pour
 « lui enseigner le gouvernement d'elle-même,
 « pour être ses chefs et ses fondateurs, au lieu
 « d'être ses mauvais conseillers et ses enne-
 « mis (1). »

La première atteinte à la Constitution a été portée par cette loi électorale du 31 mai qui, sous prétexte de garanties et d'épurations retirait le droit de vote à près de quatre millions de citoyens. Ainsi était menacée la principale conquête de la Révolution de 1848: le suffrage universel.

Lamartine s'était élevé contre le projet lors de sa discussion. Mais en vain avait-il tenté de remonter à la Chambre qu'elle allait fortifier de la masse des mécontents cette opposition qu'elle cherchait à réduire.

Il avait profité de l'occasion pour dire toute sa pensée sur le prétendu péril socialiste. Aux exagérations du parti de la peur, il avait cru bon de répondre par une mise au point loyale. Nul n'avait combattu avec plus d'énergie que lui le socialisme et le communisme. Nul ne pouvait parler plus librement du péril socialiste que lui, sans être taxé de complaisance envers les révolutionnaires. Or, ce péril il se refuse à

1. *Le Pays*, 27 avril 1851.

l'admettre. Il ne veut pas qu'on exploite les terreurs injustifiées de la nation. Trois éléments composent, dit-il, « non pas ce qu'on appelle « ce détestable communisme réprouvé par tous « les partis, mais ce qu'on entend aujourd'hui « plus vaguement et d'une manière bien moins « définie par socialisme. » D'une part, « cet éternel jacobinisme, qui est le grief permanent, « douloureux, envieux, quelquefois pervers, qui, « dans tous les pays, à toutes les époques de notre « histoire, sous toutes les formes de gouvernement, a surgi, a gémi, a éclaté, du fond de certaines parties des populations souffrantes, laborieuses et envieuses, en raison même du bien-être, de l'égalité dont elles ne jouissaient pas « assez dans l'ordre social. » Il se compose en deuxième lieu d'une part d'utopies et de chimères qui ne séduiront jamais qu'une infime partie d'un peuple éclairé (1). « Il se compose « enfin et en troisième lieu, de quelque chose « de vrai, de quelque chose de réel, d'appréciable, de palpable et je dirai d'honnête, de « légitime et de saint; il se compose dans sa « bonne partie de toutes ces tendances d'équité, « d'égalité, d'assistance, de fraternité réciproque, « de fusion des classes, d'égalisation possible, « sans altérer les bases de l'ordre et de la société, non par des conditions de fortune, mais « des conditions d'accessibilité au travail et au « bien-être. » De ces trois éléments, il y en a deux, les deux premiers, que la France, que le

1. *France Parlementaire*. 23 mai 1850.

bon sens public, que la propriété, que la conservation nécessaire des bases de la société, condamnent et répudient.

Mais peut-on dire de ce groupe des jacobins et de ce groupe des chimériques, qu'ils représentent un danger redoutable pour la sûreté de l'Etat ? « Vous seriez trop naïfs, répond Lamar-
« tine, si vous attribuez de bonne foi une impor-
« tance révolutionnaire, comme celle que vous
« nous signaliez hier à cette tribune, à ces deux
« partis du socialisme qui ne trouvent pas une
« voix dans cette enceinte pour protester... Quoi,
« vous croiriez sérieusement que la France, la
« France sensée, la France propriétaire, la
« France industrielle, la France commerciale, la
« France où la propriété a pénétré, s'est enla-
« cée jusque dans les dernières racines du sol,
« sur la surface d'un pays qui compte 26 mil-
« lions de propriétaires, vous croiriez qu'une
« pareille France, une France en paix, une
« France debout, attentive dans deux ans à ce
« qu'elle va faire, attentive à son propre sort,
« qu'elle va tirer de l'urne électorale, ira don-
« ner la victoire à qui ? à cette minorité imper-
« ceptible et répudiée, qui ne trouverait pas
« dans l'enceinte de ces 700 représentants du
« pays une seule voix pour protester ? »

Ces vérités tirées de la psychologie du peuple français, peuple de petits propriétaires, ami de l'ordre et de la mesure, n'étaient pas au goût d'une Chambre issue elle-même de la terreur et de la haine du socialisme. Et c'est pourquoi Lamartine, bien convaincu de ne pouvoir ar-

rêter le cours de la politique de réaction, se tournait vers le Président de la République.

Dans cette situation trouble, inextricable, qui dressait l'un contre l'autre l'exécutif et le législatif, il ira un jour jusqu'à donner à l'exécutif dont il voudrait faire l'auxiliaire de sa politique, un conseil d'une hardiesse extrême. Il le convie à user de la force pour briser la résistance de la Chambre. Sans doute, entend-il que la force se mette au service de la légalité. On n'y recourra que dans l'intérêt de la Constitution et de la République et avec le plus absolu désintéressement. Et pourtant combien, ce qu'il appelle la grande politique, nous semble-t-il un jeu dangereux. Quel n'était pas alors l'aveuglement de sa générosité et quel sourire ne durent pas amener sur les lèvres de celui auquel elles s'adressaient des lignes comme celles-ci :

« La grande politique consistait pour le Président
« de la République à dire hautement au pays :
« Je n'ai pas voulu, je n'ai pas dû jusqu'ici,
« gouverner en désaccord ouvert avec la majori-
« rité d'ordre, mais peu républicaine, que vous
« m'avez envoyée. J'aurais agité ainsi l'ordre
« lui-même, j'aurais paru résister à vos propres
« injonctions; le Parlement aurait été une arène
« violente entre vous et moi, j'aurais été rejeté
« vers les partis extrêmes de la démocratie qui
« vous font peur; j'ai dû céder quelquefois au
« delà de mes propres convictions, j'ai dû tem-
« poriser, du moins. Maintenant, mon terme
« approche, nous voyons le bord de 1852, il est
« semé d'écueils, la majorité m'y pousse et la

« République avec moi et la société avec la
 « République. Je dois sauver la République, la
 « société, mon honneur ! J'ai fait ce que j'ai pu
 « pour convaincre la majorité de ces périls ;
 « elle s'obstine dans une voie où ma confiance et
 « votre salut me défendent de la suivre. Je
 « romps avec elle et je me place avec vous au
 « cœur de la Constitution, au centre de la Répu-
 « blique. Qui aime la Constitution et la Répu-
 « blique me suive ! Je choisis un homme dans
 « l'Assemblée ou hors de l'Assemblée et je lui
 « fais présenter deux choses : le rappel de la
 « loi du 31 mai d'abord ; la révision de la Cons-
 « titution ensuite ! Le rappel de la loi du 31 mai
 « me rend le peuple républicain, la révision de
 « la Constitution me rend les opinions conser-
 « vatrices. Nous marchons ainsi avec confiance
 « vers les élections de 1852, détendues de toutes
 « les colères et de toutes les terreurs qui les
 « irritent. » Peu importe qu'il fit ajouter : « Je
 « déclare, en proposant la révision, mon désin-
 « téressement complet, en déclarant à la face
 « de la France l'irrévocable résolution de ne pas
 « accepter la première candidature (1). »

Ce programme contenait la justification du coup d'État. L'usurpateur n'eut qu'à le reprendre quelques mois plus tard, à peu près dans les mêmes termes et à couvrir, comme le lui recommandait Lamartine, de la force publique, ferme dans ses mains, « la liberté absolue des votes et
 « les agitations normales de la transmission des

« pouvoirs ». Lorsqu'il traçait ce plan d'action, il ne doutait pas qu'il se trouverait un homme de cœur pour personnifier le Président devant l'Assemblée. Sans doute, pensait-il même qu'il eût consenti à être cet homme, si le Président s'était tourné vers lui.

Mais celui qui devait annoncer au peuple le coup de force contre l'Assemblée s'appelait M. de Morny. Il le fit en ces termes, le 2 décembre 1851 : « Art. 1^{er} : l'Assemblée nationale est dissoute. Art. 2 : Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée. « Art. 3 : Le peuple français est convoqué dans « ses comices à partir du 14 décembre, jusqu'au « 21 décembre suivant. »

Et le même jour, une proclamation du Président de la République soumettait au peuple, en matière de révision, les bases fondamentales d'une constitution nouvelle que le pays, votant librement sous la protection de la force armée, aurait eu mauvaise grâce à ne pas ratifier.

Au moment où Lamartine conviait le Prince Président à agir, celui-ci préludait à sa politique personnelle. Encensé par l'opinion modérée qui raffole des formes monarchiques comme d'une réjouissance théâtrale, acclamé par la masse inquiète des bourgeois grands et petits, des propriétaires immobiliers ou terriens, des rentiers, des boutiquiers, de tous ceux qu'effrayait le seul mot d'anarchie, il inaugurerait sa campagne de voyages et de discours sensationnellement obscurs. La foule des badauds se précipitait sur le passage du défenseur de l'ordre,

buvait ses paroles, des paroles d'inspiré, les commentait, les discutait, se passionnait, admirait, délirait.

On est surpris, à distance, qu'un esprit aussi clairvoyant que Lamartine ait pu garder quelque illusion sur la secrète pensée de l'impérial batteur d'estrade qui se promenait à travers la glorification des souvenirs impériaux.

Le Président arrivait en Saône-et-Loire, le 16 août. Le journaliste qui a relaté pour le *Journal de Saône-et-Loire* les détails de son voyage note comme un fait significatif que les cris de « Vive la République ! Vive la Constitution ! » ne furent poussés sur le passage du Prince qu'à Chalon et avec « une évidente hostilité », car, remarque-t-il, « bien que ces cris « soient parfaitement légaux, ils semblent avoir « été choisis, à titre de protestation hostile, de- « puis que les appels à la République démocra- « tique et sociale sont considérés et réprimés « comme des délits (1). »

Partout ailleurs, le chef de l'Etat est accueilli par les clameurs : « Vive Napoléon ! » ou même : « Vive l'Empereur ! »

Il descendait la Saône sur l'*Hirondelle* n° 2. Le journaliste rapporte qu'au départ de Chalon, son bateau dépassa une grande barque contenant une vingtaine de personnes, lesquelles se mirent à crier : « Vive la République ! »

« En entendant cette clameur, le Prince qui

1. Voir le récit de ce voyage dans *Journal de Saône-et-Loire*.

« conversait s'approcha du bastingage, nous dit
 « le narrateur, et salua avec une froide dignité.
 « Les cris redoublèrent. Le Prince salua de nou-
 « veau, en s'inclinant. Ce calme si parfait du
 « Président produisit sur les provocateurs un
 « effet magique. Tous se turent instantanément,
 « comme honteux d'eux-mêmes, tandis qu'un
 « cri vigoureusement accentué de « Vive Napo-
 « léon », fut poussé par les délégations du ba-
 « teau, comme pour répondre à ce ridicule défi. »

Vers trois heures, le Prince et sa suite débar-
 quent sur les quais de Mâcon. Le cortège « fran-
 « chit un arc-de-triomphe chargé de devises
 « rappelant divers faits de l'ère impériale et les
 « titres de l'élu du 10 décembre à la confiance
 « populaire ». Curieux rapprochement où se tra-
 duit le trouble et l'incertitude d'un peuple qui,
 dans la confusion des idées, des admirations et
 des époques, prépare sa régression vers le passé.
 « Ici comme à Chalon, signale le journaliste, on
 « a bien poussé quelques cris de « Vive la Répu-
 « blique ! » Mais ces clameurs étaient sans écho
 « dans le peuple. »

Le soir, à la fin du banquet qu'il avait offert
 à la préfecture, le préfet terminait son toast par
 ces mots : « *A la mémoire du glorieux Consul,*
 « *du grand Empereur ! A son digne et popu-*
 « *laire héritier Louis-Napoléon !* » Et le Prince
 Président de répondre aux avances du zélé
 fonctionnaire : « Si le département de Saône-
 « et-Loire reconnaît de nouveau la supériorité
 « d'ascendant exercée autrefois sur cette patrio-
 « tique contrée par le génie de l'Empereur, je

« l'en félicite et je m'en réjouis, car ce serait
 « un retour heureux vers l'objet de sa pre-
 « mière affection. »

L'intention était assez transparente.

L'honorable M. de Lacretelle, parlant au nom de l'Académie de Mâcon, affirmait à son tour que l'ombre de l'Empereur avait reçu « sur la
 « terre et dans sa patrie le plus bel hommage
 « qu'un grand homme ait obtenu, le jour où
 « six millions de Français élevèrent au pouvoir
 « l'héritier de son nom, adopté dans son cœur. »

Même accueil à Lyon où le maire relève dans son discours de bienvenue que la ville « a été
 bien cruellement frappée par le génie des révo-
 lutions ». Mais depuis le 10 décembre, l'indus-
 trie y est ranimée, le commerce y a repris son
 mouvement. « C'est donc, pour notre cité, plus
 « peut-être que pour toute autre, que le rétablis-
 « sement de l'ordre était nécessaire et que son
 « affermissement sera un bienfait. C'est donc
 « aussi dans notre cité que vous trouverez, Mon-
 « sieur le Président, le plus entier concours
 « pour l'accomplissement de votre œuvre d'or-
 « dre et de stabilité. »

CONTRE LES EMPIÉTEMENTS DU POUVOIR PERSONNEL

Le Prince fit une réponse claire obscure qu'il agrémenta d'une de ces formules sibyllines pour lesquelles il montra un goût si vif par la suite. De la République, de la Constitution, pas un

mot. Il se présentait comme l'exécuteur de la volonté du pays, prêt à faire tout ce que le pays exigerait de lui. « Je ne suis pas venu « dans ces contrées où l'Empereur, mon oncle, « a laissé de si profondes traces afin de recueil- « lir seulement des ovations et passer des re- « vues... Je suis, non pas le représentant d'un « parti, mais le représentant de deux grandes « manifestations nationales qui, en 1804 comme « en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les « grands principes de la Révolution française. « Fier donc de mon origine et de mon drapeau, « je leur resterai fidèle. Je serai tout entier au « pays, quelque chose qu'il exige de moi : *abné- « gation* ou *persévérance*. »

Il n'est pas douteux que les démonstrations bonapartistes dont l'héritier de l'Empereur était l'objet, l'incitaient à rapprocher le 10 décembre 1848 du 18 mai 1804. L'affirmation d'une similitude entre les deux dates n'en était pas moins singulièrement osée et il y paraissait que le futur usurpateur ne se donnait plus la peine de déguiser son ambition. Il ajoutait, il est vrai : « Des bruits de coup d'Etat sont peut-être venus « jusqu'à vous, Messieurs, mais vous n'y avez « pas ajouté foi; je vous en remercie. Les sur- « prises et les usurpations peuvent être le rêve « des partis sans appui, mais l'élu de six mil- « lions de suffrages exécute les volontés du peu- « ple, il ne les trahit pas. Le patriotisme, je le « répète, peut consister dans *l'abnégation* comme « dans la *persévérance*. »

La France discuta le sens qu'il fallait donner

à ces deux mots énigmatiques. Le Conseil général se réunissait en session douze jours après le passage du Président à Mâcon. Le discours de Lyon était encore âprement commenté dans un département qui comptait un fort parti d'extrême-gauche. Il servait d'argument à ceux qui dénonçaient les visées du prince Napoléon à la dictature. Lamartine, porté pour la première fois à la présidence du Conseil par l'unanimité des suffrages, chercha à dissiper tout malentendu et affirma sa confiance dans la loyauté du chef de l'Etat. Il ne faisait aucun doute pour lui que l'opinion générale du pays fût ralliée à une « République légale, nationale, progressive et modérée. Chaque jour, déclara-t-il dans son discours, lui faisait mieux comprendre la nécessité de cette République, pour le salut de tous et même de tous ceux qui répugnent le plus à cette forme de gouvernement, où le pouvoir n'est le monopole d'aucun parti ». Il voudrait écarter « toutes les questions délicates, dangereuses, menaçantes pour la Constitution, notre seule base et notre seul asile... Le temps aussi, Messieurs, est une solution pour les difficultés où les sociétés et les peuples se trouvent placés ». Et il donne des conseils de calme, de modération, de sagesse. « Aidons le gouvernement à se fonder, évitons les chocs et les froissements inutiles. La France tend au repos, de tout le poids de ses affaires suspendues, de ses industries encore languissantes, de ses classes ouvrières qui ont plus besoin d'ateliers que de places publiques. Soyons

« l'organe de ces besoins des populations. Faci-
 « litons la concorde des esprits. La France s'a-
 « paise et s'habitue enfin à cet ordre viril et
 « volontaire qui résulte de la liberté. On a sou-
 « vent comparé les révolutions aux volcans qui
 « bouleversent le sol qui est à leur pied. Oui,
 « cela est vrai; mais il vient un moment où la
 « cendre des volcans se refroidit, se fertilise et
 « se couvre de végétation. Eh bien, nous parais-
 « sons toucher à un de ces moments pour ce
 « peuple qui a fait tant d'explosions et de révo-
 « lutions sur son sol : la France se refroidit.
 « C'est l'heure d'administrer. »

Et pour écarter toute ombre de ce tableau optimiste, il va au devant des préoccupations de certains républicains et cherche à dissiper leurs inquiétudes. « Le Président de la République
 « a prononcé, il y a peu de jours, deux grands
 « mots auxquels on a cherché des interpréta-
 « tions anticonstitutionnelles, aussi éloignées,
 « j'en suis sûr, de son devoir que de sa pensée :
 « *abnégation et persévérance.* »

« Eh bien, que les départements qu'il a tra-
 « versés comprennent ces paroles comme elles
 « doivent être entendues par une nation loyale
 « et forte, et que la nation y réponde par le
 « même cri d'ensemble, en changeant seule-
 « ment quelques mots : Estime au Président !
 « concours au gouvernement ! et persévérance
 « dans la Constitution, améliorée si la France le
 « juge nécessaire à l'heure légale, mais amé-
 « liorée par la Constitution elle-même ! »

CHAPITRE VII

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Cette révision partielle de la Constitution, il la juge indispensable. L'échéance de 1852 va marquer le terme des pouvoirs de l'Assemblée législative et du Prince Président simultanément. Dans le désarroi des esprits apeurés et peu sûrs du lendemain, le pays peut craindre d'être bientôt sans gouvernement. L'affolement, on en pourrait relever mille traits dans la législation d'alors, témoin ce curieux rapport présenté à l'Assemblée législative par M. de Sèze, au nom d'une commission spéciale, dans le but « de protéger le pays, de maintenir les droits des départements, de les défendre contre cette espèce de confiscation qu'ont tentée plusieurs fois les factions anarchiques, contre les coups de main qu'elles essaient à Paris et contre les surprises auxquelles elles exposent la France ». Il y est proposé qu'en cas de trouble ou d'insurrection à Paris, les Conseils généraux soient tenus de se réunir spontanément, de désigner cinq délégués qui se réuniraient au chef-lieu de la division militaire avec les délégués des autres Conseils généraux de la division. Le général

concentrerait l'autorité pour les mesures militaires. Le préfet du département, siège de la division, serait élevé au rang de commissaire extraordinaire pour les départements compris dans la division. Une commission du Conseil général siégerait en permanence dans chaque département. En cas de rébellion des officiers, le général aurait autorité pour les révoquer. Le préfet régional révoquerait de même tous les fonctionnaires rebelles dans l'étendue de la division. Les généraux pourraient décréter l'état de siège.

Ce texte dépeint mieux qu'un long commentaire l'atmosphère morale dans laquelle on vivait alors.

1852, au lieu d'apparaître comme une simple crise vitale et organique du jeu d'une constitution qui s'essaie, apparaît de loin, à beaucoup, comme l'approche d'une révolution.

Lamartine considérait que le peuple, satisfait de son premier choix, désirait renouveler au Président son mandat pour une seconde législature « parce que le peuple n'est pas bien « revenu de l'effroi que lui soufflent les déma-
« gogues et les communistes qu'on dirait payés
« par les royautés pour faire peur de la Répu-
« blique (1) ».

Faut-il l'en empêcher, sous prétexte que la Constitution s'oppose à la réélection du Président ? « Nous sommes convaincus, répond La-
« martine, qu'il y a moins de danger pour la

1. *Le Pays*, 11 juin 1851.

« République à accorder au peuple tous les can-
 « didats, qu'à lui en refuser un seul et que la
 « sagesse des républicains et de l'Assemblée doit
 « les porter à reviser l'article *Rééligibilité des pré-*
 « *sidents* dans la Constitution, article qui limite
 « au delà du juste la souveraineté d'opinion du
 « peuple. »

L'agitation autour de la révision sera moins dangereuse que l'immobilité. Entre « un pays
 « agité si on révisé et un pays mécontent, de-
 « mandant satisfaction à une agitation révolu-
 « tionnaire si on ne révisé pas, nous préférons
 « avec sagesse un pays agité à un pays irrité ».

Toutefois, il ne saurait être question de tou-
 cher à la Constitution tant qu'on n'aura pas
 révoqué la loi électorale de 1831 et restitué au
 peuple, dans sa plénitude, le suffrage universel.
 Les deux réformes sont liées. « Que l'Assemblée
 « et le Gouvernement rétablissent le juge, s'ils
 « veulent le procès. »

Ce qu'il redoute, ce qu'il cherche à éviter,
 grâce à une révision de la Constitution, c'est que
 le peuple, dans son engoûment, ne réélise in-
 constitutionnellement le Président et n'impose
 ainsi au chef de l'Etat une épreuve dont il pou-
 vait par avance sembler douteux qu'il sortît à
 son honneur, en tous cas pleine de périls, pour
 les institutions nouvelles.

Les formules d'oracle, pour lesquelles le Prince
 a décidément une prédilection marquée, vien-
 nent par intervalles jeter l'émoi dans l'opinion.
 Inaugurant la ligne de chemin de fer, à Dijon,
 le 3 juin 1851, il parle en chef de parti, en

tribun du pouvoir et non en simple magistrat de la République, ce qui lui vaut cette admonestation de Lamartine : « Quand la France, à
 « la suite d'une révolution, s'est appelée elle-
 « même République et qu'elle est allée vous
 « prendre par la main dans l'exil pour vous
 « faire une avance de gloire en vous nommant
 « le premier Président de son Gouvernement
 « nouveau, c'est bien le moins qu'on ne pa-
 « raisse pas rougir de son titre et qu'on daigne
 « prononcer le nom de l'institution qu'on per-
 « sonnifie et sans laquelle on serait encore un
 « proscrit (1). »

Sous l'ambiguïté des paroles, il pouvait sembler que le Président cherchait à faire retomber la responsabilité des malheurs du temps, inquiétude des esprits, stagnation des affaires, chômage et souffrances du peuple, sur les incohérences de l'Assemblée législative, sur le socialisme et peut-être même sur le régime. Lamartine lui objecte qu'il doit s'accuser lui-même d'être une cause de trouble et de malaise : « Si
 « le Président de la République n'avait pas
 « consenti à décimer de quatre millions deux
 « cent mille citoyens le suffrage universel par
 « la loi imprudente du 31 mai; si le Président
 « de la République n'avait laissé subsister aucun
 « doute sur son désintéressement complet de
 « candidature irrégulière en 1852; si le Prési-
 « dent de la République avait dit d'avance et à
 « haute voix : Je retire pour quatre ans mon

1. *Le Pays*, 3 juin 1851.

« nom de vos suffrages, parce que mon nom
 « peut agiter, inquiéter ou fasciner la Répu-
 « blique, nous sommes convaincus, disons-nous,
 « que la détente se serait déjà opérée dans les
 « opinions, que les affaires auraient repris leur
 « activité et que les souffrances dont le Prési-
 « dent se dit absous par la France auraient cessé
 « ou diminué par enchantement. »

Sa pensée, il la résume ainsi : « La France
 « sauve la France, sachons-le bien. Un homme
 « de plus ? Elle s'en sert ! Un homme de moins ?
 « Elle s'en passe ! Soyez cet homme tour à tour,
 « et si vous lui manquez aujourd'hui, par de-
 « voir, soyez sûr que sa reconnaissance saura
 « vous retrouver demain. »

Dans ce même discours, le Président a dit en-
 core : « *Serait-il donc vrai, comme l'Empereur*
 « *l'a dit, que le vieux monde soit à bout et que*
 « *le nouveau ne soit pas assis ? Sans savoir quel*
 « *il sera, faisons notre devoir aujourd'hui en lui*
 « *préparant des fondations solides.* »

Qu'est-ce que l'Empereur a à faire ici, de-
 mande Lamartine, et que n'a-t-il pas dit, dédit
 et contredit ? La République n'a pas de leçon
 à recevoir de lui. Et avec le souci de ménager
 encore l'équivoque personnage tout en lui don-
 nant une leçon, il termine ainsi son article :
 « Nous ne doutons pas, malgré les obscurités
 « de tous ces discours, que le Président de la
 « République ne sache parfaitement combien le
 « rôle de former un peuple est supérieur au
 « rôle de corrompre une multitude. Nous trou-
 « vons seulement qu'il n'ose pas assez s'élever,

« dans ses paroles, au-dessus de son nom héréditaire et à la hauteur de sa dignité personnelle.

« Nous sommes sûrs que ses paroles y gagneraient en grandeur et en clarté. Nous aimons mieux, nous, le Président légal de la République, élu constitutionnellement par six millions de citoyens, et prenant sa popularité dans son devoir, dans sa probité, dans son désintéressement et inaugurant modestement un chemin de fer, œuvre pacifique de la démocratie, que l'usurpateur de la première République, montrant du doigt à ses prétoriens les portes de la représentation nationale à enfoncer à Saint-Cloud, montrant de son épée, au peuple, l'Europe à dévorer pendant dix ans de sang et de larmes, pour distraire une nation de sa servitude, en lui dérobant sous les éblouissements d'une fausse gloire, la perte de sa vraie gloire, la possession d'elle-même, les progrès de la vraie démocratie dans la liberté et dans la paix. »

Un mois plus tard, le 3 juillet, nouvelle manifestation à Poitiers. On est en pleine campagne révisionniste, campagne que soutiennent les partis monarchistes parce que la révision totale de la Constitution leur permettra, croient-ils, d'étouffer la République; à laquelle adhèrent les républicains modérés, parce que, dit Lamartine, ils ont confiance dans la sagesse de la nation et à laquelle cèdent les républicains exaltés, par audace, parce qu'ils veulent d'abord sauver la République et comprennent que le

refus obstiné de la révision pourrait désaffectionner le pays d'une Constitution incorrigible. Le Président, qui s'était ouvertement déclaré pour la révision dans son discours, avait aussi prononcé ces paroles : « *Le salut du pays viendra toujours de la volonté du peuple librement consultée, religieusement acceptée.* » Ceci, interroge Lamartine, veut-il dire que « si le peuple re-
 « nomme inconstitutionnellement le Prince Louis-
 « Bonaparte président en 1852, le Président se
 « laissera nommer ? Si ces paroles ont un pa-
 « reil sens, elles sont une provocation à une
 « révolution par scrutin, suivie bientôt d'une
 « usurpation de magistrature (1) ».

Quelque inquiétante que devînt la personnalité du chef de l'État, une réélection constitutionnelle semblait à Lamartine moins dangereuse pour la République qu'une réélection inconstitutionnelle et c'est pourquoi il était partisan de la révision.

Il l'était aussi par aversion du scrutin de liste « si malheureusement incrusté dans la
 « Constitution de 1848 par l'Assemblée consti-
 « tuante, qui ne comprit pas ce jour-là qu'elle
 « créait la souveraineté de la brigade et du club
 « à la place de la souveraineté du peuple ». Lamartine affirmait ses préférences pour le scrutin d'arrondissement.

Il était enfin révisionniste, parce que l'expérience l'amenait à condamner le système de la Chambre unique qu'il avait si puissamment con-

1. *Le Pays*, 3 juillet 1851.

tribué à faire admettre. Il reconnaissait son erreur et souhaitait voir créer, entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative, un Sénat électif et populaire aussi, « d'une permanence un peu plus longue que l'Assemblée législative et plus longue aussi que les présidences, pour prévenir les conflits entre les deux pouvoirs et parer à ce que la Constitution romaine appelait les interrègnes ».

Telle était l'opinion qu'il exprimait dans ses trois articles aux Conseils généraux, datés des 14, 17 et 20 août 1851.

La Chambre, consultée le 26 juillet, sur l'opportunité d'une révision, s'y était déclarée favorable par 446 suffrages contre 278. Bien que le quantum des trois quarts des membres de l'Assemblée exigé par l'article 111 de la Constitution pour procéder à une révision ne fût pas atteint, c'était là une importante et impressionnante majorité. Restait à savoir si les Conseils généraux, dont la session allait s'ouvrir, se saisiraient de la question et pèseraient de leurs vœux sur le débat.

LE DERNIER DISCOURS POLITIQUE DE LAMARTINE

Je doute que se soit jamais déroulée devant le Conseil général de Saône-et-Loire séance plus passionnante et qui nous semble aujourd'hui encore d'un intérêt si intense, que celle du 31 août 1851.

Mieux peut-être que tout autre récit, la sèche

relation de cette émouvante journée, telle qu'elle figure au registre des procès-verbaux de l'Assemblée, nous fait pénétrer dans l'intimité de la crise à travers laquelle la France s'acheminait alors vers la dictature.

Conscient de la gravité du moment, le public agité des tribunes, pendant toute la séance, punctua les discours de ses applaudissements ou de ses murmures.

Voilà qu'après une expérience de quatre ans, le sort du régime républicain et de la liberté se joue dans une discussion au grand jour. Cette République, accueillie dans un élan de confiance et d'amour en février 1848, comparaisait en réalité à la barre des Conseils généraux. Elle y comparaisait comme un gouvernement trahi par ceux qui avaient mission de l'organiser et de l'implanter dans les mœurs, divisé à sa tête, irrésolu et impuissant. Les Assemblées départementales, organes des populations, vont prononcer pour, ou contre elle, une sentence d'où dépendra en partie son existence. Ceux qui lui restent fidèles songent à l'amender en modifiant quelques articles essentiels de sa Constitution. Comme Lamartine, ils acceptent, ils demandent même une révision partielle. Ceux qui, par contre, ne l'ayant jamais acceptée que du bout des lèvres ou s'en étant désaffectionnés, cherchent une occasion de l'abolir sans violence et sans heurt, exigent la révision totale de la Constitution, qui permettra de substituer aux formes d'un gouvernement démocratique les formes d'un gouvernement monarchique.

Lamartine la considère, en dépit des erreurs, des fautes et des manœuvres coupables de ceux qui la dirigent, comme la seule forme de gouvernement désormais possible en France et dont le pays ne pourrait s'écarter momentanément que pour y revenir quelques années plus tard. Il veut la sauver à tout prix. Eloigné de l'Assemblée législative depuis le 15 mars, il s'est tout entier consacré au journalisme, et publie chaque semaine, dans *le Pays*, son journal, plusieurs articles consacrés à la défense de sa République modérée. Lorsqu'il prendra, le 31 août, la parole au Conseil général, il y prononcera le premier discours politique qu'il ait fait entendre depuis six mois et ce sera le dernier de sa carrière publique qui touche à sa fin.

L'Assemblée, qui s'est fait une règle de venger l'injustice qui s'acharne après lui, l'a porté cette fois à la présidence par 31 suffrages sur 32 votants. Il était absent le 25 août, jour du vote et avait avisé ses collègues qu'il ne pourrait prendre part à la session avant le 28. La manifestation qui se fit sur son nom, n'en fut donc que plus significative. Et pourtant, ces mêmes conseillers qui tenaient à lui marquer une confiance et une admiration unanimes, s'étaient déjà séparés de lui sur la question fondamentale. Ils étaient contre lui, partisans de la révision totale, dût la monarchie en sortir.

Il y parut dès le 30 août.

M. Schneider avait proposé d'exprimer le vœu suivant : « Le Conseil général, d'accord avec la

« majorité de l'Assemblée nationale, demande
« la révision de la Constitution (1). »

Malgré l'opposition très vive de Lamartine, la Commission des objets divers proposait, par 5 voix contre 3, l'adoption pure et simple de la proposition de M. Schneider.

La Commission, considérant la nécessité d'une révision comme évidente, ne pensait pas qu'il fut possible de limiter les pouvoirs de l'Assemblée Constituante élue, la nation ayant seule qualité pour définir l'étendue du mandat qu'elle lui confierait.

« La majorité a également pensé, disait le rap-
« porteur, qu'il n'y a pas une connexité néces-
« saire entre la révision de la Constitution et la
« révision de la loi du 31 mai;

« Que cette loi laissait, il est vrai, beaucoup
« à désirer, mais que son effet moral avait été
« puissant, considérable sur l'opinion publique
« et qu'il fallait se donner garde de l'affaiblir. »

C'est ainsi que la question était présentée au Conseil lorsque s'ouvrit la séance du 31 août. L'ordre du jour appelait immédiatement la discussion sur la proposition de M. Schneider.

Lamartine, qui occupait le fauteuil de la présidence, annonça qu'il serait probablement appelé à prendre part au débat qui allait s'ouvrir. En conséquence, pour se conformer à une disposition du règlement, il pria M. Dariot, vice-président, de vouloir bien le remplacer au fauteuil.

1. Se reporter pour tout ce qui va suivre aux délibérations du Conseil général. Session de 1851.

A l'ouverture d'une discussion brûlante, il éprouvait, disait-il, le besoin de faire appel aux sentiments de concorde qui avaient réuni sur son nom les suffrages du Conseil général, espérant que chacun de ses collègues apporterait dans le débat l'esprit de tolérance et de bienveillance mutuelle qui avaient présidé jusqu'alors aux délibérations.

« C'est la première fois que le monde aura
« vu le spectacle inouï, donné par la France,
« d'un gouvernement assez fort, assez sûr de
« lui-même, pour permettre qu'on discute son
« principe et pour appeler à cette grande dis-
« cussion ses adversaires comme ses amis, en
« laissant aux uns comme aux autres, entière
« liberté dans leur parole. C'est là un grand
« progrès; montrons-nous-en dignes par le calme
« de notre attitude et en remerciant le temps
« de nous en avoir fait jouir, n'oublions pas
« que c'est à la République que nous le devons. »

Lamartine regagnait ensuite sa place parmi ses collègues et M. Dariot lui succédait au fauteuil.

M. Daron, qui prit le premier la parole, tint à dissiper du premier coup toute équivoque, afin que chacun prit résolument position. La proposition de M. Schneider, dit-il, en substance, exprime moins un vœu en faveur de la révision qu'une manière détournée de saper la République et le suffrage universel, « sa base essentielle. »

M. Schneider se défendit naturellement de toute mauvaise intention contre la République,

mais sa réponse ne convainquit pas le constituant M. Lacroix qui parla ensuite.

Cet homme avait de la rudesse, ne recherchait pas ses mots, composait mal ses phrases, ne visait point aux effets; il s'exprimait avec une franchise dépourvue d'élégance mais marquée au coin d'un vigoureux bon sens. Il rappela comment s'était élaborée la Constitution, comment les monarchistes déguisés qui avaient été envoyés dans cette première Assemblée républicaine, comment les hommes les moins acquis au régime nouveau, acclamèrent eux-mêmes la République, sous la pression de l'enthousiasme populaire. Ces hommes travaillèrent à la Constitution et la votèrent tous ou presque tous.

« Mais bientôt commença le grand mouvement
 « que vous avez aujourd'hui sous les yeux et
 « dont on presse en ce moment la solution. Mille
 « petites raisons se croisaient chaque jour. Il
 « fallait se hâter, disaient-ils, de faire la Cons-
 « titution, la faire au pas de course (cependant
 « on reproche aujourd'hui à la Constitution d'a-
 « voir été précipitée, peu réfléchie), que là devait
 « se borner l'œuvre des constituants, qu'ils
 « étaient peu propres à faire des lois, qu'ils
 « n'étaient plus l'écho fidèle de la pensée du
 « pays et c'est à ce moment qu'a pris naissance
 « le pétitionnement spontané que vous savez,
 « qui se poursuit encore de nos jours avec une
 « rare persévérance.

« Cette conduite, Messieurs, a toujours été pour
 « moi un avertissement que la République était
 « menacée, qu'elle serait vivement attaquée; mais

« ce qui se passe aujourd'hui, quelles que soient
 « les réticences, est un trait de lumière pour
 « tous.

« Oui, la République est menacée. Le grand
 « parti de l'ordre, qui s'est annoncé d'une ma-
 « nière solennelle, qui s'est donné la tâche de
 « protéger l'ordre, la famille, la propriété, de
 « sauver la société, ne peut plus accomplir son
 « œuvre avec la forme républicaine; il avait
 « trop présumé de ses forces. Il lui faut autre
 « chose: La Monarchie. »

Et il concluait: « Non, vous n'ouvrirez pas
 « la porte à la monarchie, vous refuserez la
 « révision de la constitution; mais surtout, pla-
 « cez à la porte de la République une sentinelle
 « vigilante: le suffrage universel, le bon sens
 « de tous. »

M. Scheider répliquait à nouveau qu'il n'a-
 vait pas eu l'intention de dresser la monarchie
 en face de la République: « Ce que nous vou-
 « lons, c'est corriger les vices constatés de la
 « Constitution. Et quand vous nous demandez:
 « Posez-vous la question entre le principe ré-
 « publicain et le principe monarchique, nous
 « vous répondons: Non, tels ne sont ni l'esprit,
 « ni la portée de la proposition. »

C'est alors qu'intervint Lamartine. Au point
 où l'avaient conduite les honorables conseillers
 Daron, Schneider et Lacroix, la discussion me-
 naçait de tourner en polémique acerbe entre
 deux fractions de l'Assemblée. Or, un débat
 passionné ne pouvait qu'unir davantage les élé-
 ments de la majorité favorable à la proposi-

tion Schneider. Il fallait, au contraire, et ce n'était pas entreprise facile, dissocier cette majorité, en détacher les hésitants par un effort de dialectique et de raison, éviter les heurts inutiles, élever l'argumentation jusqu'à cette hauteur où s'effacent les susceptibilités de personnes et les préoccupations de parti. On reprochait à la République ses divisions. Mais les autres partis étaient-ils capables de s'unir, sinon contre elle et pour la renverser ? Celui d'entre eux qui parviendrait à la supplanter ne verrait-il pas le lendemain même de sa victoire ses alliés de la veille se dresser contre lui ? Lamartine attachait à l'issue du débat une importance considérable. Il lui semblait que ses collègues ne pouvaient désavouer la procédure qu'il préconisait depuis plusieurs mois dans son journal le *Pays*, sans l'atteindre lui-même et sans prononcer un verdict contre la République.

Aussi fut-il rarement aussi attachant, aussi persuasif, aussi séduisant et vigoureux dans sa démonstration.

« J'éprouve, dit-il, en débutant, une grande
« contrainte morale à parler, j'en éprouverais
« une plus grande à me taire...

« Si je n'étais qu'un individu, un simple ci-
« toyen, je me récuserais et je me tairais dans
« une question qui touche de si près à mon
« passé et dans laquelle on pourrait supposer
« que je plaide pour mon propre ouvrage, ou,
« comme disent mes ennemis, pour mon propre
« crime. Mais je suis, comme vous, par l'ordre,
« par la confiance, par le mandat de mes conci-

« toyens, membre d'un corps délibérant, inter-
 « rogé aujourd'hui par une proposition, comme
 « je le fus, le 24 février, par une révolution, sur
 « une des questions de vie ou de mort de mon
 « pays. Cette considération efface pour moi tou-
 « tes les autres; il n'est pas permis à un ci-
 « toyen de se récuser en considération de lui-
 « même, quand il s'agit de dire oui ou non à son
 « pays qui lui demande: que dois-je penser et
 « que dois-je faire pour me sauver ?

« Je vais d'abord dire toute ma pensée, afin
 « qu'aucun malentendu ne puisse subsister dans
 « le débat entre mes collègues et moi sur le fond
 « des choses et que nous ne nous combattons
 « que sur les deux points où je crois qu'il peut
 « y avoir un sérieux dissentiment entre nous;
 « à savoir: la révision totale, c'est-à-dire la mise
 « en question de la République et le maintien
 « de la loi du 31 mai, c'est-à-dire l'élimination
 « d'une partie du pays dans la souveraineté
 « du pays lui-même. Après avoir bien établi
 « ainsi, en quoi seulement nous différons, peut-
 « être, par des efforts mutuels, efforts de raison,
 « de patience et de concorde que nous sommes
 « habitués à trouver dans ce conseil de famille,
 « peut-être nous sera-t-il possible d'arriver à un
 « vote de conciliation, au lieu d'un vote extrême
 « et radical de scission entre nous que je regret-
 « terais vivement. Je parle donc en toute liberté
 « de paroles, prévenant mes collègues que rien
 « de ce que je dirai n'a pour intention de froisser
 « ou de blesser ni une conviction, ni un carac-
 « tère parmi eux. »

Ce discours, nous allons le suivre dans le détail, parce qu'il est très beau et très émouvant en lui-même, parce qu'il est comme le dernier cri jailli de la conscience d'un honnête homme qui sent son œuvre compromise, comme le dernier appel d'une voix qui va désormais se taire et aussi parce qu'il est un de ceux qui porte le plus puissamment l'empreinte à la fois du talent de l'orateur et de la clairvoyance de l'historien.

Lamartine déclare tout d'abord que depuis 1848, il n'a pas hésité à admettre la révision partielle de la Constitution dans l'intérêt bien entendu de la République. Pourquoi : « Parce que « c'est le principal mérite des gouvernements « républicains ou rationnels d'être élastiques, « mobiles, modifiables, corrigibles, perfectibles, « au gré des progrès à accomplir ou des vices « à corriger dans les institutions.

« L'avantage immense de la République sur « la royauté, c'est précisément celui-là : c'est « que la République est révisible et que la « royauté seule ne l'est pas ! Son premier dogme, « c'est d'être indiscutable et immuable, par con- « séquent, hors de toute révision ; voilà pourquoi, « le temps qui marche toujours, l'a rejetée, en « France en 1848. Si elle avait voulu et pu se « réviser, se modifier, s'élargir aux proportions « du temps et de la démocratie qui avançait et « qui grandissait, elle subsisterait peut-être en- « core ! »

Et d'ailleurs, que craindre de la révision. Un peuple affranchi, émancipé en masse par le

suffrage universel de 1848 commettrait-il la lâcheté de se répudier lui-même et de se refouler lui-même, par la main de son suffrage universel, dans l'ilotisme politique d'où la République l'a sorti ? Les peuples libres ne connaissent pas le suicide !

Mais l'orateur n'hésite pas à aller plus loin. De même que lorsqu'il s'était agi de confier directement au peuple l'élection du Président de la République, il avait laissé échapper, contre les erreurs possibles de la démocratie, une sorte d'*alea jacta est* trop sublime à coup sûr, l'abandonnant à ses seules lumières et ne lui laissant que l'alternative de périr si elle n'avait pas assez de discernement pour faire un choix judicieux, cette fois encore, il la veut laisser entièrement maîtresse de son sort, par un raisonnement analogue.

« Si le peuple français veut, en immense majorité, comme je le crois, la République, qu'ai-je besoin de lui interdire de la reprendre dans ses mains, pour la retrancher, la remanier, la perfectionner ? Je suis bien sûr qu'il ne la laissera pas tomber et qu'au contraire, il l'adaptera mieux encore à ses intérêts et à ses instincts.

« Et si le peuple français, en majorité, ne veut réellement pas de la République, s'il est assez peu mûr, assez peu digne, assez peu fier, assez peu éclairé, pour préférer la domination d'un seul ou la domination aristocratique de quelques-uns à la souveraineté et à la domination pondérée de tous, de quel droit, lui im-

« poserais-je une forme de gouvernement dont il
 « ne veut pas, dont il n'est ni digne, ni capa-
 « ble ? Qu'il parle et qu'il se désavoue lui-
 « même ! C'est son affaire, ce n'est plus la nôtre.
 « On dira de lui, ce que César, qui l'avait con-
 « quis et enchaîné, disait de ses ancêtres : « Na-
 « tion qui ne sait ni la royauté, ni la liberté,
 « nation des révolutions, voilà tout ! »

Tel fut sans doute le mot qu'il dut prononcer quelques mois plus tard, avant de se replier dans un silence dédaigneux. Et pourtant, à l'encontre, semble-t-il, d'une déclaration si hardie, la prudence l'emporte, Lamartine se refuse à tenter inutilement une aventure dangereuse.

« Vous voulez, dit-il, à ses adversaires, une
 « révision totale, indéfinie dans ses termes, large
 « comme l'inconnu, confuse et vague comme
 « les rêves de chacun des partis qui espèrent
 « trouver une représaille ou une révolution à
 « leur profit au fond de l'urne ! »

C'est ici, Messieurs, que nous nous séparons
 « et sachez bien pourquoi nous nous séparons.

« Quant à moi, je vais parler à cœur ouvert.
 « Je n'ai pas peur d'une révision totale !
 « Comme homme privé, comme citoyen isolé,
 « comme politique spéculatif, si la révision to-
 « tale est votée, tout à l'heure par vous, et plus
 « tard, par l'Assemblée, je n'en concevrai pas
 « la moindre crainte pour la République. Je me
 « fie au peuple, à la nécessité, au temps, à l'ins-
 « tinct des masses qui leur montre toujours où
 « est le salut, même dans les tempêtes comme
 « celles que l'on veut créer par ce vote ! Je me

« fie surtout à l'impossibilité de substituer à la
« République de tous, le gouvernement d'une de
« ces dynasties acharnées au trône, mais plus
« acharnées les unes contre les autres, que la
« République a eu pour mission de séparer pour
« leur disputer le sang de la France, le jour de
« l'écroulement spontané de la dernière de ces
« dynasties ! Je m'en rapporte à leurs haines
« mutuelles, malgré leur fausse et apparente
« concorde actuelle, pour garder la République !
« Je vais plus loin, il n'y aurait pas un républi-
« cain dans la Chambre et dans les Conseils
« généraux que je n'aurais aucune peur pour
« la République ! Elle serait encore votée par
« les royalistes, par impossibilité de s'entendre
« entre eux et de se céder volontairement le
« trône. »

N'y a-t-il pas, dans cette dernière phrase, une prophétie que l'avenir devait confirmer, après la chute désastreuse de l'empire et lorsque l'avènement de notre troisième République fut si singulièrement facilité par l'impuissance des partis monarchistes à s'entendre entre eux ?

Ce n'est pas comme homme, que Lamartine redoute les conséquences de la proposition de M. Scheineider et de ses amis, c'est comme mainteneur et conseiller consciencieux du peuple.

« Et pourquoi ? le bon sens vous le dit, l'é-
« branlement des esprits timides depuis quelques
« semaines vous l'atteste ; c'est que ce mot ré-
« *révision totale* peut paraître signifier, comme
« M. Daron vous le disait avec justesse, la mise
« en question de ce problème de la République

« ou de la Monarchie. C'est qu'un si gros pro-
 « blème, reporté si vite, après une révolution à
 « peine régularisée, jetterait une panique longue
 « et dangereuse dans les imaginations et dans les
 « intérêts et donnerait gratuitement un accès de
 « fièvre d'une année à un peuple qui a besoin de
 « sang-froid, de confiance et de sécurité pendant
 « quelque temps, pour se rasseoir, travailler, se
 « rattacher à ses professions, rentrer dans les
 « habitudes d'ordre et de gouvernement régulier
 « que la République lui donne et lui conservera
 « plus solidement que les trois ou quatre royau-
 « tés qui l'agitent en se disputant les débris de
 « ses trônes et le droit de la servir sans pou-
 « voir la posséder !

« La prudence aussi est de la politique; c'est
 « uniquement par prudence que je ne donne pas
 « ma voix à une révision totale de la Constitu-
 « tion. Je veux bien améliorer, je ne veux pas
 « détruire. »

Et alors scrutant les consciences, mettant à nu les mobiles d'hommes appartenant aux partis les plus opposés qui semblent s'accorder avec des pensées différentes sur cette question de la révision, il leur remontre l'inanité de leurs espérances. De quoi se compose cette minorité qui mène campagne en faveur d'une réforme des institutions ? De quelques légitimistes, d'abord,
 « A Dieu ne plaise, s'écrie Lamartine, parlant
 « de ce parti comme il en parlait déjà dans sa
 « *Politique Rationnelle*, à Dieu ne plaise que je
 « flétrisse ce grand et honorable parti de l'an-
 « tiquité parmi nous ! Je me flétrirais moi-même ;

« je suis né dans son sein, je connais ses senti-
 « ments traditionnels, ses dogmes, son patrio-
 « tisme enraciné dans la haute propriété et dans
 « sa foi séculaire, ses services à la nation, sa
 « légitime influence par des bienfaits sur les
 « populations rurales. Si ce parti, auquel j'ai
 « cessé d'appartenir par les convictions, jamais
 « par les respects, a cru avoir à se plaindre
 « de certains actes de ma vie commandés par
 « mon intelligence et le salut du pays, il n'aura
 « jamais à me reprocher une ingratitude, une
 « inconvenance, une irrespectuosité envers lui,
 « encore moins une offense, une lâcheté, un
 « scandale. »

Il passe d'un mot sur les représentants moins logiques, moins nombreux de la royauté révolutionnaire et accidentelle de 1830 et il arrive à ceux qui agitent le plus l'opinion du moment, aux bonapartistes.

« Ici, Messieurs, ne vous y trompez pas. En
 « me servant de ce mot, ce n'est pas une allu-
 « sion blessante et inconvenante, quand l'homme
 « est absent, que je veux faire au chef actuel du
 « pouvoir exécutif. Je ne cherche pas de popu-
 « larité si bas. Non, je le dis très haut, personne
 « peut-être, ici et en France, malgré ma répu-
 « gnance politique pour ce nom, ne professe
 « plus d'estime impartiale pour M. le Président
 « de la République; personne ne s'obstine da-
 « vantage à bien espérer de son désintéresse-
 « ment dans l'accomplissement tout entier de
 « son devoir en 1852, personne ne le confond
 « moins avec le parti agitateur qui remue de

« dangereuses questions en son nom. Mais je
 « parle de son parti, s'il en a un. Ce parti, selon
 « moi, se compose d'abord des quelques masses
 « de populations éblouies par la splendeur mili-
 « taire d'un nom qui a popularisé, au prix de
 « notre sang, une grande gloire militaire sur la
 « France et qui ont voulu, non pas offusquer la
 « République en nommant un président de cette
 « famille, mais imprimer à la République nais-
 « sante quelque chose de la popularité de ce
 « nom. Il se compose ensuite d'hommes timides
 « devant la démocratie, se rattachant par timi-
 « dité à ce nom et désirant prolonger dans sa
 « personne, je ne sais quelle petite illusion semi-
 « monarchique, qui les rassure et qui leur donne,
 « non un principe, non un empire, mais du
 « temps, un ajournement à la République. »

Eh bien, que se passera-t-il si l'un de ces trois partis sort triomphant de la révision ?

Les légitimistes revenant au pouvoir veraient se dresser aussitôt contre eux tous les autres partis coalisés. Les orléanistes ne seraient pas mieux acceptés par les légitimistes, les bonapartistes et les républicains. Quant au bonapartisme, il ne saurait, lui non plus, créer un gouvernement de longue durée. Il n'est pas croyable que le peuple, que la bourgeoisie, que les Chambres s'inclinent longtemps devant une fantasmagorie d'empereur. « Cette scène de bas
 « empire, jouée sur le théâtre sérieux de l'Eu-
 « rope par les comparses de 1800, ne tarderait
 « pas à être suivie d'étonnement, d'humiliation,
 « de prostrations universelles, et bientôt d'un

« détronement aussi rapide que le couronnement. Anarchie et lutte nouvelle de tous les partis contre tous ! »

Et d'ailleurs, l'histoire n'est-elle pas là pour apprendre que le rétablissement de la monarchie est désormais impossible en France !

« Nous ne détestons pas la monarchie, elle a été le gouvernement, elle l'est encore dans de grands pays de ces collections d'hommes qu'on appelle nations, et, par là même, elle participe au respect que nous devons avoir pour les institutions qui ont servi l'humanité et que nous n'avons pas le droit de déshonorer ! Elle a eu ses siècles, ses grands siècles ; nous ne sommes pas de ces iconoclastes qui brisent ou qui souillent les statues ou les monuments de leur passé ! Mais convient-elle aujourd'hui ? peut-elle nous défendre contre les révolutions ? Ah ! Messieurs, avons-nous perdu la mémoire ? Quoi ! depuis que nous vivons seulement ou que vivent nos pères, suffirions-nous à enregistrer les défaillances de la royauté contre les révolutions ? Révolution aux États généraux qui s'insurgent au nom de la nation contre les ordres ou les castes de l'État ! Révolution contre la royauté chassée de Versailles, en pleine assemblée, par le mot de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple ! » Révolution au 14 juillet contre la royauté vaincue, les armes à la main, à la Bastille ! Révolution le 6 octobre, par l'émeute de Paris, allant prendre avec la garde nationale et ame-

« nant la royauté captive et outragée, à Paris !
 « Révolution le 10 août contre la royauté arra-
 « chée à son palais et jetée dans les cachots du
 « Temple, puis bientôt sur l'échafaud, d'un roi
 « victime de ses bonnes intentions ! Révolution
 « contre la royauté deux fois, en 1814 et en
 « 1815 ! Révolution contre la royauté de 1830 !
 « Révolution contre la royauté, même révolu-
 « tionnaire, en 1848 !

« Le principe monarchique est tellement vicié
 « ou épuisé en France, depuis un siècle, que
 « cette royauté que vous dites assez stable et
 « assez forte pour défendre la nation des écrou-
 « lements, n'a pas même la force de se défendre
 « elle-même contre les moindres souffles de l'es-
 « prit du temps.

« En vérité, si je voulais caractériser le génie
 « des révolutions et des ruines, je le peindrais
 « sous la forme de ces royautés précaires qui ne
 « se redressent que pour tomber et pour nous
 « écraser sous leurs chutes. »

On attaque la République ? Que lui reproche-t-on ? Ses origines révolutionnaires ? Mais quels sont, depuis 1789, les gouvernements qui ne doivent pas leur origine à la violence ? Est-ce celui du 18 brumaire ? Sont-ce les restaurations de 1814 et de 1815 imposées par l'étranger ? Est-ce la monarchie née des journées sanglantes de Juillet ? On reproche à la démocratie de donner moins de garanties aux intérêts sociaux. Mais la République n'a à se reprocher ni confiscations, ni banqueroutes, ni violences aux capitaux. Elle a respecté la liberté de conscience,

assuré la paix, sauvegardé tous les principes de civilisation.

« La République a tout refait. Laissez-la tout
« consolider avant de l'ébranler dans les esprits.
« C'est trop tôt ou c'est trop tard ! Croyez-nous,
« ne rejetez pas au hasard les dés d'une partie
« gagnée pour la propriété.

« Bornez-vous à améliorer par une révision
« article par article. »

Et il termine en suppliant ses collègues de se rallier à un vote de conciliation, un vote de paix : « Si la République, comme je le crois,
« doit traverser péniblement, mais victorieuse-
« ment, les vicissitudes diverses de ses premières
« années et assurer l'unité du peuple dans l'éga-
« lité civile et politique d'une sage et régulière
« démocratie, j'en jouirai sans doute de loin,
« avec la joie du patriotisme qui n'abandonne
« jamais le citoyen, mais j'en jouirai avec un
« complet détachement de toute ambition et de
« toute prétention à influencer dans ses affaires.
« Et si elle doit non pas périr (elle ne périrait
« que pour un moment bien court et avec la
« certitude d'une bien prompte et bien triom-
« phante renaissance, car elle est l'avenir des
« gouvernements), mais enfin, si elle venait à
« succomber momentanément sous les coalitions
« des partis, et sous l'apparente indifférence de
« ses défenseurs, on dirait de moi, on dirait de
« ceux qui furent appelés par le hasard à sa
« naissance, ce qu'on a dit d'hommes qui valent
« mieux que nous : « Ils ont trop bien présumé
« de leur pays ! »...

« Imitez-moi, Messieurs, dans ce complet désintéressement de vous-même, au moment de porter un vote si décisif pour le Conseil et pour le pays. Oubliez vos ressentiments, vos regrets, vos sympathies, vos espérances même, et ne pensez qu'à vos enfants et à votre pays. »

Le public des tribunes joignit ses applaudissements à ceux de l'Assemblée. Lamartine avait réussi à troubler ses adversaires eux-mêmes. Les partisans de la réforme totale, sentant la partie compromise, revinrent à la charge et il est juste de reconnaître que leurs interprètes firent effort pour ne pas rompre le ton de sérénité, de courtoisie et de haute probité que Lamartine avait imposé à la discussion. Eux aussi parlèrent sans colère et sans haine.

Ce qui fait pour l'historien l'intérêt de ce débat provincial, c'est l'impression de lassitude et d'inquiétude politique qui s'en dégage. On y sent percer la désaffection à l'égard de la jeune République qui lutte contre des souvenirs dont l'attrait est encore trop vif sur l'âme des foules et à laquelle on veut seulement tenir rigueur des difficultés qui entourent son établissement. Les discours de MM. Benoist et Schneider reflètent l'opinion moyenne de la France en cette période de crise constitutionnelle.

M. Benoist, en termes d'ailleurs dignes et modérés, revendique pour la monarchie légitime le privilège de gouverner le pays. L'orléanisme tombé n'est plus fondé à émettre aucune prétention. Son origine n'était pas nationale. Il était né à huis-clos au sein d'une Chambre décimée.

« Gouvernement de fait, il a été emporté par le
 « fait qui lui avait donné naissance. Il a laissé
 « des hommes isolés sur la scène politique qu'ils
 « avaient occupée, il n'a pas laissé de principe,
 « et sans principe, il n'y a pas de germe pour
 « une vie nouvelle. » Quant à l'empire, M. Be-
 noist, qui a sans doute moins de ressentiment
 contre les bonapartistes que contre les monar-
 chistes dissidents, ne veut pas admettre l'éven-
 tualité de son rétablissement. Il le juge d'un
 trait rapide qu'il emprunte à Lamartine : « une
 « fantasmagorie impossible, sans racines dans
 « le pays. » La question de l'avenir ne se pose
 selon lui qu'entre la monarchie et la Répu-
 blique. La monarchie donnera au pouvoir la
 fixité, la stabilité. Elle apportera à la France
 sa gloire, ses libertés communales du passé.
 « Qui pourrait dire aujourd'hui qu'il n'appar-
 « tient pas à cette royauté rajeunie par des ins-
 « titutions nouvelles de renouer la chaîne des
 « temps ? »

M. Schneider, lui, se pose en esprit réaliste,
 positif, en ami de l'ordre, en conservateur. Il
 appartient au parti neutre, à coup sûr le plus
 nombreux dans un pays qui ne sait plus très
 bien où il en est ni où il va, parti d'opportu-
 nistes formés à l'école de Guizot, qui se défient
 des illusions, des enthousiasmes, des chimères,
 qui jugent les choses d'après leur profit, et les
 gouvernements sur leur réussite.

M. Schneider n'admettait certes pas qu'on le
 rangeât parmi les adversaires de la République.
 Il n'a, en vérité, contre elle ni aversion ni pré-

vention de principe, car il n'est pas un homme à systèmes. Son scepticisme d'homme d'affaires jeté dans une période de crise où les régimes se succèdent avec une déconcertante rapidité, au détriment de la prospérité matérielle du pays, ne le dispose pas à une tendresse excessive pour des pouvoirs instables. Il note le fort et le faible de chacun d'eux, très impartialement, comme il ferait de réalités qui ne parviennent pas à le satisfaire. Le parti républicain est trop divisé, le gouvernement dont il a doté la France trop inconsistant, la situation économique trop affligeante pour lui inspirer une confiance sans réserve.

De la République, voici ce qu'il pense : « Ceux
 « qui, comme moi, dit-il, passent leur vie dans
 « la pratique des hommes et des choses, qui
 « cherchent à extraire la philosophie des faits,
 « ne peuvent méconnaître qu'un grand fait est
 « intervenu par la proclamation de la Répu-
 « blique. Ce grand fait pèse désormais sur les
 « destinées du pays; il s'est fait une trop large
 « place dans les idées de la nation entière pour
 « qu'il soit permis de n'en pas tenir compte
 « lorsqu'on s'occupe de nos institutions politi-
 « ques. » Cet observateur impassible des réalités exigeait d'ailleurs, sur le même ton de détachement, que justice fût rendue au gouvernement de Juillet, qui, ayant donné au pays « dix-
 « huit ans de liberté, de paix et de prospérité,
 « obtiendra dans l'histoire une appréciation tout
 « autre que celle que nous venons d'entendre. »

L'éclectisme de ce grand bourgeois si repré-

sentatif de son milieu et qui reflète aussi les sentiments de la petite bourgeoisie dont l'opinion orientait alors la politique de la France, devait accueillir l'empire avec la même froide et rigoureuse impartialité dont il avait témoigné à l'égard des régimes antérieurs. En considération de son utilité momentanée, de ce qu'il apportait d'apaisement, d'ordre, de quiétude et surtout de prospérité, il ne lui refusa pas son concours.

Nous le verrons dès 1852, occuper, comme président nommé du Conseil général ce siège où l'estime de ses collègues avait maintenu Lamartine pendant seize ans. Il ne le quittera qu'à la chute du gouvernement du 2 Décembre.

Il est d'ailleurs à remarquer que M. Benoist, M. Schneider et Lamartine s'entendaient sur un point : la condamnation du scrutin de liste.

Reconnaissons aussi la supériorité d'argumentation des deux partisans de la révision totale lorsqu'ils remontraient à Lamartine l'impossibilité de limiter légalement le mandat d'une Assemblée constituante. Toute révision de Constitution implique un bond dans l'inconnu. Comment restreindre par un texte de loi les droits du peuple à corriger des institutions que l'on a convenu d'amender ? Un parlement est-il fondé à définir les points soumis à révision et ceux auxquels il sera interdit de toucher ? Bien vite, les barrières qu'il aurait ainsi arbitrairement établies seraient franchies et brisées. Totale ou partielle, la révision devait, par la force même des choses, aboutir à la monarchie, si la France

n'était pas suffisamment imprégnée d'esprit républicain, Lamartine se trompait, convenons-en. en croyant conjurer par cette illusoire transaction, le danger du coup d'Etat auquel il feignait de ne pas croire, bien qu'il en sentit peser la menace sur le pays. Le succès de la partie engagée lui tenait tellement à cœur, qu'il crut devoir prononcer un second discours lorsque M. Benoist eut parlé, pour préciser ses vues.

Le vote lui montra qu'il ne s'était pas dépensé en vain. Vingt-trois conseillers se prononcèrent contre la proposition Schneider. Vingt et un la soutinrent.

Le courant qui entraînait le pays vers la révision de la Constitution et, par voie de conséquence, vers un changement de régime paraissait insurmontable. Après 446 députés et deux millions de pétitionnaires, 79 Conseils généraux sur 85 que comptait alors la France, la demandaient. Deux s'abstenaient de délibérer sur la question. Quatre assemblées seulement se prononçaient contre la révision, celles du Cher, de la Drôme, du Gard et de Saône-et-Loire.

Lamartine, lorsqu'il apprit le résultat de cette consultation des départements, ne put se faire d'illusion sur la vanité de son dernier triomphe oratoire, car ce fut bien pour lui le dernier. Il ne devait plus paraître dans cette enceinte où pendant dix-sept ans l'affection constante de ses compatriotes s'était ingéniée à le consoler des déboires de sa vie publique, où n'avaient jamais pénétré les rumeurs malveillantes du dehors.

L'homme qui présidait aux destinées de la France allait interpréter ces manifestations de l'esprit public comme un encouragement à se départir de son abnégation et à risquer les coups d'audace.

Sans doute, en constatant avec quelle passive résignation la France accueillait les événements du 2 Décembre, Lamartine dût-il être singulièrement ébranlé dans sa foi en cette démocratie à laquelle il avait prêté de si robustes vertus et qu'il croyait animée d'un si instinctif amour de la liberté. J'imagine qu'avant de renoncer pour jamais à la politique il dut répéter à part lui, le mot de Tacite qu'il avait fait entendre dans son discours du 31 août comme une protestation anticipée : « Nation qui ne soit ni la royauté, ni « la liberté, nation des révolutions, voilà tout. »

Puis il s'enferma dans sa laborieuse solitude en proie à des soucis matériels, chaque jour plus aigus. Pour sa part, il ne s'inclina pas devant le fait accompli. Il ne se résigna pas, mais il attendit, sans vaines récriminations, des temps meilleurs au retour desquels il ne lui fut pas donné d'assister. L'attitude très digne qu'il allait observer jusqu'à sa mort, il la définit par avance ainsi, dans une lettre du 4 janvier 1852 : « Dieu veut que les nations trop « superbes soient humiliées, comme les hommes « trop vains, mais il ne veut pas que l'esprit « humain périsse. La liberté est plus que l'esprit « humain, c'est la conscience humaine. Cette « chute profonde n'engloutira donc pas tout ce « siècle...

« Nous avons péché par excès de liberté (je
 « dis nous et non moi) en 1848. La démagogie,
 « qui se repent aujourd'hui, a amené cet inévi-
 « table châtement, le despotisme. Ce despotisme
 « lui-même, commencé par une grande immora-
 « lité, ne subsistera que le temps nécessaire
 « pour laisser réfléchir la raison publique. Nous
 « reviendrons à l'équilibre entre l'autorité et la
 « liberté, qui constitue la gloire et la moralité
 « des gouvernements.

« Je vais bien mieux. Je songe aller dans
 « quelques jours à Paris plier mes tentes; et
 « je reviens ensuite faire comme vous dans ma
 « solitude, penser, écrire, prier, espérer et agir
 « si jamais la Providence nous rappelle par nos
 « noms à une action ferme, honnête et modé-
 « rée. »

Nous ne le suivrons pas dans sa retraite. L'é-
 tude des dernières années de sa vie sortirait du
 cadre de notre étude qui se clôt naturellement
 sur le discours au Conseil Général du 31 août
 1851.

CONCLUSION

Dans tout discours de Lamartine l'intuition de l'avenir se mêle intimement à l'examen de la réalité présente. Les possibilités immédiates dont il tient le plus grand compte n'emplissent pourtant jamais son esprit tout entier. Sa pensée devança son époque et c'est pourquoi nous la sentons encore si vivante à la nôtre. Il me semble même que la conclusion naturelle de toute étude sur ses idées, si modeste soit-elle, consisterait à les retrouver mêlées à ces grands courants d'opinion qui dominent la politique contemporaine et dont il eut une si claire divination.

Il a été en son temps l'apôtre de la tolérance réciproque, fondée sur la liberté, du désarmement moral entre les citoyens, de cet « apaisement » dont quelques années avant la guerre, les esprits éprouvaient en France le besoin. Il a dénoncé « les mares stagnantes » de la monarchie de Juillet. S'il n'a pas employé le mot, il n'a pas moins énergiquement flétri la chose. Il a rêvé, il a poursuivi l'union des partis et les joies les plus pures de sa carrière, il les éprouva au Conseil Général, chaque fois qu'il sentit

groupés autour de sa personne les hommes d'opinions les plus contraires. Ces joies là furent exemptes de vanité personnelle.

Toutefois ne nous méprenons pas. S'il a réprouvé les erreurs des partis, leurs vues trop souvent étroites, leurs luttes stériles, s'il s'est situé lui-même hors des partis, c'est à des mœurs détestables qu'il s'en est pris et non à ce qu'il peut y avoir de sain, de vivifiant et de respectable dans la pensée et dans l'action des groupements dignes et réfléchis qui prétendent garder intacte leur individualité.

Bien loin de nuire à l'essor d'une démocratie, de tels groupes lui semblaient indispensables à son développement. Ils ne pourraient, pensait-il, disparaître sans que le corps social en pâtît. La torpeur intellectuelle qui suivrait leur abdication serait aussi préjudiciable au pays que les excès de leur antagonisme.

« Le mérite principal d'un gouvernement re-
« présentatif, a-t-il dit, c'est de faire penser un
« pays, c'est de porter sur tous les points du
« sol et de l'intelligence, la controverse, la dis-
« cussion, la lumière, l'examen, de faire tra-
« vailler intellectuellement et moralement l'in-
« telligence, la conscience du pays, jusqu'à ce
« que le pays devienne ainsi son propre juge,
« son propre gouvernement et contracte cette
« habitude de discernement, de jugement et de
« volonté propre, qui fait le caractère des na-
« tions vraiment libres et dignes d'être libres
« parce qu'elles sont éclairées. »

Entre les partis défendant l'intégrité de leur

doctrine et de leurs principes, un lien pourra néanmoins s'établir, quelque haute et noble pensée dont se passionnera l'ensemble de la nation et que l'opinion ne permettrait à aucun parti de désertier sans lui en marquer sa rigueur. Certains cherchent aujourd'hui ce facteur d'union dans le nationalisme. Lamartine, lui, croyait pouvoir grouper toutes les forces morales du pays dans l'amour de sa République et dans une volonté commune de réformes démocratiques. La politique de Lamartine répond d'ailleurs à de si profondes aspirations des sociétés issues de la Révolution que les républicains ne pourraient s'écarter des directives qu'il traça sans renier leurs origines. Les gouvernements d'avant la guerre ont encouru le reproche d'avoir rétréci leur action à une lutte anticléricale. On leur a fait grief de sectarisme. Tous autres souvenirs semblent s'effacer devant ceux de la politique religieuse; une appréciation si sommaire est injuste car elle rejette dans l'ombre une œuvre sociale considérable.

Nous sommes, en vérité, trop près des événements, trop mêlés aux passions qu'ils ont soulevées pour juger avec sérénité et impartialité cette besogne d'hier. L'histoire résulte parfois de l'enchaînement des circonstances plus encore que de la volonté délibérée des hommes. Il ne me paraît pas hors de propos de rappeler à cette occasion que Lamartine, si tolérant, si religieux, si respectueux de toute croyance et de tout culte et à qui l'idée d'opprimer la conscience eût semblé intolérable, Lamartine fut

à l'occasion, plein de menaces à l'égard des congrégations qui entreprendraient contre les lois du pays. « Je suis loin, déclarait-il, de déserter les droits de l'Etat, dans cette occasion. « Je dis que, s'il était prouvé que des séductions pieuses entraînaient par masses innombrables dans les cloîtres des individus des deux sexes et les faisaient émigrer de la vie sociale dans la vie monacale, l'Etat, sans atteinte, sous risque des plus graves périls, à la liberté individuelle, devrait s'en préoccuper sérieusement. « Il devrait, sous le rapport des mœurs, sous le rapport de la famille, de la propriété, de la société travaillante, se prémunir contre de pareils abus de la religion.

« Enfin je dis que, s'il arrivait que des associations religieuses s'introduisissent, à l'abri de cette liberté, pour la saper, pour conspirer contre les lois du pays, l'Etat aurait certes le droit de les saisir, de les interrompre, et même de les proscrire dans l'accomplissement de cette conspiration sacrée. »

Voici enfin une déclaration rapprochée de laquelle les hardiesses de notre législation semblent bien bénignes. « Dans ma pensée, je crois la propriété de toute espèce de congrégation funeste, dangereuse, ruineuse pour la nation et la famille. L'Etat ne devrait les admettre que comme associations non protégées, non possédantes et viagères. »

Le sectarisme n'aurait pu trouver place dans le cœur ni dans la pensée de Lamartine. Mais il exigeait, nous l'avons vu, que l'action de

l'Eglise s'exerçât dans l'ordre exclusif de la conscience et il lui interdisait d'empiéter sur aucune des attributions de l'Etat. Il ne lui accordait d'autres moyens d'action que la persuasion. L'appauvrir était à son sens la défendre contre toute tentation de domination temporelle. En échange, il n'admettait pas qu'elle subit aucune restriction, aucune entrave dans l'exercice de son culte. Séparation rigoureuse, absolue du sacré et du profane ? « Il n'y a de paix que dans la liberté des cultes, il n'y a de paix que dans la séparation graduelle, successive, dans le relâchement systématique et général des liens qui unissent l'Eglise à l'Etat. » Cette séparation conforme à la dignité des deux pouvoirs, il la réclamait, nous l'avons vu, dès 1831, dans son traité « Sur la Politique Rationnelle ».

Elle est aujourd'hui un fait accompli et je doute que beaucoup d'esprits réfléchis et sincères le regrettent et songent à le révoquer.

Il n'en est guère non plus qui ne pensent avec Lamartine : « La persécution est la popularité de la conscience, ne la donnez pas à vos ennemis ! L'apparence même d'une persécution déshonorerait la justice. Ne substituons pas l'inquisition légale et philosophique, à l'odieuse inquisition que la Révolution française a anéantie dans le monde. »

Donc liberté, liberté large, mais n'entraînant en aucun cas l'abdication « des droits sacrés et impérissables de l'Etat, qui représente aussi, ne l'oublions pas, la grande, universelle et éternelle conscience publique. » Proposons-nous

d'éviter avec un soin égal de trahir l'esprit humain et de froisser les consciences.

Un parti « social » envisage d'ailleurs la question religieuse sous un autre jour que ne la considère un parti politique. Elle n'est plus pour lui la grande affaire du gouvernement.

L'affaire dominante, le pivot de toutes réformes sociales, c'est la question de la propriété. Respectera-t-on ou sapera-t-on la propriété individuelle ? L'évolution de la démocratie sera-t-elle liée, comme l'a souhaité Lamartine, à la diffusion de plus en plus vaste de la propriété et par là même à sa consolidation ? L'équilibre social résultera-t-il en définitive d'une sorte d'embourgeoisement du prolétariat ? Au contraire la propriété n'est-elle qu'une institution rétrograde, survivance d'un passé barbare et qu'un état de civilisation plus avancée se doit d'abolir pour ne pas entraver les progrès de l'humanité ? L'Etat et les collectivités seront-ils appelés à se substituer aux particuliers ou aux sociétés dans l'exploitation des richesses naturelles ? Voici bien semble-t-il les deux thèses inconciliables en présence. Conservatisme social d'un côté, communisme de l'autre. La réponse faite à cette question est apparemment la vraie norme d'une division profonde, irréductible, entre les partis. Lamartine et Jaurès y ont répondu différemment, bien que Lamartine ait eu soin de préciser dans sa *Politique Rationnelle* qu'on ne peut rien nier, rien affirmer de l'inconnu, considérant que « l'Évangile se déroule avec les temps ». Quant à Jaurès, s'il préconisa la ré-

forme de la propriété, il déclara aussi que ce serait la noblesse du mouvement auquel il s'associait, de procéder par évolution, sans déchaînement de haine destructrice.

Verra-t-on les conservateurs de toutes nuances, à l'exception des seuls extrémistes de droite, fermés à toute idée d'évolution, de transformation ou de progrès, s'unir pour résister à la poussée croissante du communisme en lui opposant un programme de réformes semblable à celui que traçait déjà Lamartine ? La lutte doit-elle se circonscrire à l'avenir entre deux camps, l'un cherchant à réaliser la justice sociale d'après les méthodes démocratiques respectueuses de la propriété individuelle, l'autre poursuivant la réorganisation de la société par la mise en commun des moyens de production ? Lamartine a prédit la nécessité d'un regroupement de cette sorte. Il appartient au temps de confirmer ou d'infirmer l'exactitude de ces prévisions.

Nous ne méconnaissons pas d'ailleurs ce qu'aurait d'artificiel une telle classification des partis rangés en défenseurs ou en adversaires de la propriété individuelle. Nul ne peut professer un dogme trop absolu en semblable matière. Comme toutes les institutions humaines, le droit de propriété s'est transformé à travers les âges. Le temps lui a apporté des restrictions et des limitations considérables. S'il est peu vraisemblable qu'il soit jamais possible d'extirper l'instinct de propriété du cœur de l'homme, il est du moins à supposer que sous la pression toujours grandissante de la raison et

de la loi, le domaine où cet instinct restera libre de s'exercer, sera de plus en plus rigoureusement circonscrit à l'avantage de la collectivité.

Dans un chapitre de ses belles *Etudes socialistes*, Jaurès relève certaines des atteintes portées au droit de propriété et il souligne, en particulier, tout ce que contiennent de menaces contre lui, les lois d'expropriation pour cause d'utilité publique. En fait, les plus fermes soutiens de la Propriété individuelle au Parlement se sont vus souvent contraints par les circonstances de violenter leurs principes. L'assemblée, conservatrice d'intentions, que fut la Chambre du Bloc national, a porté, par sa législation sur les loyers, de très rudes coups à une forme de propriété privilégiée jusqu'à la guerre.

Et j'imagine que les inévitables mesures fiscales dont l'avenir le menace achèveront de battre l'édifice en brèche. Les charges des Etats modernes déjà si lourdes ne cesseront de croître à mesure que la démocratie se créera de nouveaux devoirs. La même Chambre du Bloc national qui dut contredire ses tendances dans sa législation sur les loyers, fut aussi contrainte d'ajouter considérablement aux taxes successorales. La crise financière qui pèsera pendant de longues années encore sur la politique française obligera peut-être un jour les gouvernements à recourir à des mesures de salut public, telles que la participation de l'Etat aux bénéfices des Sociétés anonymes. Cette formule de la participation aux bénéfices, moins restrictive de l'initiative privée et par là même plus favorable

à la production que le monopole ne serait somme toute qu'une atténuation de ce principe.

Quoi que nous réserve d'ailleurs l'avenir, il n'est pas douteux qu'un respect exagéré du dogme de la propriété individuelle serait un intolérable obstacle au progrès social.

Le départ doit donc s'établir, non entre partis hostiles et partis favorables à la propriété, mais entre ceux qui, impatientes des exigences de la réalité, préconisent le bouleversement brutal de la société actuelle et ceux qui se proposent de la réformer, de l'améliorer avec prudence en lui faisant franchir les étapes d'une lente évolution. Lamartine et Jaurès ont appartenu à ce dernier groupe. A la politique de ces deux génies intuitifs s'applique la belle remarque de Jaurès : « La loi de la pesanteur n'agit pas souverainement sur les sociétés humaines et ce « n'est pas dans les lieux bas qu'elles trouvent « leur équilibre. Ceux qui, depuis un siècle, ont « mis très haut leur idéal ont été justifiés par « l'histoire. »

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS

	Pages
Premiers contacts avec les électeurs. — L'élection au Conseil général. — Un grand électeur. — Le duel Ronot-Perruchot. — Le Conseil général propice à la formation oratoire.....	5

CHAPITRE II

LES IDÉES SOCIALES

Un trop hardi programme de droite. — Le « parti social » au Conseil général. — Lamartine et la peine de mort. — Lamartine et Jaurès. — La protection de l'enfance. — L'enseignement.....	54
--	----

CHAPITRE III

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE DÉMOCRATIE

Contre les trusts de la finance. — Le libre échange. — La vie à bon marché.....	121
---	-----

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION POLITIQUE

Lente rupture avec la droite. — Pour un régime de liberté et d'opinion. — Lamartine se rapproche de la gauche. — Lamartine et Thiers. — Lamartine chef de l'opposition. — L'Union sacrée pour la démocratie.....	139
--	-----

CHAPITRE V

APRÈS LES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

Le retour à Mâcon. — Un rêve de république paysanne et modérée. — Une politique de grandeur d'âme.....	175
--	-----

CHAPITRE VI

AUX PRISES AVEC LE BLOC DU 18 MAI 1849

Lamartine et les élus du 18 mai. — Lamartine et le Prince président. — Contre les empiétements du pouvoir personnel.....	194
--	-----

CHAPITRE VII

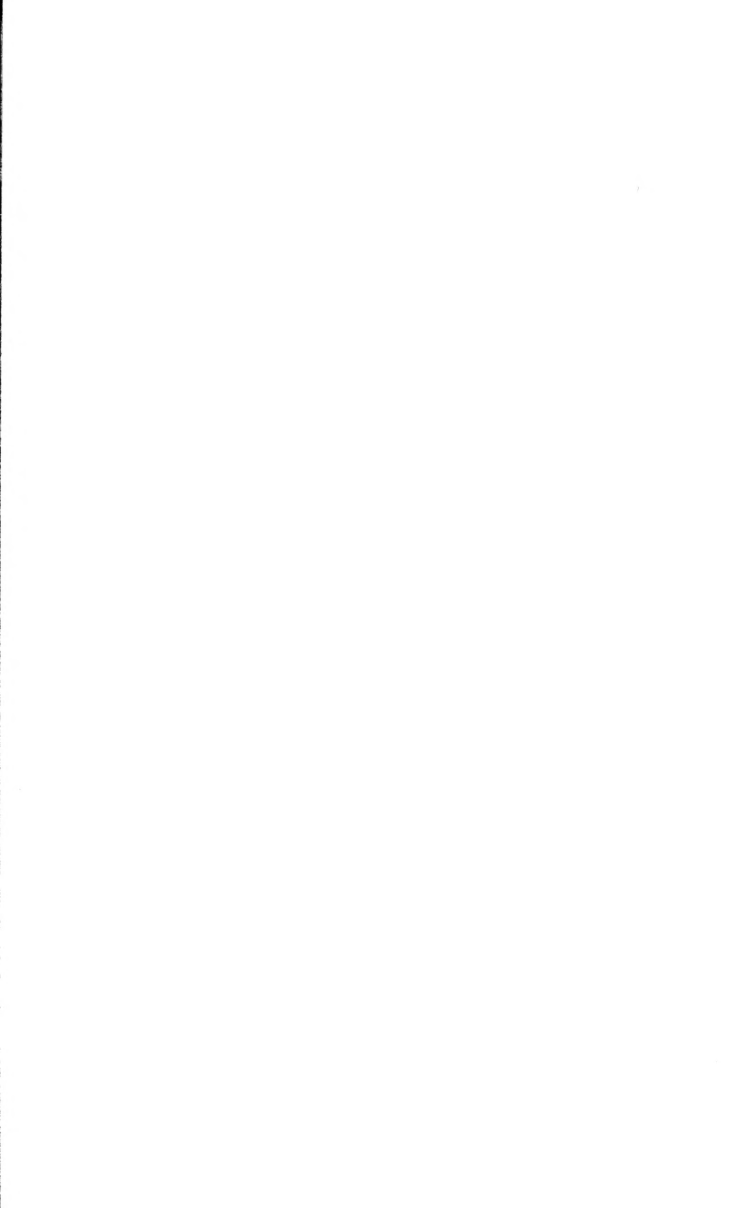
LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

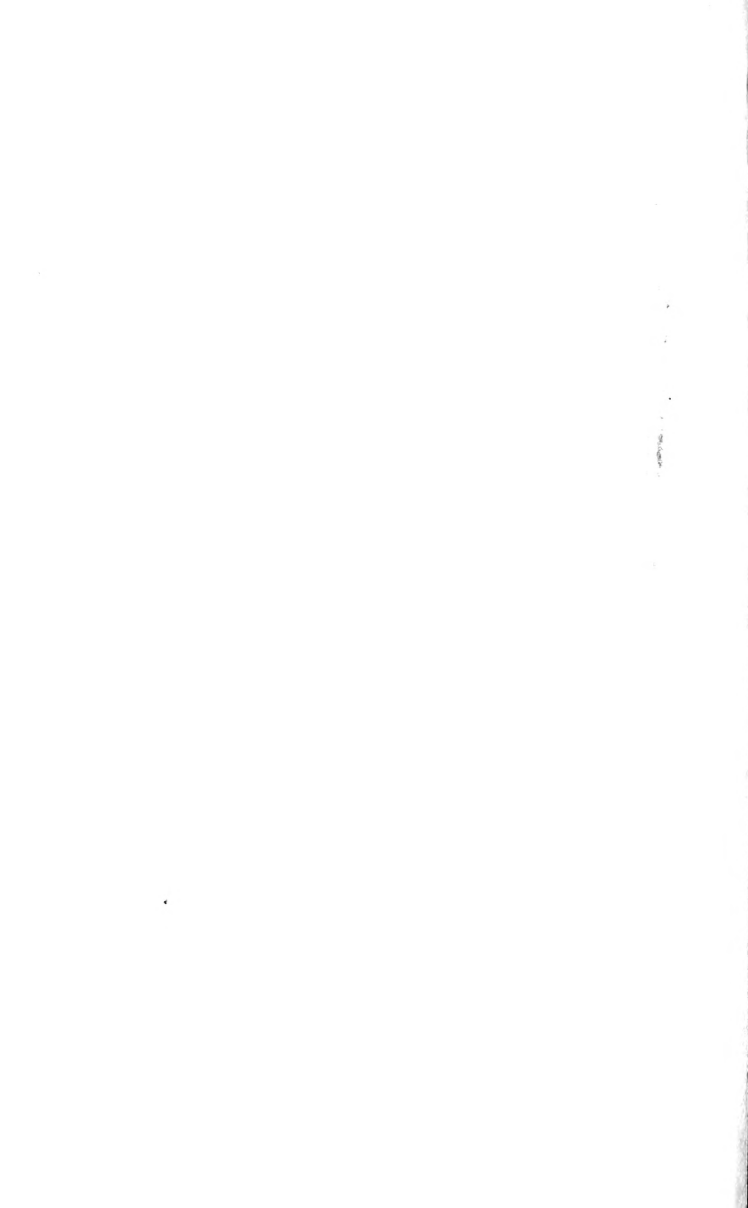
Le débat du 31 août 1851 au Conseil général. — Le dernier discours politique de Lamartine.....	214
CONCLUSION.....	248

Imprimerie JOUVE & Cie, 15, rue Racine, Paris. — 6228-24









DC
255
L3B4

Bert, Paul
Lamartine, "homme social"

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

